

60 millions de consommateurs

INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION

Pratique

CONFINEMENT Comment soigner insomnie, anxiété et dépression

Rétrospective

50 ANS de combats

60 Millions fête son anniversaire

Essai

Barres de son

Pour la qualité,
il faut mettre le prix



Essai

TROTTINETTES

Les plus solides
et les plus sûres

TABLES DE FÊTES



60 produits testés

- champagnes et crémant
- truites et saumons fumés
- + 8 arnaques à éviter

QUI SOMMES-NOUS ?

60 Millions de consommateurs et son site 60millions-mag.com sont édités par l'Institut national de la consommation (INC) ; établissement public à caractère industriel et commercial dont l'une des principales missions est de « regrouper, produire, analyser et diffuser des informations, études, enquêtes et essais » (art L. 822-2 du code de la consommation).



NOS VALEURS

INDÉPENDANCE

Nous n'acceptons aucune publicité et tous les produits testés sont achetés par nos soins, de manière anonyme, comme tout consommateur.

EXPERTISE

Nos journalistes-enquêteurs travaillent en étroite collaboration avec les ingénieurs, juristes, économistes et documentalistes de l'INC pour une information fouillée et experte.

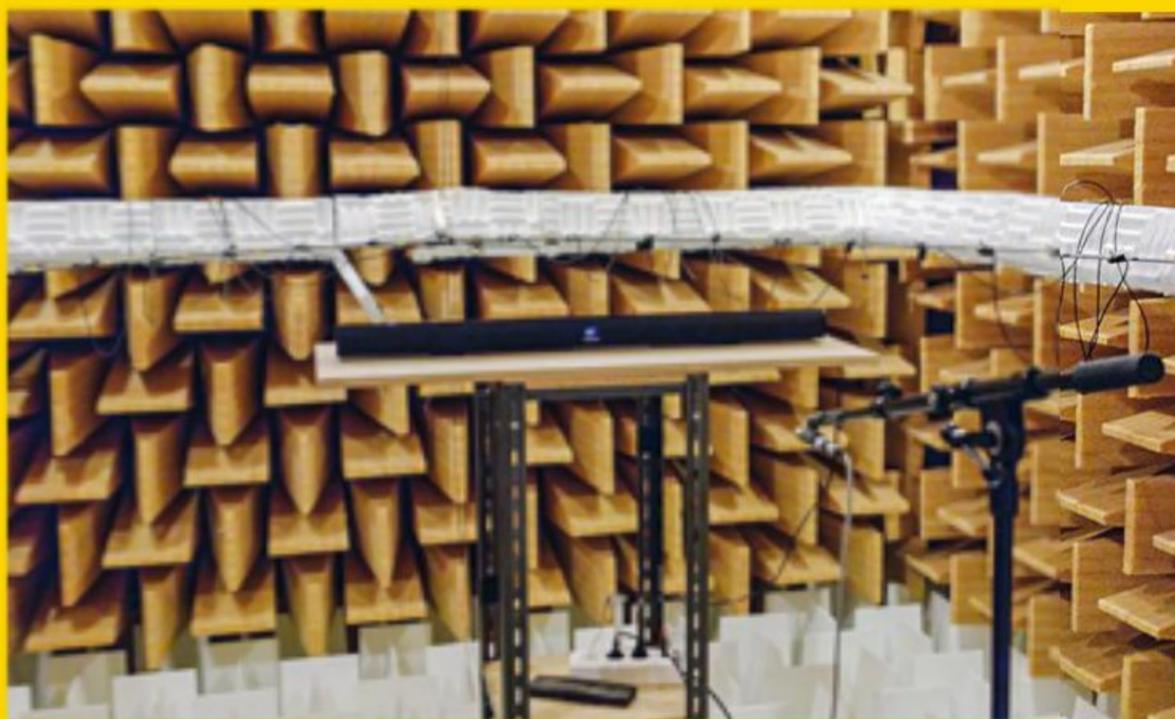
PROXIMITÉ

Le réseau 60, c'est plusieurs milliers de contacts par mois : messages des lecteurs, des abonnés à notre page Facebook, à nos fils Twitter, les contributions au forum. Des échanges qui enrichissent nos contenus en continu.

Essais mode d'emploi

Tous les tests de produits réalisés par notre centre d'essais comparatifs répondent à des cahiers des charges complets, définis par les ingénieurs de l'INC, qui s'appuient sur la norme des essais comparatifs NF X 50-005. Ces essais ont pour but de comparer objectivement les produits (qui ont tous été achetés de manière anonyme) et, le cas échéant, de révéler les risques pour la santé ou la sécurité. Les informations publiées, en particulier essais comparatifs et études, ne peuvent faire l'objet d'aucune exploitation commerciale ou publicitaire. Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation de l'INC.

Dans les coulisses de 60



Et je monte le son !

En plus de l'évaluation d'un jury d'écoute sur la restitution de fichiers audio, d'émissions de TV et de films, les barres de son ont été testées en chambre anéchoïque, ou "chambre sourde". Isolées de tout écho extérieur, on peut ainsi évaluer leur fidélité de reproduction du spectre sonore.

47 molécules indésirables (antiparasitaires et HAP) ont été recherchées dans nos truites et saumons fumés, en plus des métaux lourds (cadmium, mercure et plomb). Matières grasses, sel et histologie ont aussi été évalués.

Avec l'automne revient le plaisir de la cueillette des champignons sauvages mais aussi, avec lui, des risques majeurs d'intoxication. À la clé, souvent, des désordres gastriques sérieux mais aussi parfois des décès. L'occasion de retrouver le guide que nous consacrons à ce sujet sur notre site internet : 60millions-mag.com



RETROUVEZ-NOUS en streaming dans « William à midi ! » du 19 octobre sur C8.

William Lemeyrgle nous recevait pour évoquer toutes les problématiques traitées dans notre hors-série « Médicaments sans ordonnance ». Toux, rhume, gastro... Ce qu'il faut faire ou pas.



ALORS, CES TROTTINETTES ? Banc de roulage pour évaluer la solidité, mesure du temps de charge, freinage... Tests en rafale.



J. DULEY

SYLVIE METZELDARD
Rédactrice en chef

Plus loin ? Oui et avec vous !

Sans l'actualité qui nous plombe tous, ce devrait être un moment joyeux. Peu de magazines ont la chance d'atteindre, comme le nôtre, 50 ans. Un demi-siècle ! En décembre 1970, une bonne moitié de la rédaction n'était pas née alors, et l'autre était encore en âge de regarder *Nounours* ou *La Piste aux étoiles* sur des télévisions sans télécommande, souvent en noir et blanc. Un magazine né pour représenter et défendre « 50 Millions de consommateurs » puis « 60 Millions » et bientôt « 70 ». Un titre où des générations de journalistes se sont succédé avec la même foi. Celle qu'animent des combats justes, pour le bien commun.

« Soutenez-nous, lecteurs, continuez à venir nous acheter en kiosque, abonnez-vous ou offrez « 60 » pour Noël. »

Pouvoir d'achat à améliorer, nourriture saine, équipement sûr, protection des plus faibles... Nos fondamentaux restent les mêmes, bien sûr. Mais avec la terrible période que nous vivons aujourd'hui, il va falloir aller beaucoup plus loin dans l'accompagnement de cette société de consommation qui n'a plus d'autre choix que d'être réinventée. Nous avons tous soif d'environnement, de santé mieux protégée, d'éthique,

de solidarité entre générations... « 60 » et bientôt « 70 » sera de ce combat-là. À condition, naturellement, que la crise économique n'ait pas raison de nous. Aussi, lecteurs fidèles ou occasionnels, cette nouvelle bataille, nous ne pourrions la gagner qu'avec votre concours. Continuez à venir nous acheter en kiosque, abonnez-vous ou offrez « 60 » pour Noël. Cela nous permettra de poursuivre notre course de fond(s). De pouvoir, par exemple, continuer à vous avertir sur les arnaques que vous pouvez éviter au moment des fêtes mais aussi vous aider à choisir les meilleures bulles à déguster ou ce qu'il faut mettre dans votre assiette. « 60 », c'est toujours la possibilité d'offrir quand même (un peu) de magie de Noël. ●



**RESTONS
CONNECTÉS !**



6omillions-mag.com

- Pour puiser davantage d'infos conso au quotidien,
- Un forum pour vous exprimer,
- Les rappels de produits à connaître.



**/6omillions
deconsommateurs**

Pour suivre, partager les travaux de « 60 », réagir à des infos insolites, partager une expérience...



@6omillions

Le fil du consommateur averti.

@alerte_rappel60

Pour être prévenu tout de suite des gros rappels de produits.



**MENSUEL ÉDITÉ
PAR L'INSTITUT
NATIONAL DE LA
CONSUMMATION**
(Établissement public
à caractère industriel
et commercial)
18, rue Tiphaine,
75732 Paris Cedex 15
Tél. : 01 45 66 20 20
www.inc-conso.fr

Directeur de la publication :
Philippe Laval

Rédactrice en chef :
Sylvie Metzeldard

**Rédactrice en chef déléguée
(hors-série) :** Adeline Tréguait

Rédacteur en chef adjoint (mensuel) :
Benjamin Douriez

Rédactrice en chef adjointe (hors-série) :
Christella Pongrazi

Directrice artistique :
Wronique Tourcaill-Sheir

**Secrétaire générale
de la rédaction :** Martina Fédor

Rédaction

CHEFS DE RUBRIQUE :
Patricia Chairopoulos, Adrien de San
Isidoro, Fanny Guilbert, Fabienne Loiseau,
Lionel Maugain, Florent Pommier,
Adeleide Robert

SECRETARIAT DE RÉDACTION :
Bertrand Loiseau et Jocelyne Vandellos
(premiers secrétaires de rédaction),
Miroïlla Fanwick

MAQUETTE :
Valérie Lefouvre
(première rédactrice graphiste),
Guillaume Steudler

RESPONSABLE PHOTO :
Céline Deroux

SITE INTERNET :
www.60millions-mag.com
Fabienne Loiseau (coordinatrice),
Matthieu Crocq (éditeur Web),
Brigitte Glass (relations avec
les internautes) redactionweb@inc60.fr

Diffusion :
William Tötrel (responsable),
Gilles Taillandier (adjoint),
Valérie Prost (assistante)

Relations presse :
Anne-Juliette Reissier-Algrain,
Tél. : 01 45 66 20 35

Chef du centre d'essais comparatifs :
Christian de Thuin

**Cheffe du service juridique, économique
et de la documentation :**
Patricia Foucher

**Contact dépositaires, diffuseurs
et réassort :** Promévente,
Tél. : 01 42 36 80 84

Service abonnements :
4, route de Mouchy, 60438 Noailles Cedex
Tél. : 01 55 56 70 40

TARIFS DES ABONNEMENTS ANNUELS
11 numéros mensuels + Spécial impôts :
46 € ; étranger : 59,50 €.
11 mensuels + Spécial Impôts +
7 hors-séries : 78 € ; étranger : 103 €

Photogravure : Key Graphic

Impression : groupe Maury

Imprimé sur papier : Leipa Lux



Origine du papier : Schwedt/Oder,
Allemagne
Taux de fibres recyclées : 100 % recyclées
Certification : PEFC - Eutrophisation :
0,08 kg/tonne

Distribué par : Presstalis

Dépôt légal : novembre 2020

Commission paritaire : 0922 K 89330

ISSN : 1267-8066

Ce numéro comporte un encart
d'abonnement sur une partie du tirage.

Un ouvrage EXCEPTIONNEL, sans équivalent pour les PARTICULIERS

60
millions
de consommateurs



60
millions
de consommateurs

39,90 €
seulement

Achetez-le en priorité !

Vos droits au quotidien

GUIDE PRATIQUE

Édition 2020

Nouvelle édition
1 800 PAGES

> Les problèmes de la vie courante,
> Les difficultés juridiques,
> la défense de vos intérêts et de vos droits
sont les domaines de compétence reconnus
de 60 Millions de consommateurs comme
des Éditions Francis Lefebvre.

En s'associant, ces deux grands
spécialistes proposent pour la sixième
année consécutive un ouvrage pointu
et à la portée du grand public.

Cette 6^e coédition aborde de nouveaux
thèmes : nouvelle procédure de divorce,
dispositif d'encadrement des loyers,
ouverture du droit au chômage...

BON DE COMMANDE

À compléter et à renvoyer dans une enveloppe non affranchie à :
60 Millions de consommateurs - Service Abonnements
Libre réponse 55166 - 60647 Chantilly cedex

J'indique mes coordonnées :

Mme M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : [] Ville :

Tél. : []

La collecte et le traitement de vos données sont réalisés par notre prestataire de gestion des abonnements Groupe GLI sous la responsabilité de l'Institut national de la consommation (INC) éditeur de 60 Millions de consommateurs, situé au 19, rue Tiphaine à Paris 75018, RCS Paris B 361 956 722, à des fins de gestion de votre commande sur la base de la relation commerciale vous liant. Si vous ne fournissez pas l'ensemble des champs mentionnés ci-dessus (notamment téléphone et e-mail), notre prestataire ne pourra pas traiter votre commande. Vos données seront conservées pendant une durée de 3 ans à partir de votre dernier achat. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition, d'effacement de vos données et différer vos directives post-mortem à l'adresse info@inc.fr. À tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vos coordonnées (notamment téléphone et e-mail) pourront être envoyées à des organismes extérieurs (presse et recherche de dons). Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case

60
millions
de consommateurs

EXCLUSIF

AME GVD2020

OUI, je souhaite bénéficier de votre OFFRE EXCLUSIVE pour commander un exemplaire du guide pratique Vos Droits au quotidien ÉDITION 2020.

Cet ouvrage de 1 800 pages est coédité par les Éditions Francis Lefebvre et 60 Millions de consommateurs.

Ci-joint mon règlement de 46,90 €

(ouvrage : 39,90 € + frais de livraison

France métropolitaine : 7 €) par :

chèque bancaire à l'ordre
de 60 Millions de consommateurs

CB

N° de carte []

Date d'expiration []

Date et signature obligatoires

Je recevrai l'ouvrage sous un délai de 2 semaines à réception de mon bon de commande. Je dispose d'un droit de rétractation de 14 jours (frais de retour à ma charge).

Offre valable jusqu'au 31/12/2020



SOMMAIRE

N° 564 / DÉCEMBRE 2020

DIRE / RÉAGIR / REVENIR

Le regard de «60» sur l'actualité de la consommation	p.6
L'interdiction du glyphosate en 2021 s'éloigne	p.6
Banques : alerte aux nouveaux frais.....	p.7
Des fonds de placement irresponsables.....	p.8
Vape, tabac : enfin la transparence.....	p.8
Travaux d'isolation : La Poste fait du rabattage.....	p.9

À la une

50 ans de combats

C'est notre anniversaire ! Un demi-siècle consacré à la défense du consommateur. Et ce n'est pas fini..... p.10

Spécial fêtes

Champagnes, crémants : des bulles qui détonnent..... p.16
 Truites, saumons fumés : pas miraculeuse, la pêche !..... p.21
 Huîtres, foie gras, truffe... : savoir déjouer les pièges.... p.26

ALIMENTATION & SANTÉ

Toutes les infos sur la nutrition, les problématiques de santé, la beauté	p.30
50 ans de défense du consommateur	
Aliments bio : un temps d'avance.....	p.33
Pratique	
Anxiété, dépression... Pour aller mieux quand ça va mal.....	p.34
À la réflexion	
Noël, cruel dilemme.....	p.38

ÉQUIPEMENT & LOISIRS

Toutes les infos sur l'équipement de la maison, le high-tech, les transports et les loisirs	p.40
Zoom	
Rétrofit, et votre voiture renaît... ..	p.44
Essai	
Barres de son : ce ne sont pas toutes des divas.....	p.45
Essai	
Trottinettes électriques : déplacez-vous en mode écolo.....	p.49
Enquête	
Jouets connectés : pas question de jouer avec la sécurité.....	p.54
50 ans de défense du consommateur	
Des jouets décortiqués : à la rescousse du Père Noël.....	p.57

ARGENT & LOGEMENT

Toutes les infos sur la gestion de vos dépenses, votre habitation et vos droits de consommateur	p.60
Pratique	
Donations : aider ses proches sans risque.....	p.64
50 ans de défense du consommateur	
Frais bancaires : quelle imagination !	p.67
Coaching droit	
Spectacles annulés : « Mes billets remboursés, c'est pour bientôt ? ».....	p.68

RÉSEAU
60

Courriers, courriels,

Vos coups de gueule, vos questions, nos réponses..... p.70

La flèche de Madame 60

Et toutes ses dents..... p.74

60 secondes pour retenir l'essentiel..... p.75

RETROUVEZ-NOUS À LA RADIO CHAQUE SAMEDI DANS

« **franceinfo: conso** »

à 10 h 24, 12 h 20, 17 h 44, 19 h 14

sur
franceinfo:

Vous voulez vous abonner : voir page 63

Vous recherchez un article ou un ancien numéro : voir pages 58 et 59 ou www.60millions-mag.com

Le programme des émissions Consomag diffusées sur France 2, France 3, France 4, France 5 et France Info : voir page 66

DIRE RÉAGIR REVENIR

LE REGARD DE «60» SUR L'ACTUALITÉ DE LA CONSOMMATION

par P. CHAIROPOULOS, A. DE SAN ISIDORO, B. DOURIEZ, F. GUIBERT, F. LOISEAU, L. MAUGAIN ET A. ROBERT



Incohérent

Des masques pas si propres

Des masques barrières DIM (société Hanes), commandés par l'État pour être distribués à ses fonctionnaires, ont fait l'objet, fin octobre, d'une évaluation par l'Agence de sécurité sanitaire (Anses). Ils sont, en effet, traités aux zéolithes d'argent et aux zéolithes d'argent et cuivre, des substances antimicrobiennes suspectées d'être toxiques pour l'organisme. Si l'Anses les juge sans danger grave et immédiat dans le respect des conditions d'utilisation (en particulier lavage préalable, port limité à quatre heures et port de masque non humide), elle ne peut écarter une potentielle nocivité à court terme dans d'autres conditions. Résultat : l'État maintient le principe de précaution en demandant à ses fonctionnaires de ne pas les porter. Mais pas de retrait du marché conseillé pour les autres masques concernés par ce type de traitement, pas d'interdiction dudit traitement, et toujours pas d'obligation à le mentionner sur l'étiquette... ●

Verre à moitié vide L'interdiction du glyphosate pour 2021 s'éloigne

Les choses avancent doucement sur le front du glyphosate, cet herbicide classé, en 2015, « cancérogène probable ». Dans son rapport publié en octobre, l'Agence de sécurité sanitaire (Anses) annonce limiter son usage aux cultures où « aucune alternative n'est actuellement disponible ». Exemples : les vignes installées sur des terrains très pentus, l'arboriculture fruitière pour les fruits récoltés au sol, les grandes cultures où l'herbicide est autorisé pour les « luttés obligatoires réglementées ». Certes, l'Agence pose des restrictions d'usage : moins 80 % de la dose annuelle maximale autorisée en viticulture et une réduction de 60 % pour les grandes cultures. Mais, sur le terrain, cela ne changera pas forcément grand-chose : les doses moyennes appliquées, notamment sur les grandes cultures, sont déjà réduites. D'autres solutions tel que le désherbage manuel n'ont pas été retenues... On semble encore loin de l'interdiction totale du glyphosate prévue initialement pour 2021. ●

N'attendez pas ! Transats inclinés Graco : à quand un rappel ?

Fin janvier 2019, Graco rappelait un transat pour bébé en forme de hamac. Le *Little Lounger Rocking Seat* peut, en effet, présenter un risque de suffocation pour les nouveau-nés. Le hic, c'est que ce rappel ne concerne que les États-Unis, alors que ce matériel a aussi été vendu en France ! Et il l'est toujours sur les sites de vente d'occasion, comme Vinted ou Le Bon coin. Malgré nos sollicitations, Graco n'a pas répondu à nos questions. Ni les autorités de contrôle françaises. Même sans rappel officiel, mieux vaut s'abstenir d'utiliser ce produit et, de manière générale, tous les transats pour bébé inclinés à plus de 10° (voir n° 556, février 2020). ●



Oh, les gourmandes

De nouveaux frais bancaires !



Les banques ont trouvé de nouveaux filons pour prélever sur nos comptes bancaires : le virement instantané et, surtout, le crédit immobilier en cours.

Avant d'augmenter, les frais apparaissent. Et l'année 2020 a été prolifique, puisque l'Observatoire des tarifs bancaires a dénombré plus de 1 400 nouvelles facturations, soit douze de plus par établissement, en moyenne !

Principale nouveauté, le virement instantané par téléphone, en agence ou via l'application de la banque, permet de transférer des fonds en quelques secondes à un commerçant ou à un particulier, à partir de son numéro de téléphone.

JUSQU'À 5 € LE VIREMENT

Le virement instantané externe s'est généralisé cette année, et pour le moment, la gratuité reste majoritaire. Seules treize banques le tarifient à 1 € et même à 5 € pour la plus gourmande.

En revanche, le crédit immobilier suscite des dizaines de nou-

velles facturations. Frais de report d'échéances, d'allongement de la durée du crédit, de modification de la date d'échéance, de mise en place d'une pause ou d'un plan d'apurement. Les intitulés varient mais ciblent tous les emprunteurs en difficulté. Une manière cynique de faire du chiffre d'affaires en profitant de la crise économique...

QUE DE COMPLEXITÉ !

L'observatoire a aussi noté l'apparition d'un nouvel adjectif lorsqu'on renégocie ses conditions de crédit : « Aménagement complexe », « Modification complexe de prêt » ou « Modification des éléments du contrat – complexe » dans trois caisses du Crédit agricole (Toulouse, Val de France et Alsace Vosges), sont tarifés respectivement à 116,50 €, 127 € et 108,40 €.

Ce qui reste décomplexé, en revanche, c'est l'inventivité des banquiers en matière de frais ! • L. M.

Ça vous est arrivé Un matelas clic-clac irremplaçable

« L'obsolescence programmée va se nicher là où on ne l'attend pas », s'étonne dans un courriel Philippe Besancenet, 45 ans. Dix ans après l'achat d'un clic-clac haut de gamme chez But, ce père de famille décide de changer son matelas Dunlopillo. Problème : impossible d'en trouver un en latex capable de s'emboîter dans la structure d'origine. La faute à une curieuse conception : la pliure nécessaire à l'imbrication du matelas et du sommier, en principe située au centre de la couche, est placée sur le côté. « Après des recherches infructueuses, j'ai dû me résoudre à acheter un clic-clac intégral pour 1500 € chez un concurrent de But », précise le quadragénaire. Selon ses estimations, l'achat d'un simple matelas lui aurait coûté moitié moins. « Pour éviter de devoir tout changer la prochaine fois, j'ai opté pour un modèle doté d'une pliure centrale, beaucoup plus courant », conclut-il. •



Ils exagèrent

Le ton décalé de Daddy ne passe pas

Lancée courant octobre, la dernière campagne publicitaire de Daddy ne manque pas d'air ! S'appuyant sur l'origine végétale – lointaine – du sucre de table, le fabricant suggère ainsi les bienfaits des fruits et légumes... Or, aucun de leurs composés bénéfiques, comme les vitamines et les fibres, ne se retrouve dans le sucre blanc ou roux. Obtenu après plusieurs étapes d'extraction de la betterave ou de la canne à sucre, il s'agit d'un produit dérivé (le saccharose) et non d'une plante. Et rappelons que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) reconnaît les sucres simples, tel le saccharose, responsables de divers problèmes sanitaires (obésité, diabète...) •



Beurk ! Pratiques douteuses chez Lactalis

Dans une enquête publiée fin octobre, le média d'investigation *Disclose* dévoile une pratique peu ragoûtante dans les usines du géant du lait Lactalis, propriétaire notamment de la marque La Laitière. Les eaux de rinçage des machines seraient réinjectées par petites doses dans les produits qui ne sont pas censés contenir de l'eau dans leurs ingrédients. Pour ce qui est du lait, *Disclose* décrit aussi des méthodes de production qui s'apparentent à du "mouillage" (dilution) - une pratique qui est interdite. Lactalis, de son côté, assure respecter la réglementation. ●

Enfin ! Vape, tabac : la transparence

L'Agence de sécurité sanitaire (Anses) donne accès, depuis fin octobre, à la liste d'ingrédients de plus de 33 000 produits de vapotage à base de nicotine et 3 000 produits du tabac. Ces listes, que les fabricants doivent fournir à chaque autorité de contrôle en Europe, n'avaient jamais été rendues publiques de manière aussi exhaustive. Leur analyse a permis de découvrir un certain nombre de non-conformités. Par exemple, des



émissions supérieures au seuil autorisé pour des cigarettes, une concentration en nicotine trop élevée pour des produits de vapotage, mais aussi de rares cas d'additifs interdits. Les fabricants ont été informés. Et, désormais, les consommateurs peuvent regarder ce qu'ils fument ou vapent sur le site anses.fr ou data.gouv.fr - à l'exception des e-liquides sans nicotine, qui échappent à cette procédure déclarative. ●

Et le climat ? Des fonds de placement irresponsables

C'est ce que tend à montrer l'étude de Reclaim Finance. Cette jeune ONG qui entend remettre la finance au service du climat a analysé 442 fonds présents dans les assurances-vie, les plans d'épargne en action (PEA) ou les plans d'épargne retraite (PER). Près de neuf fonds sur dix contribuent à financer des entreprises identifiées comme ayant les pratiques environnementales et sociales les plus critiquables, fortement émettrices de gaz à effet de serre et lacunaires en matière de droits humains. Chaque fonds contient, en moyenne, une trentaine de ces entreprises si peu éthiques. Pis, sur 36 fonds labellisés investissement social et responsable (ISR), seuls deux ne contiennent aucune entreprise controversée. ●

Kiosque
International



SUISSE Bananes aux pesticides

Malgré leur

peau, la chair des bananes peut contenir des pesticides. Un constat dressé par *Bon à savoir* : sur seize bananes testées, sept contiennent des résidus de produits chimiques. Le plus souvent des fongicides. Plus surprenant : les fruits estampillés Max Havelaar ou WWF, des labels revendiquant des standards de qualité élevés, renferment des polluants. Toutefois, bonne nouvelle : aucune trace de pesticides n'a été retrouvée dans les bananes avec un label bio. OCTOBRE 2020



ROYAUME-UNI Épidémie d'arnaques

Fausses
contraventions
envoyées pour

un prétendu non-respect du confinement, siphonnage des données personnelles revendues au plus offrant... les pirates du Web en Angleterre, Irlande du Nord et au Pays de Galles auraient dérobé la somme de 113 millions de livres sterling depuis le début de la pandémie. L'information, rapportée dans *Which?*, a été donnée par *Action Fraud*, une structure britannique qui lutte contre la cybercriminalité. OCTOBRE 2020



ALLEMAGNE Renégocier son assurance

La pandémie
a changé
nos habitudes
automobiles

et nos contrats d'assurance doivent être revus pour s'adapter à nos besoins réels. Nos confrères du *Stiftung Warentest*, catégorie Finances, ont étudié 160 contrats et le verdict est sans appel. Renégocier peut faire économiser plusieurs centaines d'euros. NOVEMBRE 2020

Carton rouge

Travaux d'isolation La Poste fait du rabattage

Le constat

La Poste fait de la prospection pour une entreprise de rénovation énergétique.

Les entreprises qui proposent des travaux de rénovation énergétique ne peuvent plus faire de démarchage par téléphone depuis fin juillet 2020.

« Certains ont trouvé une parade qui me semble pire, estime un habitant de la région parisienne. J'ai reçu, début octobre, un courrier de l'entreprise Futura Internationale me proposant des travaux d'isolation. Une dizaine de jours après, j'ai trouvé un "avis de prestation" déposé par mon facteur, qui ressemble beaucoup à un avis de passage classique pour un colis ou une lettre recommandée. J'ai croisé mon facteur le lendemain et il m'a dit que c'était l'entreprise qui m'avait envoyé le courrier, qu'il était chargé de me poser des questions au cas où je serais intéressé. Je lui ai dit non et il l'a noté. »

LE FACTEUR COLLECTE LES DONNÉES

Nous avons pris contact avec La Poste qui nous a répondu que « les offres d'informations commerciales existent depuis de nombreuses années ». Nous avons, en effet, signalé l'an dernier des publicités pour la Zoé de Renault remises en main propre par des facteurs (voir n° 549, juin 2019). « La pratique de déposer un flyer [Ndlr : prospectus] en boîte aux lettres par le facteur n'est pas interdite par la loi », ajoute La Poste.

Le problème, c'est que La Poste ne se contente pas de distribuer un courrier publicitaire. Elle utilise ses facteurs pour collecter des

Le problème

Les facteurs servent d'intermédiaires pour la mise en relation.

données. Ils doivent vérifier si la personne « est intéressée et donne son accord pour être mise en relation avec l'entreprise ». La Poste est donc clairement missionnée pour constituer un fichier clients pour Futura Internationale. Signalons, au passage, que cette entreprise a été épinglée en novembre 2019 pour démarchage téléphonique illégal (voir n° 555, janvier 2020).

VOS RECOURS : STOP PUB, ROBINSON...

« La personne peut tout à fait s'opposer à la visite du facteur par le numéro de téléphone non surtaxé ou l'adresse mail indiqués sur le flyer », nous a rappelé La Poste. Certes, mais la formule impose à des clients, qui n'ont rien demandé, de faire jouer leur droit d'opposition. La personne qui nous a contactés s'indigne de cette pratique invasive et demande : « Comment faire pour que La Poste ne propose plus de tels démarchages ? »

La Poste n'ayant visiblement pas l'intention de cesser ses activités commerciales, il faut tenter de lutter

en amont : en apposant un autocollant « Stop pub » sur la boîte aux lettres, en vous inscrivant sur la liste Robinson (Service Liste Robinson, 1 rue François Vidal, CS30238, 33506 Libourne Cedex) et en veillant, sur Internet, à cocher les cases pour ne pas recevoir de courriers publicitaires.

Pauvres consommateurs qui croyaient être tranquilles avec l'interdiction du démarchage téléphonique pour les travaux d'isolation ! ●

FANNY GUIBERT



CE QUE DIT LA LOI
Le règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016 prévoit (art. 21) un droit d'opposition. Toute personne dont les données à caractère personnel sont utilisées pour de la prospection a le « droit de s'opposer à tout moment à ce traitement ». Les entreprises doivent assurer la prise en compte effective de ce droit.

50 ANS de combats

Depuis un demi-siècle, nous sommes de toutes les luttes pour vous protéger. Notre seule arme : fournir une information à la fois claire et indépendante.

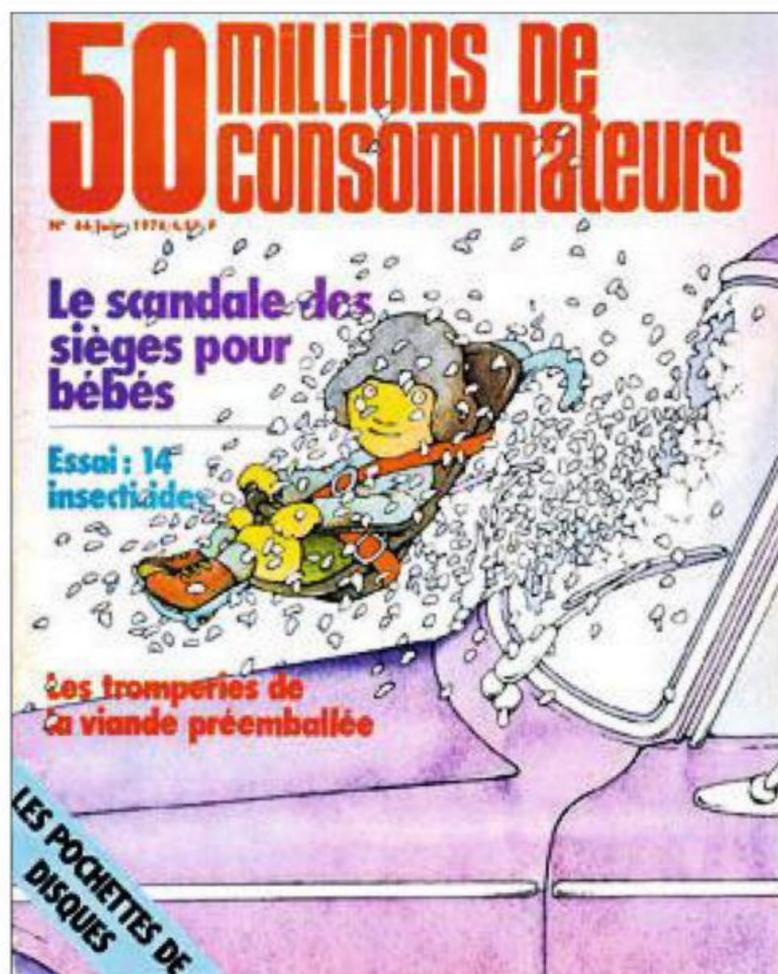
Fin novembre 1970 paraît le 1^{er} numéro de 50 Millions de consommateurs. Attendue depuis 1968, la revue éditée par l'Institut national de la consommation (INC) a pour mission de publier des essais, études et enquêtes au service des consommateurs. « Un engagement qui nous oblige à mener d'incessantes batailles sans certitude de les gagner toutes, mais avec l'espoir qu'un problème soulevé finira, avec le temps et une certaine obstination de notre part, par être aperçu et réglé », lit-on huit ans plus tard (n° 100, janvier 1979). Il a fallu des générations d'ingénieurs pour détecter des substances controversées, de juristes pour pointer les déloyautés dans les contrats, et de journalistes pour les dénoncer. Petit coup d'œil (très sélectif) dans le rétro pour mesurer le chemin parcouru. ●

POUR LA SÉCURITÉ DES PRODUITS

Casques moto

La plupart des casques moto testés en **OCTOBRE 1975** ne protègent pas assez les motards, y compris ceux qui portent la marque NF. Une nou-

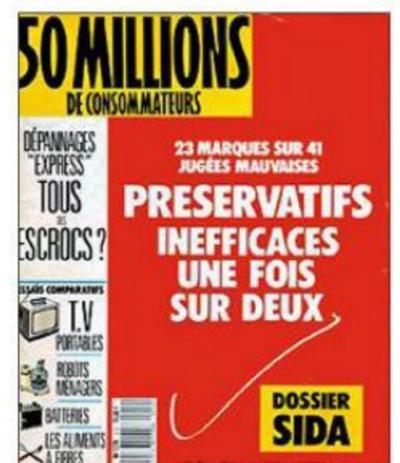
velle norme, plus sévère, sera établie suite à ces résultats désastreux. Mais il faudra de longues années et deux autres essais pour qu'elle soit réellement adoptée dans les faits.



juin 1976



octobre 1975



décembre 1988

60 millions de consommateurs
INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION

ESSAI page 24
Alimentation
À quels labels se fier ?

NOS RÉVÉLATIONS
PESTICIDES, DIOXINES...
Alerte sur les tampons
et les protections féminines

VÉTÉRINAIRES
La grande loterie des tarifs

ENQUÊTE page 16
Électricité
Qui échappera à la hausse ?

PRATIQUE page 50
Les ratés des détecteurs de fumée

www.60millions-mag.com 4,60 €
MARS 2016 - N° 513

60 millions de consommateurs

ORDINATEURS À MOINS DE 5 000 F
Les pièges à éviter

Tabac Exclusif
Les fabricants vous trompent
Nicotine, goudrons...

12 téléviseurs 36 cm

4 traducteurs électroniques

40 piles pour appareils auditifs

Portables : gare aux factures !

Notre BD gratuite
La sécurité des aliments racontée aux ados

Des taux de 2 à 11 fois plus élevés !

septembre 1999

60 millions de consommateurs

Colorants Parabens Triclosan Sulfites...

Chassez les molécules toxiques DOSSIER page 22

100 PRODUITS ÉPINGLES

SALLES DE SPORT
Le low cost, un bon plan ?

ENQUÊTE
Comment réduire le coût des fournitures

Colorants Parabens Triclosan Sulfites...

septembre 2013

Sièges auto pour bébé

Presque tous les sièges auto pour enfants se révèlent mal conçus et dangereux. Suite à notre essai, en **JUIN 1976**, un cahier des charges plus contraignant sera imposé aux fabricants. Les progrès se feront attendre.

Préservatifs

Sur une quarantaine de préservatifs, un peu plus de la moitié s'avèrent poreux ou peu résistants. Un scandale, en pleine épidémie de sida : 4 000 malades et 300 000 séropositifs au moment où nous publions, en **DÉCEMBRE 1988**. Un nouvel essai est réalisé en février 1991 et, cette fois, peu de produits sont défectueux.

Produits dangereux

En **JANVIER 2014**, nous dressons l'inventaire de 111 produits dangereux toujours présents, et pointons les lacunes du système de rappels. Les siphons à crème chantilly présentent, par exemple, des risques d'explosion. Un modèle causera d'ailleurs la mort d'une blogueuse en 2017. ●

CONTRE LES SUBSTANCES TOXIQUES

Un bactéricide dans du talc

En 1972, l'usage d'un talc de marque Morhange tue 36 nourrissons, d'autres resteront handicapés. Le talc contient de l'hexachlorophène, un bactéricide très toxique. Aussitôt, en **NOVEMBRE 1972**, 50 Millions teste 25 références afin d'y détecter le bactéricide incriminé, et d'autres substances suspectes. L'essai a été réalisé pour rassurer les Français.

Des pesticides dans des tampons, serviettes et couches-culottes

En **MARS 2016**, 60 Millions révèle la présence incongrue de résidus de glyphosate, pesticide classé cancérigène probable, dans des protège-slips, tampons et serviettes hygiéniques. L'essai permet de détecter aussi des traces de dioxines. L'Agence de sécu-

rité sanitaire (Anses) et la Répression des fraudes (DGCCRF) confirmeront nos analyses. En **FÉVRIER 2017**, rebelote avec les couches pour bébé : la majorité présentent aussi des résidus de pesticides et des dioxines.

Pour la vraie composition des cigarettes

À l'époque, la composition ne figure pas sur les paquets de cigarettes. Une machine à fumer est mise au point et, en **DÉCEMBRE 1972**, notre étude révèle que la très populaire Gauloise brune contient des teneurs en goudrons et en nicotine bien plus élevées que ne le dit le fabricant.

En **SEPTEMBRE 1999**, 60 Millions accuse à nouveau les fabricants de tromperie sur les véritables taux de nicotine et de goudrons, preuves à l'appui. Le test révèle qu'il existe d'autres substances toxiques, notamment le monoxyde de carbone. Un changement de mesures et un étiquetage plus précis sont exigés.

Des cigarettes électroniques pas anodines

Sans tabac mais pas totalement sans risque non plus. 60 Millions analyse, en **SEPTEMBRE 2013**, les vapeurs d'e-cigarettes et y trouve du formol et de l'acroléine, substance toxique par inhalation et ingestion. Notre test soulève un tollé chez les professionnels, qui accepteront toutefois de s'asseoir autour de la table des autorités et de nos ingénieurs pour créer une norme. ●



mai 2013



janvier 1997



janvier 2006

POUR UNE ALIMENTATION SAINE ET SÛRE

Sans vaches folles

Déjà, en **SEPTEMBRE 1990**, 50 Millions alerte sur cette « bombe à retardement » en racontant comment des vaches françaises ont été nourries, en 1988, avec des farines animales soupçonnées d'avoir propagé l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). Interdites en Angleterre, ces farines ont été écoulées à vil prix en France, et les premières vaches folles sont apparues. La maladie est déjà passée du mouton à la vache, mais aussi aux chats, ouistitis et chèvres. Dix cas atypiques de la maladie de Creutzfeldt-Jakob accréditent qu'un passage à l'espèce humaine est possible.

Sans OGM

Les organismes génétiquement modifiés (OGM) changent le patrimoine d'une plante. En **JANVIER 1997**, nous alertons sur les risques encore

inconnus pour la santé et l'environnement, car ils se mesurent sur la durée. En janvier 2002, 60 Millions trouve 36 produits alimentaires contenant des OGM. Et cela malgré l'absence de cultures dans l'Hexagone.

Sans lasagnes à la viande de cheval

Un abattoir roumain, un trader hollandais, et voilà du cheval substitué au bœuf, bien plus onéreux, dans les plats préparés. Nous révélons, en **MAI 2013**, que la plupart des raviolis en boîte concernés sont fabriqués sur un seul site, celui de Pouilly-sur-Serre.

Sans résidus de pesticides

En **JANVIER 2006**, nous trouvons déjà des traces de pesticides interdits, ainsi que des surdoses de pesticides, jusqu'à neuf fois la limite, dans un lot de salades. ●

CONTRE TOUS LES ABUS

Les chèques payants

En **JANVIER 1987**, 50 Millions part en guerre contre le projet de « droit d'accès au compte », tarifé 20 francs par trimestre, avec un quota de chèques gratuits. Nous appelons à rayer, gratter ou plier les codes informatiques en bas des chèques afin de rendre impossible leur lecture. Et nous publions un modèle légal de chèque à rédiger sur papier libre. Le mot d'ordre sera très suivi, et les banques renonceront.

Les abus des syndic

Neuf contrats de syndic sur dix sont abusifs : notre dossier marque un ras-le-bol des copropriétaires. En **AVRIL 2009**, 60 Millions démontre une généralisation des pratiques déloyales. Nous exigeons un décret qui limite la liste des tâches factu-



rables en supplément. Il sera publié en 2015 et, aujourd'hui, chaque copropriété a un contrat standardisé et comparable.

Les europrofiteurs

Un an avant le passage à l'euro, producteurs et distributeurs se sont engagés à un gel des prix. Mais juste avant, certains ont imposé de sacrées hausses sur des produits que 60 Millions liste en **SEPTEMBRE 2001**.

Nos anciens à l'abandon

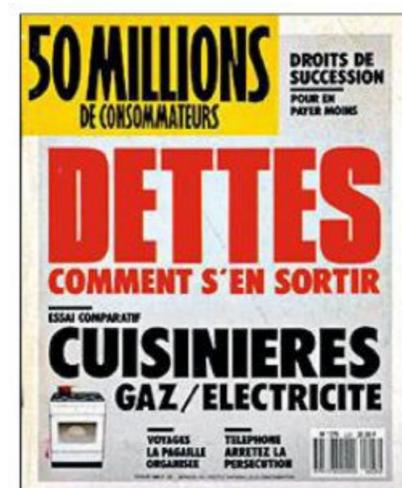
50 Millions consacre un dossier, en **JUILLET 1990**, aux « maisons spécialisées, surchargées ». Le prix journalier peut atteindre 500 francs, une charge au-dessus des moyens des résidents. En **JANVIER 1998**, 60 Millions fait sa une sur les conditions de vie en maisons de retraite, en énumérant toutes les insuffisances constatées. En **JANVIER 2004**, des résidences épinglées feront l'objet d'une enquête judiciaire qui aboutira à leur fermeture. ●



septembre 1980



avril 1987



février 1990

POUR ACQUÉRIR DE NOUVEAUX DROITS

La publicité loyale

Nous avons toujours dénoncé les arnaques. C'est pourquoi nous avons salué la loi du 27 décembre 1973 sanctionnant toute publicité « comportant des allégations, indications ou présentations fausses ou de nature à induire en erreur ».

La date de péremption

En **DÉCEMBRE 1971**, 50 Millions réclame la mention d'une date limite de consommation. Elle sera instaurée par décret en 1972 et par la loi en 1984.

L'étiquetage du prix au litre et au kilo

En **SEPTEMBRE 1980**, nous lançons une campagne pour inciter à mentionner le prix au litre et au kilo. Quatre ans plus tard, c'est enfin obligatoire. En 1985, 50 Millions constate que les deux tiers des supermarchés n'ont appliqué cette mesure que partiellement.

Les prix libres

Après quarante ans de contrôle par l'État, prix et loyers sont libérés en 1986 pour stimuler la concurrence. Dès **AVRIL 1987**, 50 Millions déplore des hausses de « commerçants et propriétaires qui se sont crus tout permis ». Notre vœu d'instituer un comité de suivi de la formation des prix dans chaque département sera exaucé.

Contre le surendettement

En 1989, 11 % des ménages ne peuvent plus rembourser toutes leurs charges. Votée fin 1989, la loi Neiertz veut éviter une catastrophe sociale. En **FÉVRIER 1990**, 50 Millions explique le fonctionnement des nouvelles commissions départementales qui viendront à la rescousse des surendettés jusqu'à aujourd'hui. ● LIONEL MAUGAIN

➔ Retrouvez tous les numéros illustrant cet article sur notre nouvelle appli mobile « 60 millions ».



avril 2009



janvier 1998



septembre 2001

DES ASSOCIATIONS POUR VOUS DÉFENDRE

15 associations de consommateurs, régies par la loi de 1901, sont officiellement agréées pour représenter les consommateurs et défendre leurs intérêts. La plupart de leurs structures locales tiennent des permanences pour aider à résoudre les problèmes de consommation. Pour le traitement de vos dossiers, une contribution à la vie de l'association pourra vous être demandée sous forme d'adhésion. Renseignez-vous au préalable. Pour connaître les coordonnées des associations les plus proches de chez vous, interrogez les mouvements nationaux ou le Centre technique régional de la consommation (CTRC) dont vous dépendez. Vous pouvez aussi consulter le site inc-conso.fr, rubrique Associations de consommateurs et trouver celle la plus proche de chez vous.

Les associations nationales

Membres du Conseil national de la consommation

Adeic (Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur)
27, rue des Tanneries, 75013 Paris.
TÉL.: 01 44 53 73 93
E-MAIL: contact@adeic.fr
INTERNET: www.adeic.fr

Afoc (Association Force ouvrière consommateurs)
141, av. du Maine, 75014 Paris.
TÉL.: 01 40 52 85 85
E-MAIL: afoc@afoc.net
INTERNET: www.afoc.net

ALLDC (Association Léo-Lagrange pour la défense des consommateurs)
150, rue des Poissonniers, 75883 Paris Cedex 18.
TÉL.: 01 53 09 00 29
E-MAIL: consom@leolagrange.org
INTERNET: www.leolagrange-conso.org

CGL (Confédération générale du logement)
29, rue des Cascades, 75020 Paris.
TÉL.: 01 40 54 60 80
E-MAIL: info@lacgl.fr
INTERNET: www.lacgl.fr

CLCV (Consommation, logement et cadre de vie)
59, bd Exelmans, 75016 Paris.
TÉL.: 01 56 54 32 10
E-MAIL: clcv@clcv.org
INTERNET: www.clcv.org

Cnafal (Conseil national des associations familiales laïques)
19, rue Robert-Schuman, 94270 Le Kremlin-Bicêtre.
TÉL.: 09 71 16 59 05
E-MAIL: cnafal@cnafal.net
INTERNET: www.cnafal.org

CNAFC (Confédération nationale des associations familiales catholiques)
28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris.
TÉL.: 01 48 78 82 74
E-MAIL: cnafc-conso@afc-france.org
INTERNET: www.afc-france.org

CNL (Confédération nationale du logement)
8, rue Mériel, BP 119, 93104 Montreuil Cedex.
TÉL.: 01 48 57 04 64
E-MAIL: cnl@lacnl.com
INTERNET: www.lacnl.com

CSF (Confédération syndicale des familles)
53, rue Riquet, 75019 Paris.
TÉL.: 01 44 89 86 80
E-MAIL: contact@la-csf.org
INTERNET: www.la-csf.org

Familles de France
28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris.
TÉL.: 01 44 53 45 90.
E-MAIL: conso@familles-de-france.org
INTERNET: www.familles-de-france.org

Familles Rurales
7, cité d'Antin, 75009 Paris.
TÉL.: 01 44 91 88 88
E-MAIL: infos@famillesrurales.org
INTERNET: www.famillesrurales.org

Fnaut (Fédération nationale des associations d'usagers des transports)
32, rue Raymond-Losserand, 75014 Paris. TÉL.: 01 43 35 02 83
E-MAIL: contact@fnaut.fr
INTERNET: www.fnaut.fr

Indecosa-CGT (Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés-CGT)
263, rue de Paris, 93516 Montreuil Cedex. TÉL.: 01 55 82 84 05
E-MAIL: indecosa@cgt.fr
INTERNET: www.indecosa.cgt.fr

UFC-Que Choisir (Union fédérale des consommateurs-Que Choisir)
233, bd Voltaire, 75011 Paris
TÉL.: 01 43 48 55 48
INTERNET: www.quechoisir.org

Unaf (Union nationale des associations familiales)
28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris.
TÉL.: 01 49 95 36 00
INTERNET: www.unaf.fr

Les centres techniques régionaux de la consommation

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

CTRC Auvergne
17, rue Richépin, 63 000 Clermont-Ferrand.
TÉL.: 04 73 90 58 00
E-MAIL: u.r.o.c@wanadoo.fr

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Union des CTRC Bourgogne-Franche-Comté
2 rue des Corroyeurs, Boîte NN7, 21000 Dijon.
Dijon : TÉL.: 03 80 74 42 02
E-MAIL: contact@ctrc-bourgogne.fr
Besançon : TÉL.: 03 81 83 46 85
E-MAIL: ctrc.fc@wanadoo.fr

BRETAGNE

Maison de la consommation et de l'environnement
48, boulevard Magenta, 35200 Rennes.
TÉL.: 02 99 30 35 50
INTERNET: www.mce-info.org

CENTRE-VAL DE LOIRE

CTRC Centre Val de Loire
10, allée Jean Amrouche, 41000 Blois.
TÉL.: 02 54 43 98 60
E-MAIL: ctrc.centre@wanadoo.fr

GRAND EST

Chambre de la Consommation d'Alsace et du Grand Est
7, rue de la brigade d'Alsace Lorraine, BP 6, 67064 Strasbourg cedex.
TÉL.: 03 88 15 42 42
E-MAIL: contact@cca.asso.fr
INTERNET: www.cca.asso.fr

HAUTS-DE-FRANCE

CTRC Hauts-de-France
6, bis, rue Dormagen, 59350 Saint André-lez-Lille.
TÉL.: 03 20 42 26 60. E-MAIL: uroc-hautsdefrance@orange.fr
INTERNET: www.uroc-hautsdefrance.fr

ÎLE-DE-FRANCE

CTRC Île-de-France
100, boulevard Brune, 75014 Paris.

TÉL.: 01 42 80 96 99
INTERNET: www.ctrc-iledefrance.fr

NORMANDIE

CTRC Normandie
Maison des solidarités, 51, quai de Juillet, 14000 Caen.
TÉL.: 02 31 85 36 12
E-MAIL: ctrc@consonormandie.net
INTERNET: www.consonormandie.fr

NOUVELLE AQUITAINE

Union des CTRC/ALPC en Nouvelle Aquitaine
Antenne Limousin et siège social
1, rue Paul Gauguin, 87100 Limoges.
TÉL.: 05 55 77 42 70
E-MAIL: ctrc.alpc@outlook.com
INTERNET: www.unionctrcalpc.com
Antenne Poitou-Charentes/Vendée
11, place des Templiers, 86000 Poitiers
TÉL.: 05 49 45 50 01.
E-MAIL: ctrc.poitoucharentes@wanadoo.fr

Antenne Aquitaine
Agora, 8, chemin de Lescan 33150 Cenon.
TÉL.: 05 56 86 82 11
E-MAIL: alpc.aquitaine@outlook.com

OCCITANIE

CTRC Occitanie
31 allée Léo-Foucault 34000 Montpellier
TÉL. 04 67 65 04 59
E-MAIL: ctrc@conso-languedocroussillon.org INTERNET: www.conso-languedocroussillon.org

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

CTRC Provence-Alpes-Côte d'Azur
23, rue du Coq, 13001 Marseille.
TÉL.: 04 91 50 27 94
E-MAIL: contact@ctrc-paca.org
INTERNET: www.ctrc-paca.org

Pour les départements d'outre-mer, référez-vous aux sites des associations nationales.

Tables de fêtes

À LA UNE À VOS CHOIX !



DES BULLES QUI DÉTONNENT

Ayez de l'audace, n'hésitez plus à servir du crémant à l'apéritif pour les fêtes. Certains ressortent de notre dégustation à l'aveugle de trente champagnes bruts classiques, 1^{ers} crus et crémants. À consommer avec modération...



PAS SI MIRACULEUSE, LA PÊCHE !

La truite fumée s'est faite une place à côté du saumon fumé. Comme lui, elle présente des intérêts pour son apport en oméga 3, mais elle reste souvent trop salée. Et le fumage pose problème pour certains produits.



ARNAQUES : DÉJOUER LES PIÈGES

Faites-vous plaisir sans craindre de vous faire avoir. Foie gras, huîtres, noix de Saint-Jacques, bûches... nous avons demandé à des spécialistes, chacun dans son domaine, de donner quelques conseils aiguisés qui vous serviront pour repérer l'authenticité.

DES BULLES QUI DÉTONNENT

CENTRE D'ESSAIS
30 champagnes
 et crémants
 dégustés

Champagne ou crémant ? Pour trouver le meilleur rapport qualité-prix, nos experts ont dégusté à l'aveugle des champagnes bruts classiques, premiers crus et un grand cru ainsi que des crémants de Bourgogne. Avec quelques surprises à l'arrivée...

Peut-on choisir un autre effervescent que le champagne pour l'apéritif sans passer pour un radin ? C'est ce que nous avons cherché à savoir avec cette dégustation opposant de traditionnels champagnes à des crémants. Pour éviter tout préjugé, nos experts du

vin savaient qu'ils analysaient des bulles françaises mais ne disposaient d'aucune autre information. Comme à l'accoutumée lors de nos comparatifs, les verres ont été apportés à chacun selon un ordre aléatoire. Ces conditions ont fait que certains crémants ont été confondus avec des champagnes et ont été mieux notés.



✓ 10 champagnes de cru



Bernard Brémont • Grand cru
 • Reflets de France (MDD de Carrefour) • 18,70 €

15,5/20

- **Raffiné.** Robe jaune paille. Nez intense, floral et beurré ; bouche équilibrée, classique (bulles fines, fraîcheur, fruit, notes briochées), belle longueur.
- **Pour accompagner** le repas.



Barbier-Louvet⁽¹⁾ • 1^{er} cru
 • 18 €

14,5/20

- **Généreux.** Robe or gris. Nez complexe (pomme cuite, vanille, pain d'épices, brioche, agrumes) ; bouche tendue, de l'ampleur, saveurs homogènes avec le nez, finale épicée.
- **Pour accompagner** un ris de veau.



Vranken • 1^{er} cru • 21 €

12,5/20

- **Exubérant.** Robe or jaune. Nez déplaisant gâché par le soufre (caoutchouc) ; bouche à l'attaque vineuse, lourde, notes pâtisseries, fruits blancs, rhubarbe.
- **Pour accompagner** le repas.



Canard-Duchêne • 1^{er} cru • 27 €

12,5/20

- **Prix fort.** Robe or gris. Nez intense et fruité, vanille ; bouche fraîche et fruitée (mirabelle), assez longue (pomelo).
- **Pour accompagner** le repas (saumon mariné à l'aneth).

MDD : Marques de distributeurs. Lieux d'achat indicatifs : (1) Carrefour, (2) Monoprix et Cora.

Cet effervescent coûte deux à trois fois moins cher avec un procédé d'élaboration quasiment identique. La méthode appliquée ici, dite traditionnelle, reproduit "la champenoise". Elle compte deux fermentations : une première fermentation alcoolique en cuve pour transformer le jus de raisin en vin de base, puis une seconde en bouteille – provoquée par l'ajout d'une liqueur de tirage (mélange de sucre, levures et vieux vin) – qui amène une prise de mousse naturelle. L'ensemble mûrit dans la bouteille avec les lies, au minimum douze mois pour les crémants et quinze mois pour les champagnes avant l'opération de dégorgement, qui consiste à retirer le dépôt de levures mortes. La finesse de la bulle dépend de cette lente maturation, l'élevage.

À BASE DE CHARDONNAY ET DE PINOT NOIR

L'offre de crémants basiques est florissante après deux récoltes records en 2018 et 2019 avec 110 millions de bouteilles vendues – le tiers du total

Comment nous avons procédé

NOTRE DÉGUSTATION À L'AVEUGLE

Nos échantillons ont été achetés dans le commerce. Les catégories ont été mélangées et présentées, anonymement. Chaque juré a effectué sa dégustation dans un ordre différent afin de gommer l'effet induit par l'ordre de passage. La note résulte d'une moyenne pondérée (selon que l'échantillon a été le plus – ou le moins – apprécié par les jurés).

Jury de professionnels du vin :

- Yves Brunce, dégustateur blogueur
- Luc Dabadie, courtier juré-expert piqueur

- Jean-Michel Deluc, maître-sommelier
- Felicity Demont, consultante
- Christophe Guitard, sommelier-consultant
- Michèle Héline, formatrice
- Fabrice Hoerter, courtier juré-expert piqueur
- Françoise Lacoste, amatrice passionnée
- Alain Malclès, consultant
- Michèle Piron, technicienne en œnologie
- Bénédicte Plaige, conseillère technique
- Aurélie Soulat, technicienne en œnologie
- Rémi J. Vasseur, sommelier-consultant
- Frédéric Vigroux, formateur-consultant

des champagnes (297 millions de cols en 2019). Parmi les huit variations françaises de crémant (Alsace, Bordeaux, Bourgogne, Die, Jura, Limoux, Loire, Savoie), nous avons opté pour la version bourguignonne.

Elle s'est imposée pour la cohérence organoleptique de notre dégustation. « Si les Bourguignons sont allés chercher la méthode de leur crémant

en Champagne, il ne faut pas oublier que les Champenois sont allés chercher les cépages en Bourgogne... », plaisante François Piffaut, responsable de la communication du producteur bourguignon Veuve Ambal, entreprise familiale fondée en 1898 par Marie Ambal.

Les deux effervescents incluent souvent en effet deux cépages iden- ●●●



Veuve Émile • 1^{er} cru
• Auchan (MDD) • 19 €

13/20

- **Gastronomique.** Robe or vert. Nez intense, arômes pâtisseries (pomme, vanille, cannelle, beurre, noix) ; bouche ample, fruitée, fraîche et saline, longueur.
- **Pour accompagner** le repas (turbot aux asperges).



Pol Carson • 1^{er} cru
• E. Leclerc (MDD) • 19 €

13/20

- **Nerveux.** Robe or gris. Nez frais et expressif (menthe, citronnelle, agrumes frais) ; bouche vive, fraîcheur et fruit (pomme verte, finale agrumes, citron).
- **Pour accompagner** l'apéritif.



Gérard Bauchet • 1^{er} cru
• 21,90 €

12,5/20

- **Facile.** Robe or vert. Nez intense, avec un côté vert (pomme verte, végétal, levure) ; bouche suave, un dosage marqué pour masquer un certain manque de matière et de longueur.
- **Pour accompagner** l'apéritif.



JM Gobillard & fils⁽²⁾ • 1^{er} cru
• 21,70 €

10,5/20

- **Sans envergure.** Robe or vert. Nez expressif, floral (jasmin, acacia) et végétal (mélisse) ; bouche fraîche aux saveurs minérales et florales, finale mentholée.
- **Pour accompagner** l'apéritif.



Monopole Heidsieck & C°
• 1^{er} cru • 20 €

9,5/20

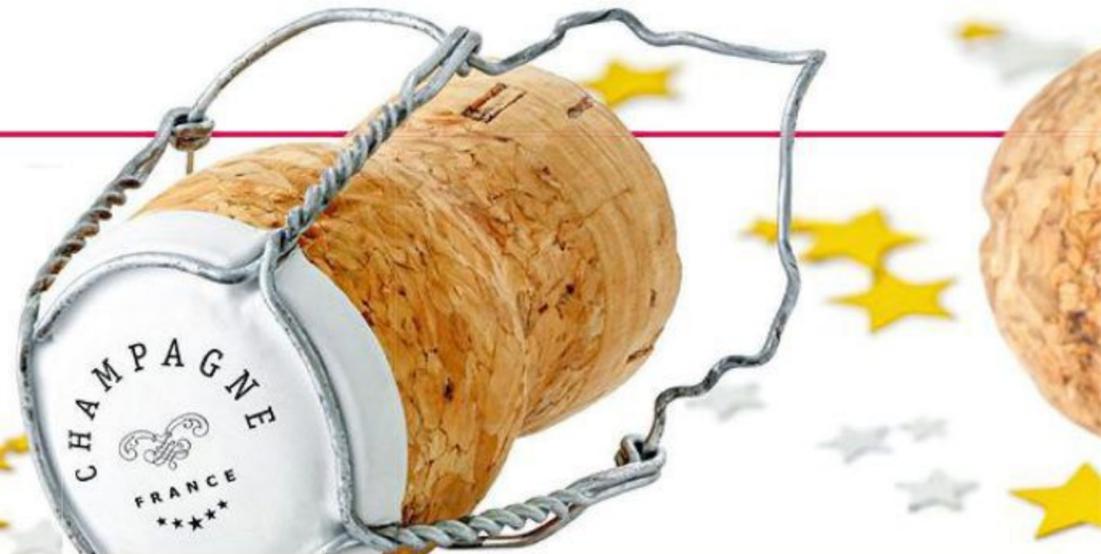
- **Décevant.** Robe or vert. Nez discret, arômes d'acacia, de litchis, de menthe ; bouche marquée par le sucre, et l'amertume, sans soutien aromatique, et assez courte.



Chanoine • 1^{er} cru • 24 €

6,5/20

- Problème de défaut oxydatif sur les deux échantillons.



✓ 10 champagnes blancs bruts



Charles de Courance
 • Carrefour (MDD) • 14,50 €
15/20
 • **Valeur sûre.** Robe or jaune. Nez velouté, brioché et floral; bouche ronde et tonique, zestée en finale, tout en équilibre et en convivialité.
 • **Pour accompagner** l'apéritif et tout un repas de fête.



Comte de Lavigny
 • Casino (MDD) • 19,10 €
13,5/20
 • **Vivifiant.** Robe or gris, reflets argent. Nez intense et complexe (pêche, levure, noisette, beurre, citron, menthol); bouche tendue, pomme verte, bulle crémeuse, longueur.
 • **Pour accompagner** l'apéritif.



Fauchon • 20,70 €
13,5/20
 • **Mûr.** Robe jaune paille. Nez intense, pâtissier (beurre, pain grillé) et évolué (champignon séché, pomme blette); bouche vive (pomme acidulée, agrumes), structure et longueur.
 • **Pour accompagner** le repas (poularde rôtie).



Louis Danremont • Système U (MDD) • 15,70 €
12/20
 • **Discret.** Robe jaune paille. Nez fin (tilleul, pêche blanche, litchi); bouche à l'attaque vive, fruitée, finale sur l'amertume un peu trop marquée pour certains.
 • **Pour accompagner** l'apéritif (sushis).



Guyot Choppin • 18,90 €
12/20
 • **Pesant.** Robe or jaune. Nez vineux (beurre, miel, amande, coing, pruneau), note minérale; attaque ronde, bouche fruitée, mais sans densité et avec une amertume qui accroche.
 • **Pour accompagner** le repas.



Veuve Émille • bio
 • Auchan (MDD) • 20 €
11,5/20
 • **Lourd.** Robe or jaune. Nez intense, évolué (crème au beurre, pomme cuite, noisette, nêfle, citron confit); bouche marquée par le sucre, des bulles trop présentes et assez courtes.
 • **Pour accompagner** l'apéritif.

✓ 10 crémants de Bourgogne



Gracieux Chevalier • Reflets de France • Carrefour • 8,50 €
14,5/20
 • **Onctueux.** Robe jaune paille. Nez expressif (levures, pomme cuite, citron, mirabelle et vanille); bouche homogène, crémeuse, avec des notes de brioche.
 • **Pour accompagner** apéritif et repas (viande blanche).



Veuve Ambal • Brut Prestige • 7,90 €
14/20
 • **Tout simple.** Robe or rose. Nez discret, fruité (pomme cuite, coing, mirabelle, groseille); bouche ronde, équilibrée par une acidité plaisante, avec de la longueur.
 • **Pour accompagner** l'apéritif.



Expert Club • Intermarché (MDD) • 6,20 €
13,5/20
 • **Tonique.** Robe or gris. Nez discret, frais (camomille, pamplemousse, pointe de silex); bouche à l'attaque vive, peu dosée, assez élégante.
 • **Pour accompagner** l'apéritif (fruits de mer).



Louis Bouillot • Grande réserve Cuvée Perle de vigne • 10 €
10,5/20
 • **Aérien.** Robe or gris. Nez discret, floral (jasmin), amande, pomelo; bouche vive désaltérante, minéralité en finale, trop simple pour certains?
 • **Pour accompagner** l'apéritif dînatoire.



Pierre Chanau • Auchan (MDD) • 6 €
10/20
 • **Limité.** Robe or gris. Nez discret, notes d'agrumes, de muscat et de miel; bouche marquée par le sucre sur un fond de simplicité.
 • **Pour accompagner** l'apéritif (macarons au foie gras).



Château de Sassangy⁽¹⁾ • Jean & Geno Musso • bio • 9,30 €
10/20
 • **Singulier.** Robe jaune citron. Nez frais (agrumes, fruits blancs, citronnelle); bouche surprenante, avec des notes de torrification et de la fraîcheur (zeste, menthe).
 • **Pour accompagner** l'apéritif (canapés de poisson cru mariné).

Lieux d'achat indicatifs : (1) Carrefour, (2) Nicolas.




Delagne & fils • Cuvée Prestige
• Intermarché (MDD) • **15,30 €**
13/20

- **Agréable.** Robe or vert. Nez expressif (aubépine, mélisse, citron, mirabelle, miel). Bouche fraîche, gourmande, équilibrée et persistante.
- **Pour accompagner** le repas (lotte à la crème safranée).



Veuve Émille • Auchan (MDD)
• **14 €**
12,5/20

- **Dense.** Robe or gris. Nez expressif (vanille, cannelle, pomme cuite, noisette, mélisse) ; bouche franche, fruitée, avec agrumes en finale.
- **Pour accompagner** l'apéritif.



Pol Carson • E. Leclerc (MDD)
• **13,90 €**
11/20

- **Évanescent.** Robe or gris. Nez fin (citron, fleur d'oranger, pomme verte). Bouche décevante par la faible matière, ni relief, ni longueur.
- **Pour accompagner** l'apéritif.



e.Nicolas • **18 €**
10,5/20

- **Peu plaisant.** Robe or gris. Nez peu expressif, note miellée ; bouche avec beaucoup de mousse, sans intérêt particulier, vite passée.
- **Pour accompagner** l'apéritif en mode kir royal.



L'œuvre de Perraud • **14,80 €**
12,5/20

- **Équilibré.** Robe or gris. Nez fin (fleurs blanches, compote de pomme, amande fraîche, noisette) ; bouche gourmande, fruitée (mirabelle), pointe d'amertume en finale.
- **Pour accompagner** l'apéritif (rillettes de poisson).



La Chablisienne • **8,90 €**
12,5/20

- **Vineux.** Robe or jaune. Nez assez intense, fruité (pomme, poire, coing) ; bouche gourmande où ressort l'amertume, diversement appréciée et qui apporte de la longueur.
- **Pour accompagner** le repas (soufflé au fromage).



Patriarche Père & fils⁽²⁾
• **10,90 €**
9,5/20

- **Périlleux.** Robe or jaune. Nez frais (agrumes, fruits blancs, citronnelle) ; bouche à l'attaque vive, bulles désaltérantes, l'acidité allège le dosage marqué, mais pas assez pour la majorité des jurés...



Veuve Ambal • bio • **8,70 €**
9/20

- **Trop subtil ?** Robe or gris. Nez franc, intense (raisins frais, agrumes) mieux apprécié que la bouche, jugée sans intérêt pour une majorité quand, pour d'autres, elle paraît gourmande, dense, et désaltérante.

●●● tiques : le chardonnay (raisin blanc) et le pinot noir (raisin noir). Chacune des régions peut jouer sa touche locale, avec des terroirs différents et d'autres cépages autorisés. La Champagne se réserve le fruité du pinot meunier ; la Bourgogne peut compter sur celui du gamay et la vivacité de l'aligoté. Pour le reste, les deux effervescents sont des vins d'assemblage souvent non millésimés, dont le défi, pour chaque producteur, est de choisir un style, de le réussir et de le perpétuer d'année en année.

CRÉMANT DE BOURGOGNE, LE SUCCÈS D'UNE VEUVE

Le crémant de Bourgogne présente une autre singularité : la domination d'une marque. Avec huit millions de bouteilles par an, Veuve Ambal produit 40 % du total régional. Dans notre sélection, en plus des deux bouteilles sous son nom, les marques de distributeurs Carrefour et Intermarché font appel à son savoir-faire. Pour quels résultats ? Sur les quatre références élaborées par Veuve Ambal, trois se retrouvent en tête comme meilleurs crémants avec des notes dépassant 13/20 (seuil considéré comme "bon", selon nos critères). Seule la cuvée bio de la marque fait un flop. « Les raisins issus de la viticulture biologique restent difficiles à trouver en Bourgogne, les volumes manquent », plaide François Piffaut, même si l'entreprise dit se fournir dans tout le territoire bourguignon. Le face-à-face organisé pour notre dégustation permet-il de valider l'adage : « Mieux vaut un bon crémant qu'un mauvais champagne » ? Plus que jamais ! Certains crémants de

Bourgogne rivalisent honorablement avec les champagnes, au moins ceux à marques de distributeurs, l'entrée de gamme disponible en grandes surfaces, et, a fortiori, avec les proseccos, que nous avons fait déguster l'an passé, et dont les scores étaient médiocres (voir n° 554, décembre 2019). Or la différence de prix avec les bulles champenoises est importante – le crémant le moins cher de notre sélection s'affiche à 6 €, contre près de 14 € pour le champagne. Un écart qui s'explique par l'industrialisation du procédé d'élaboration, selon François Piffaut : « Pour être compétitif, il nous faut être ingénieux et mécaniser le plus possible ; le process nécessite beaucoup de manipulations, d'opérations successives, tout a été mécanisé, jusqu'à la mise en carton ». En revanche, les vendanges restent manuelles par obligation réglementaire en Bourgogne comme en Champagne.

LA TENTATION DU PREMIER CRU

Si l'on veut monter en qualité pour la table de Noël, est-ce la peine d'investir dans un champagne premier cru ou grand cru ? La mention de cru signifie que les raisins proviennent de villages distingués pour des raisons historiques. Au siècle

dernier, les raisins de ces 59 communes proches de Reims et d'Épernay voyageaient moins longtemps, d'où un meilleur état sanitaire et de meilleurs tarifs. Aujourd'hui, les prix sont libres, l'échelle des crus a été supprimée, et les dénominations « grand cru » et « premier cru » sont conservées à titre d'usages locaux.

LES MEILLEURS RAPPORTS QUALITÉ/PRIX

Pour une vingtaine d'euros, les marques de distributeurs proposent ces cuvées supposées supérieures. C'est de leur côté que figurent les meilleurs rapports qualité/prix. Pour autant, notre dégustation ne permet pas de décréter une qualité systématiquement supérieure comparée aux autres champagnes d'entrée de gamme. Chacune des deux catégories présente le même nombre de bouteilles jugées « bonnes ». Et une seule



référence sur dix surclasse l'ensemble : la bouteille Grand cru Bernard Brémont de Carrefour. Signalons d'ailleurs que les produits de cette enseigne cartonnent cette année ; ils se retrouvent les mieux placés dans les trois catégories.

À la lecture des commentaires de nos dégustateurs, s'esquisse un style "premier cru" qui, en affirmant un caractère vineux, a plus de chance de passer pour un repas. Ce qui conduit à un ultime conseil : servir le "bon" crémant pour l'apéritif et le "bon" champagne premier – ou grand – cru à table. Un duo gagnant, très complémentaire et dans l'air du temps. La fin de l'année devrait être riche en surprises pour les clients des grandes surfaces. Les Champenois ont vu leurs stocks enfler avec la chute de la consommation mondiale liée au Covid-19 et des baisses de prix sont à prévoir... ●

MARYSE SARGIS
AVEC ANTOINE HAENTJENS
ET THOMAS PEYDRO, ingénieurs

CHAMPAGNE BLANC GRAND CRU



15,5/20
Bernard Brémont Grand cru
(Carrefour)
18,70 €
Un champagne tout en élégance et en équilibre. Le compagnon des fêtes.

CRÉMANT DE BOURGOGNE



13,5/20
Expert Club
(Intermarché)
6,20 €
Pour l'apéritif, qui saura dire s'il s'agit d'un crémant ou d'un champagne ?

CHAMPAGNE BLANC



15/20
Charles de Courance
(Carrefour)
14,50 €
Le couteau suisse de la bulle : plaisant, polyvalent et très économique.

Le choix de **60**

À retenir

- Les crémants et champagnes premiers prix vendus en grande distribution ressortent quasiment au même niveau sur le plan qualitatif. N'hésitez plus à servir un crémant à l'apéritif, souvent trois fois moins cher !
- Les champagnes premiers crus des marques de distributeurs s'avèrent de qualité supérieure pour un prix très accessible.
- Les rares cuvées bio piochées dans la grande distribution ne sont pas à la hauteur. Les cavistes ont des chances de faire mieux...

PAS MIRACULEUSE, LA PÊCHE !

CENTRE D'ESSAIS
30 saumons
et truites
fumés

Saumon et truite fumés trônent en bonne place sur les tables de réveillon. Mais des doutes persistent sur leur niveau de contamination. D'après nos analyses, bonne nouvelle, il y a des progrès. Mais des efforts restent à faire, côté sel et toxiques liés au fumage.

A forced'alertes récurrentes durant ces dernières années, les poissons d'élevage, saumons en tête, gardent une image mitigée auprès du grand public. En 2016, «60» avait ainsi montré la présence de métaux lourds et de produits de synthèse dans de nombreux saumons, notamment bio (n° 521, décembre 2016). Entre autres causes, nous pointions leurs conditions d'élevage. Face au succès croissant de la truite fumée, les mêmes questions se posent.

Principal atout de la truite arc-en-ciel (l'espèce destinée au fumage) : elle provient majoritairement de France, en particulier de Nouvelle-Aquitaine et de Bretagne. Les bassins de ce poisson d'eau douce sont généralement installés en dérivation d'une rivière, « mais pas n'importe où, précise Marine Levadoux, directrice du Comité interprofes-

Aucune règle ne restreint la densité des truites dans les bassins.

sionnel des produits d'aquaculture. Il faut un renouvellement de l'eau suffisant pour bien l'oxygéner, un critère indispensable à la bonne santé des truites. » Par ailleurs, de nombreux textes réglementaires européens et français encadrent l'élevage en eau douce, notamment pour en limiter les impacts environnementaux.

DES ÉLEVAGES PARFOIS TRÈS DENSES

En revanche, aucune règle ne restreint la densité des truites dans les bassins ; en élevage industriel, elle peut atteindre jusqu'à 80 kg par m³ pour les animaux de 2-3 kg. « La densité n'est pas un facteur prépondérant de bien-être des truites, surtout celles de grosse taille, moins fragiles et moins mobiles », affirme Marine Levadoux. Soit.

Comment nous avons procédé

LES TESTS RÉALISÉS PAR NOTRE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

Nous avons analysé 20 saumons fumés et 10 truites fumées.

• **Contaminants.** Nous avons recherché et quantifié 3 métaux lourds (cadmium, plomb et mercure), 16 hydrocarbures

aromatiques polycycliques liés au fumage et 29 médicaments antiparasitaires.

• **Nutrition :** la teneur en sel a été relevée sur les emballages. Nous avons quantifié le taux de matière

grasse totale, puis analysé sa composition par chromatographie gazeuse.

• **Histologie :** la composition et la qualité de la chair des saumons et des truites ont été vérifiées *via* une histologie de composition.

Il existe, toutefois, des critères de densité maximale, par exemple, dans la charte de qualité « Aquaculture de nos régions » : celle-ci concernerait la majorité des truites commercialisées en France. Reste à la trouver sur les emballages...



DU MERCURE SOUS FORME DE TRACES SEULEMENT

➤ **Poissons gras et prédateurs**, le saumon et la truite sont exposés à une contamination par des métaux lourds. Même en élevage, ils n'y échappent pas via leur nourriture composée, en partie, de farines et d'huiles de poissons marins.

➤ **Sur les trois métaux lourds recherchés** (cadmium, plomb, mercure) dans les trente produits, seules des traces de mercure ont été retrouvées.

➤ **Les saumons fumés les plus contaminés** proviennent d'Écosse, la proximité de la mer du Nord – très polluée – étant probablement la cause. Que l'on se rassure : le mercure n'est plus détectable dans une

tranche de 40 grammes – la portion moyenne – et cela même avec le saumon le plus contaminé du panel (La Vie claire, à 8 % du seuil légal).

➤ **Les truites affichent** en moyenne deux fois plus de mercure que les saumons. Mais là encore, ramenées à une tranche de 40 grammes, ces quantités restent très faibles et, de fait, sans impact pour la santé.

DES CONTAMINANTS LIÉS AU FUMAGE

Le fumage des poissons peut dégager des hydrocarbures polycycliques aromatiques (HAP) ; quatre de ces composés, classés cancérigènes ou possibles cancérigènes, sont soumis à une limite légale.

➤ **Excepté le saumon Capitaine Cook**, nos produits comptent en

✓ Les résultats de notre essai

- +++ Très bon 20 à 17
 - ++ Bon 16,5 à 13
 - + Acceptable 12,5 à 10
 - Insuffisant 9,5 à 7
 - Très insuffisant 6,5 à 0
- Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.



SAUMONS FUMÉS

	Ronde des mers Marque Repère (E.Leclerc) Saumon fumé élevé en Norvège	Carrefour sélection Saumon Atlantique fumé, élevé dans les lochs d'Écosse	Leader Price Saumon fumé élevé en Norvège	Capitaine Cook (Intermarché) Saumon Atlantique fumé élevé en Norvège	La Vie claire Saumon fumé Écosse	Delpyrat Saumon fumé bio Norvège, Écosse ou Irlande	William et James Saumon de France, Le 100 % français
• Label	Label Rouge	Label Rouge	Label Rouge	-	Bio	Bio	-
• Conditionnement	2 tranches - 80 g	2 tranches - 80 g	2 tranches - 80 g	2 tranches - 80 g	2 tranches - 100 g	4 tranches - 120 g	4 tranches - 100 g
• Prix indicatif	3,70 €	4 €	3,50 €	3,40 €	8,40 €	7,20 €	7,20 €
• Prix au kilo	45,60 €	50,10 €	44,30 €	43 €	83,50 €	59,80 €	72,40 €
NUTRI-SCORE	D	D	D	D	D	D	C
Contaminants (50 %)	+++	+++	+++	+++	+++	++	++
• Métaux lourds	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
• HAP	++	++	++	+++	++	++	++
Antiparasitaires (10 %)	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
Nutrition (30 %)	++	++	++	+	+	++	+
• Sel	-	+	-	-	--	-	+
• Oméga 3	+++	+++	+++	++	+++	+++	+
Histologie (10 %)	++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
NOTE GLOBALE (100 %)	15/20	15/20	15/20	15/20	14/20	14/20	13,5/20

moyenne six molécules de HAP, le plus "chargé" du panel étant le saumon Casino délices (neuf HAP).

➤ **Nous avons constaté la présence de deux HAP problématiques**, donc réglementés, dans deux saumons (Odyssée, Casino délices-label Rouge) et une truite (Carrefour bio). Pire, les teneurs retrouvées dans les saumons dépassent les valeurs autorisées ! Le produit Casino contient ainsi 17 microgrammes (µg) de benzo(a)pyrene par kilogramme pour une limite de 2 µg/kg. Au moins la truite Carrefour bio reste dans les clous.

Bien que les autres composés HAP ne soient pas encadrés, on peut les retrouver en quantités parfois très importantes, comme dans le Labeyrie bio avec 1 268 µg de HAP par kg !

Nos conseils pour bien les choisir en rayon

- **Privilégier la mention « salage au sel sec ».** Sinon, le saumon a probablement été salé par injection de saumure, ou par une combinaison des deux techniques ; cela peut ramollir la chair.
- **Veiller à ce que la couleur soit homogène, dénuée de taches brunes.**

Les bordures des tranches sont sèches ou de couleur jaune-marron ? Le poisson suinte ? Éviter l'achat.

- **Le saumon et la truite étant gras, ils rancissent rapidement, même emballés.** L'idéal est de ne pas dépasser deux ou trois semaines après la date de fabrication.

- **Éviter les poissons dont l'emballage indique « Ne pas recongeler ».** Cela signifie qu'ils ont subi une congélation, susceptible d'altérer sa qualité gustative et sa texture.
- **Penser à ouvrir les paquets au moins une demi-heure avant de servir.**

PAS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

➤ **Fléau des élevages de saumon**, le pou de mer est combattu par l'usage, parfois abusif, d'antiparasitaires. Il en va de même pour la truite arc-en-ciel et ses parasites.

Nous avons recherché vingt-neuf de ces médicaments vétérinaires : en vain. Preuve que les professionnels de l'aquaculture maîtrisent mieux leur usage, ou font appel à d'autres solutions telles que le trempage des saumons infestés dans de l'eau tiède.

							
Petit navire Saumon fumé Norvège	Monoprix bio Saumon Atlantique fumé élevé en Norvège	Auchan Saumon rouge du Pacifique sauvage	Système U Saumon Atlantique fumé élevé en Norvège	Ronde des mers Marque Repère (E.Leclerc) Saumon fumé élevé en Écosse	Golden seafood (Aldi) Saumon Atlantique fumé Norvège	Labeyrie Saumon fumé Le savoureux de Norvège	Delpierre Saumon fumé Écosse
Label ASC	Bio	Label MSC	-	-	Label ASC	-	-
4 tranches - 120 g	2 tranches - 70 g	4 tranches - 120 g	4 tranches - 150 g	6 tranches - 200 g	8 tranches - 200 g	4 tranches - 140 g	4 tranches - 120 g
4,40 €	4,70 €	5,50 €	5,60 €	7,50 €	3,80 €	5,60 €	6,80 €
36,20 €	67,60 €	45,80 €	37,60 €	37,30 €	18,90 €	39,60 €	56,70 €
D	D	D	D	D	D	D	D
++	++	+++	+++	++	++	++	++
+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
++	++	++	++	++	++	+	+
+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
+	+	-	-	+	+	+	+
-	-	-	-	-	-	-	-
+++	+++	+	+	++	++	++	+++
+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
13,5/20	13,5/20	13,5/20	13,5/20	13/20	13/20	13/20	13/20

PHOTOS PRODUITS : FABRICE PONCELET/«60» - ISTOCK

✓ Les résultats de notre essai

- +++ Très bon 20 à 17
- ++ Bon 16,5 à 13
- + Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.



	SAUMONS FUMÉS (suite)					TRUITES FUMÉES	
	Carrefour Saumon fumé Norvège	Nautica (Lidl) Saumon fumé Norvège	Labeyrie Bio Saumon fumé bio Norvège, Écosse ou Irlande	Odyssee (Intermarché) Saumon fumé de Norvège	Casino délices Saumon Atlantique fumé élevé en Écosse	Monoprix Truite fumée élevée en eau douce en France	Odyssee (Intermarché) Truite fumée bio France
• Label	Label ASC	-	Bio	-	Label Rouge	-	Bio
• Conditionnement	12 tranches - 450 g	8 tranches - 200 g	4 tranches - 140 g	6 tranches - 250 g	2 tranches - 80 g	4 tranches - 120 g	4 tranches - 100 g
• Prix indicatif	11,90 €	4 €	6,50 €	8,40 €	4,10 €	3,80 €	3,40 €
• Prix au kilo	26,40 €	20 €	46,40 €	33,80 €	51,30 €	31,30 €	34 €
NUTRI-SCORE	D	D	D	D	D	D	D
Contaminants (50 %)	++	++	++	-	-	++	++
• Métaux lourds	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
• HAP	++	+	-	--	--	++	++
Antiparasitaires (10 %)	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
Nutrition (30 %)	+	+	+	-	+	+	+
• Sel	-	--	-	--	-	-	--
• Omégas 3	++	++	+++	+	+++	++	+++
Histologie (10 %)	+++	+++	++	+++	+++	+++	+++
NOTE GLOBALE (100 %)	13/20	12/20	12/20	8,5/20	8/20	13/20	13/20

POURQUOI TANT DE SEL ?

➤ Nos analyses confirment des teneurs en sel particulièrement élevées. En moyenne, une tranche suffit à couvrir un quart de la limite journalière recommandée par l'OMS (5 g/jour).

➤ Le salage est, certes, indispensable pour déshydrater le poisson et mieux le conserver. Et on ne consomme pas ces produits festifs tous les jours. Mais est-ce nécessaire d'en ajouter autant dans le saumon bio La Vie claire (1,36 g/tranche), le plus salé de l'essai et talonné par la référence Nautica, ainsi que par les truites Delpeyrat et Carrefour bio ? Sur ce critère, mieux vaut privilé-

gier les saumons Carrefour sélection et Williams et James, presque deux fois moins salés.

D'EXCELLENTE SOURCES EN OMÉGAS 3

➤ Outre leur saveur, on apprécie ces poissons pour leurs apports en omégas 3 ; ils sont essentiels au fonctionnement du cerveau et de la rétine, et préviennent les maladies cardio-vasculaires. Ils comptent, notamment l'acide docosahexaénoïque (DHA) et l'acide eicosapentaénoïque (EPA), pour lesquels les autorités sanitaires recommandent un apport quotidien de 500 mg pour un adulte ou la consommation hebdomadaire de deux poissons gras.

Les omégas 3 préviennent les maladies cardio-vasculaires.

Les quantités de DHA et d'EPA varient beaucoup d'une référence à l'autre.

➤ La majorité des saumons couvrent les apports recommandés en DHA (0,25 g/jour).

La palme des omégas 3 revient aux trois label Rouge en tête du tableau et au produit La Vie claire.

➤ Moins grasses, les truites ont des apports moins intéressants. Seules quatre références, dont les deux bio du panel, sortent du lot.

➤ Sur la qualité de la chair, mis à part un ou deux fragments de cartilage relevés, nos produits s'en sortent bien.

• PATRICIA CHAIROPOULOS
Ingénieur : XAVIER LEFEBVRE



Guyader Truite fumée Bretagne	Nos Régions ont du talent [E. Leclerc] Truite fumée d'Aquitaine élevée en France	Ovive Truite fumée Pyrénées	Capitaine Cook (Intermarché) Truite fumée élevée en France	Landvika Truite fumée France	Casino Truite fumée élevée en eau douce Espagne	Delpeyrat Truite fumée Pyrénées	Carrefour Bio Truite fumée bio au bois de hêtre Espagne
4 tranches - 120 g	4 tranches - 120 g	4 tranches - 120 g	4 tranches - 120 g	6 tranches - 150 g	6 tranches - 180 g	4 tranches - 120 g	4 tranches - 120 g
5 €	3,80 €	4,90 €	3,90 €	3,80 €	5,60 €	4,70 €	4,40 €
41,60 €	31,60 €	40,50 €	32,20 €	25,50 €	30,90 €	39,40 €	36,30 €
D	D	D	D	D	D	D	D
++	++	++	++	++	++	++	++
+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	++
++	++	++	++	++	++	+	-
+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
-	+	+	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
+	+	++	+	+	+	++	++
+++	++	++	+++	++	+++	++	+++
13/20	13/20	12,5/20	12,5/20	12,5/20	12,5/20	12/20	10,5/20



15/20
Ronde des mers - Marque Repère (E. Leclerc) - 45,60 €/kg
 Il se distingue par sa richesse en oméga 3 et son faible niveau de contaminants. Petit bémol sur sa teneur en sel, trop élevée.

Le choix de 60



13/20
Monoprix - 31,30 €/kg
 Pour un prix raisonnable, voici une truite fumée de bonne qualité nutritionnelle sur les acides gras essentiels, et moins salée que d'autres références du panel.

À retenir

- > Globalement, les saumons et les truites fumés de l'essai sont d'assez bonne qualité, quel que soit leur prix. Les saumons label Rouge sortent toutefois du lot.
- > Des traces de mercure sont présentes en faible quantité dans la majorité des poissons du panel. Même chose pour les molécules HAP, issues du fumage, sachant que deux saumons dépassent les limites réglementaires pour deux HAP problématiques.
- > Côté oméga 3, la palme revient aux saumons d'élevage, plus gras que les truites. Mais quasiment aucun produit n'échappe à un excès de sel : une portion apporte en moyenne un quart des quantités recommandées par jour.

SAVOIR DÉJOUER LES PIÈGES

Pratique

Pour les fêtes de fin d'année, les Français sont souvent prêts à faire un effort pour offrir un vrai festin. Mais comment être sûr que la qualité promise se retrouve bien dans l'assiette ? Entrée, plat, dessert : nos conseils de spécialistes pour éviter les arnaques.

Si les effusions s'annoncent plus contenues cette année, le Covid-19 ne devrait pas empêcher les Français de mettre les petits plats dans les grands. Deuxième poste de dépenses après les cadeaux, le repas a vu son budget augmenter de 13 % l'an passé. Mais cet attachement à la tradition a aussi son revers. Fournisseurs et industriels cherchent parfois à

profiter de cette généreuse disposition du consommateur.

Pour l'appâter, certains mettent en avant sur l'emballage un ingrédient onéreux (« à la truffe », par exemple) qui, en réalité, ne représente qu'une infime partie de la recette. D'autres se revendiquent de « fabrication française », alors que les principaux ingrédients sont importés (voir notre précédent numéro). L'ONG Foodwatch dénonce aussi ces pratiques dans son « calendrier du vent », répertoire

d'astuces douteuses qu'elle s'appête à publier pour la deuxième année consécutive.

PREMIER RÉFLEXE, LIRE L'ÉTIQUETTE

Parmi d'autres pratiques répandues, il y a « la mise en avant d'allégations qui vantent l'absence de sucres ajoutés alors qu'il est, de toute façon, interdit d'en mettre dans le produit en question », explique Camille Dorioz, responsable de campagne chez Foodwatch. Contre cet opportunisme de circonstance, un réflexe s'impose : lire l'étiquette. Origine des ingrédients principaux, pourcentages, additifs, etc., elle vous aidera à déjouer les pièges. Mais des tromperies, voire des irrégularités restent toujours possibles. Tour de table avec sept produits emblématiques des fêtes.



LE CAVIAR FORCÉMENT D'ESTURGEON

L'appellation « caviar » est réservée aux seuls œufs d'esturgeon. En conséquence, le « caviar rouge », de saumon ou de truite, et le « caviar de polyodon », élaboré à partir des œufs du poisson spatule pêché aux États-Unis, ne sont que de pâles ersatz.

► **Bon à savoir** La quasi-totalité du caviar vendu provient de poissons d'élevage. Il existe diverses espèces, dont l'*Acipenser baerii*, originaire de Sibérie, utilisée pour la production française. Seul ingrédient indispensable au caviar, le sel, dont la teneur doit être comprise entre 3 %

et 5 % du poids des œufs. Afin d'en limiter la quantité, la réglementation européenne autorise un conservateur, l'acide borique (E284) ou son sel, le borax, (E285).

LES CONSEILS DE L'EXPERT Michel Berthomier, un des quatre producteurs du regroupement Caviar d'Aquitaine

- Lire l'étiquette, où doivent figurer le nom de l'espèce ainsi que son origine, dont la provenance majoritaire du poisson, notamment s'il n'a



pas été élevé dans le pays où il a été transformé ;

- Les grains doivent être fermes, se détacher facilement et ne dégager aucune odeur ;
- Les œufs de l'esturgeon *Acipenser baerii* tirent sur le gris anthracite, mais la couleur dépend de l'espèce ;
- Enfin, on ne trouve pas de bon caviar à moins de 1 000 € le kilo.

LA TRUFFE FRAÎCHE ET ENTIÈRE, DE PRÉFÉRENCE

En fin d'année, il ne peut s'agir que de la truffe noire, la *Tuber melanosporum*, dite aussi du Périgord, récoltée à partir de début décembre. L'une des fraudes les plus fréquentes consiste à vendre de la truffe de Chine, la *Tuber indicum* (ou *Tuber Himalayense*), pour de la truffe du Périgord.

► **Bon à savoir** La truffe noire se reconnaît à ses qualités organoleptiques et, en particulier, à son puissant parfum, ce qui permet de la distinguer immédiatement de la truffe de Chine, sans odeur ni saveur. Autre indice : la truffe du Périgord peut facilement coûter 1 000 € le kilo, contre quelques dizaines d'euros pour la truffe chinoise.

LES CONSEILS DE L'EXPERT

Michel Tournayre, président de la Fédération française des trufficulteurs

- Pour éviter la fraude, préférer une truffe noire fraîche et entière, achetée soit chez le producteur, soit dans les boutiques spécialisées ;
- L'étiquette doit donner le nom de la variété (usuel et latin) et son origine ;
- La truffe doit être noire, ferme et marbrée à l'intérieur – elle doit être canifée pour vous permettre de le vérifier, c'est une obligation : demandez-le ;
- Attention, elle ne se conserve pas plus de deux semaines ;
- En conserve, opter pour une truffe entière « première ébullition », ou, à défaut, pour des brisures de truffe.



Des fêtes gourmandes et légères : c'est possible

Foie gras, chapon, marron, bûche : la plupart des produits incontournables des fêtes peuvent peser lourd sur la balance. Mais il n'y a pas de fatalité. Suggestions :

- **Plutôt que de présenter des tranches**, mélangez des dés de foie gras à d'autres aliments : salade de roquette ou de mesclun, verrine ou brochette avec divers légumes (céleri, cœur d'artichaut) et fruits, dont la figue.
- **Plutôt que du chapon ou de la poularde** (15 % de matières grasses sous les plumes), cuisinez de la pintade, imbattable avec ses 5 % de lipides. En plus, elle vous coûtera moins cher.
- **Plutôt que des marrons avec la volaille**, préparez des champignons, une purée de céleri ou de panais, des pommes ou des raisins cuits. Plutôt qu'une mayonnaise ou une sauce à la crème pour déguster les crustacés et fruits de mer, proposez une vinaigrette d'agrumes ou une sauce au vin blanc avec échalotes et aneth.
- **Plutôt qu'une bûche à la crème au beurre**, partagez une bûche glacée – à base de sorbet, c'est encore mieux.

LES HUÎTRES UNE ORIGINE CLAIRE

Avant d'acheter des huîtres, bien s'assurer du lieu où elles ont été élevées. Des mentions comme « Arcachon » ou « Marennes-Oléron » sont parfois accolées à des huîtres qui ont simplement été expédiées de ces deux hauts lieux de l'ostréiculture française.

► **Bon à savoir** Si le lieu d'élevage est capital pour déterminer les caractéristiques gustatives des huîtres, rien n'interdit à un ostréiculteur de vendre des huîtres en valorisant le dernier site d'élevage où elles ont trempé, même brièvement. Cela peut être précisé sous la forme, « huîtres élevées en France, affinées en Vendée ».

Les conseils de l'expert

Silvère Moreau, président de l'Union nationale de la poissonnerie française

- Privilégier les labels de qualité : si les huîtres Marennes-Oléron bénéficient d'une indication géographique protégée (IGP) ainsi que de la certification label Rouge, le logo « Ostréiculteur traditionnel » est également un gage de confiance ;
- Au moment de l'achat, les huîtres doivent être vivantes, bien fermées et lourdes ;
- Outre la mention du lieu d'élevage et éventuellement de la région d'affinage, l'étiquetage sur les bourriches doit préciser la qualité des eaux où elles ont été produites, la date de conditionnement et le nom du producteur.



LE FOIE GRAS CHOISISSEZ-LE DE FRANCE



Si 92 % des Français consomment du foie gras, il est en général issu du canard. De fait, le volume de foie gras d'oie produit représente aujourd'hui à peine 5 % de l'ensemble de la production hexagonale. Résultat, la majorité des foies gras d'oie commercialisés en France proviennent de Bulgarie ou de Hongrie.

► **Bon à savoir** Comme la mention de la provenance n'est pas obligatoire sur les produits transformés à base d'abats, la filière du foie gras a mis en place, fin 2019, une marque collective, « Origine France », avec sa déclinaison : foie gras de canard ou d'oie de France.

Les conseils de l'expert

Marie-Pierre Pé, présidente du Comité interprofessionnel des palmipèdes à foie gras

- Pour être assuré d'avoir un foie gras du terroir, le choisir sous marque collective. Sa traçabilité est garantie. En général, se méfier des produits transformés qui ne font mention que du pays où ils ont été fabriqués ;
- Le foie gras de canard bénéficie d'une indication géographique protégée (IGP) : « Canard à foie gras du Sud-Ouest », un label de qualité supplémentaire ;
- Le prix minimum pour un foie gras entier de canard acheté chez le producteur est de 70 € le kilo. En grandes surfaces, tabler sur 40 €/kg pour espérer un foie gras de qualité. Compter un peu plus pour le foie gras entier d'oie. À défaut d'un foie gras entier, opter pour le bloc de foie gras avec morceaux.

LA BÛCHE FAITE MAISON, C'EST MIEUX !

Ce serait dommage de payer au prix fort une bûche industrielle, qu'elle soit pâtissière, à la crème au beurre ou glacée. Comment être sûr qu'une bûche est artisanale ? Recherchez le logo « Fait maison », il est la garantie d'une préparation effectuée par un vrai pâtissier.

► **Bon à savoir** Il peut arriver que des artisans fassent appel à des fournisseurs comme Mademoiselle desserts ou le Four à idées, qui proposent des pâtisseries industrielles soit

« clés en main », soit en mini-kits, à assembler ou à garnir.

Les conseils de l'expert

Sébastien Guillemard, de la Confédération nationale des artisans pâtissiers

- En cas d'absence du logo « Fait maison », se méfier d'une offre trop importante et aux finitions (dessin, glaçage) identiques, difficilement compatibles avec une préparation artisanale.



- Si les produits sont décongelés, la mention doit en être apposée sur la vitrine (logo figurant un flocon de neige). Mais ce n'est pas obligatoirement le signe d'un produit industriel. Un artisan a le droit de congeler une bûche de sa confection.

LES NOIX DE SAINT-JACQUES

DES PECTEN MAXIMUS, SINON RIEN

Au rayon des noix de Saint-Jacques, deux pièges vous guettent : leur substitution par des noix de pétoncle et le trempage des noix dans l'eau pour les alourdir – une fraude pas si rare. Lors de nos analyses en laboratoire l'an passé (n° 554, décembre 2019), sur douze références de noix de Saint-Jacques surgelées, trois étaient gonflées à l'eau.

► **Bon à savoir** La vraie noix de Saint-Jacques, appelée *Pecten maximus*, appartient à la même famille des pectinidés que les pétoncles. Elle est reconnaissable à sa coquille dont la valve supérieure est plate et l'autre bombée. Plus petits et moins goûteux, les pétoncles peuvent néanmoins être vendus sous la dénomination « noix de Saint-Jacques ». En France, la *Pecten maximus* se pêche surtout sur les côtes normandes (deux labels Rouge) et bretonnes. Cette variété peut également provenir d'Écosse.

Les conseils de l'expert

Silvère Moreau, président de l'Union nationale de la poissonnerie française

- Préférer les noix de Saint-Jacques fraîches et entières dans leur coquille fermée, ce qui rend le trempage impossible ;
- Vérifier que l'étiquetage mentionne bien le nom latin, la zone de capture ou le pays d'élevage. Ce qui permet de distinguer, dans les plats industriels, la *Pecten maximus* française des pétoncles chiliens (*Argopecten*), chinois (*Chlamys*) ou canadiens (*Placopecten*) ;
- Soyez vigilant quand vous choisissez des préparations dites « à base de Saint-Jacques » : elles doivent mentionner le pourcentage d'eau ajoutée.



LES VOLAILLES

AVEC SIGNE DE QUALITÉ

Si la poularde et le chapon, deux spécialités françaises, sont incontestablement les vedettes des repas de fête, la pintade, la



dinde ou encore la caille s'invitent volontiers au menu des réveillons. Pour être assuré d'acheter une viande de qualité, opter pour une volaille qui dispose d'un label (label Rouge, appellation d'origine protégée [AOP], indication géographique protégée [IGP]). Ces signes figurent sur l'étiquetage.

► **Bon à savoir** L'importation représente la moitié de la consommation en France. Pour les produits français, repérez le logo « Volaille française ».

Les conseils de l'expert

Christian Ragaïne, président de l'Association pour la promotion de la volaille française

- Repérer les labels : les « Volailles de Bresse » (chapon, poularde, poulet et dinde) bénéficient d'une appellation d'origine contrôlée (AOC). Poularde, chapon et pintade de Loué bénéficient d'une IGP ;
- Chez le boucher, le chapon de Bresse est vendu avec pattes et tête. Deux signes distinctifs : ses pattes bleues et l'absence de crête rouge. Une bague à la patte indique le nom et l'adresse de l'éleveur. Un scellé à la base du cou précise le nom de la structure d'abattage agréée ;
- Le chapon et la poularde ne peuvent respectivement être abattus avant 140 et 120 jours. Le premier pèse entre 3,5 et 5 kg, contre 2,5 kg pour la poularde. •

ÉLISABETH BOUVET



Nos astuces pour se régaler sans se ruiner

- **Prévoyez moins de plats** : cela évitera de gaspiller.
- **Achetez à l'avance** certains produits comme le foie gras, et même les noix de Saint-Jacques, voire la truffe, que vous pouvez congeler. Idem pour les plats surgelés, en veillant à leur qualité.
- **Innovez en optant**, par exemple, pour une terrine de foies de volaille, un poulet fermier ou du magret de canard, un sabayon de fruits exotiques et des pâtes de fruits.
- **Cuisinez maison**, et demandez à vos convives de participer.

RETROUVEZ CE DOSSIER
LE 27 NOVEMBRE DANS

LA QUOTIDIENNE

Présentée par MAYA LAUQUÉ et THOMAS ISLE
du lundi au vendredi à 11 h 45 en direct sur
france 5

ALIMENTATION & SANTÉ

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS D'EXPERT
par PATRICIA CHAIROPOULOS ET ADELAÏDE ROBERT

3,4 millions

de Français boivent plus de deux verres d'alcool par jour (soit 20 g d'alcool pur), s'exposant à un risque de cirrhose du foie. C'est le résultat d'une modélisation réalisée par une équipe du CHU de Lille. Si l'alcool est deux fois moins consommé qu'en 1960, des consommations à risque perdurent.

Un ingrédient stupéfiant

Le phénibut, ou acide 4-amino-3-phenylbutanoïque, présent dans différents compléments alimentaires en vente sur Internet, est désormais inscrit sur la liste des stupéfiants. Il était associé à de fausses allégations, note l'Agence de sécurité du médicament (ANSM) : anxiolytique, aide à la récupération musculaire, stimulant des performances sexuelles, produit naturel d'aide au sevrage... Une enquête a montré un risque de dépendance et d'intoxications (vertiges, vomissements, hallucinations, et autres troubles pouvant aller jusqu'au coma). •



Des complémentaires qui favorisent la césarienne

Le reste à charge après un accouchement par voie basse est parfois plus élevé que pour une césarienne. Une curiosité déjà dénoncée mais qui perdure.

Nathalie envisage d'accoucher dans une clinique. Sur le devis de sa complémentaire, elle découvre un reste à charge deux fois plus important en cas d'accouchement par voie basse. Son assurance applique un forfait maternité pour la voie basse et, en cas de césarienne, bascule sur la garantie « hospitalisation avec acte chirurgical ». Celle-ci absorbe le coût des dépassements d'honoraires que l'assurance considère « plus conséquents » en cas de césarienne puisqu'il s'agit d'un acte d'urgence, « complexe et coûteux », explique le courtier Henner. Si, ici, le reste à charge est plus important par voie basse « c'est parce que le praticien adopte une tarification identique pour les deux actes ».

« Un accouchement par césarienne n'est ni plus complexe, ni plus coûteux, dément le Dr Bertrand de Rochambeau, le président du syndicat des gynécologues-obstétriciens. C'est même plutôt l'inverse. » L'Assurance maladie, elle, les rembourse sur la même base.

Quelques assureurs persistent

En 2018, la profession a dénoncé ces garanties qui déremboursent les bonnes pratiques obstétricales et qui incitent à réaliser des césariennes de confort, exposant les femmes à des risques pour leur santé. Mais elles persistent, souvent dans des contrats (mal) négociés par les entreprises. • A. R.



Pas si sains, les plats végétariens

Galettes, cordons-bleus, faux steaks... Que valent vraiment les produits végétariens ? Une enquête de l'association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) a passé au crible 95 produits à base

de végétaux, achetés sur les drives de différentes enseignes. Bonne nouvelle, leur qualité nutritionnelle est satisfaisante, avec 83 % des produits notés A ou B sur le Nutri-Score ; seuls les produits panés peuvent être notés C ou D. Leur composition laisse, en revanche, à désirer, notamment sur la part très variable des ingrédients d'origine végétale : de 53 % en moyenne pour les galettes à 30 % seulement pour les imitations de viande. Le reste est constitué d'eau, de matières grasses et d'additifs (texturants, arômes...), la grande majorité des références contenant au moins un additif. Il s'agit sans conteste de produits ultra-transformés. ●

PUBLICITÉ

La fausse caution du Dr Cymes

Sur Internet, les publicités pour les pilules minceur Keto fleurissent, usant de toutes les ficelles pour attirer le client. L'une est la (fausse) caution de « docteurs nutritionnistes et célébrités » qui « connaissent tous les bénéfices brûle-graisse de la cétone ». En particulier de Michel Cymes, le célèbre médecin de France TV. Son image a été tellement exploitée qu'il s'est fendu d'un communiqué pour dénoncer ces arnaques en juin. Las, en septembre, certaines continuaient de circuler, comme Eclipse Keto. Un des sites affichait sans complexe : « En raison d'une forte couverture dans les médias et des demandes des chaînes de télévision, nous luttons pour conserver un stock ». Parfois, plus c'est gros, plus ça passe ! ●

Le congé du proche aidant indemnisé

En l'absence de dispositions collectives particulières, le congé de proche aidant est désormais rémunéré à hauteur de 44 € par jour pour les personnes en couple et de 52 € pour les personnes seules. Sa durée maximale est de trois mois d'affilée, et d'un an sur la carrière totale d'un salarié. ●



Question ?
nutrition !



La réponse de l'expert
Pr Guillaume Gourcerol
Gastro-entérologue,
chef de service
au CHU de Rouen

Faut-il éviter de boire de l'eau en mangeant ?

« **NON**, il n'y a aucune raison. Notre organisme fabrique chaque jour sept à neuf litres de sécrétions digestives que l'intestin réabsorbe à 99 %. Ces quantités sont sans commune mesure avec les quelques verres ingérés au cours d'un repas. Il n'y a aucun risque que l'eau dilue les sucs gastriques et nuise à la digestion. Par ailleurs, si elle ne fait pas gonfler les aliments, cette eau participe à la dilatation de l'estomac, celui-ci pouvant accepter jusqu'à près de deux litres par repas... ce qui laisse une grande marge ! Boire ne réduit donc pas la sensation de faim. La nature du liquide ingéré entre également en compte : avec une boisson calorique comme un soda, l'estomac se vide moins vite car sa vidange se fait selon un certain débit calorique ; s'il s'agit d'alcool, mis à part ses effets néfastes sur la santé, l'estomac réagit en se relâchant. Cela peut permettre, d'une certaine façon, de manger davantage. » ●



La lanoline

La lanoline est utilisée pour ses propriétés adoucissantes, émoullientes, lubrifiantes et démaquillantes dans des médicaments (Bepanthen, Fucidine...) et cosmétiques (maquillage, crèmes, soins pour mamelons...). Elle y est incorporée

sous forme brute, purifiée, ou sous forme de dérivés (lanoline hydrogénée, estérifiée, alcools de lanoline...).

Un risque d'allergie. Ce risque existe, sans que l'on sache encore quel est l'allergène responsable. Le type de lanoline et sa teneur dans un pro-

duit influencent le risque de sensibilisation. Celui-ci reste faible sur peau saine mais attention en cas d'eczéma, d'ulcère veineux ou de dermatite atopique !

Un produit d'origine animale. La lanoline est issue du suint de mouton. Pour les végétariens,

des recettes de lanoline végétale existent : mélanges d'huiles ou de beurres végétaux. Si elles sont supposées offrir des caractéristiques équivalentes, elles ne s'y substituent pas : certaines sont à proscrire sur les mamelons en cas d'allaitement. ●

C'EST NOUVEAU

Yumgo : le faux blanc d'œuf liquide

Finis les jaunes d'œufs dont on ne sait que faire après avoir confectionné des meringues. Jusqu'ici réservé aux professionnels, le blanc d'œuf en bouteille arrive dans certaines épicereries. Et qui plus est, en version végétane.

➤ C'est quoi ?

Cet ingrédient liquide, prêt à l'emploi, s'affiche végétal à 100 % : le blanc d'œuf a été remplacé par un mélange de protéines de pomme de terre, de fibres d'acacia et de lin. Il reproduit toutes les propriétés de l'œuf, ce qui permet de le monter en neige et de le faire cuire, selon les mêmes quantités que son homologue d'origine animale et les mêmes durées de cuisson.

➤ Pour qui ?

Principalement pour les tenants d'une alimentation végétane ou végétarienne et les personnes allergiques aux ovoproduits, le blanc d'œuf contenant plusieurs protéines potentiellement allergisantes, telles l'ovalbumine et le lysozyme. On peut l'utiliser pour sa commodité... en sachant que le produit se vend autour de 5 € les 25 centilitres (l'équivalent de huit blancs).

➤ Les limites...

Si les teneurs en protéines sont quasi équivalentes (8,35 g par "blanc" Yumgo contre 10,8 g par blanc d'œuf), la qualité des protéines de l'œuf, en termes d'acides aminés essentiels à la bonne marche de notre organisme, dépasse de loin celle du tubercule. De plus, sa "nature" végétale ne l'empêche pas d'être un produit ultra-transformé, contenant un additif de type texturant et du sel. ●



Covid-19 : l'ouïe aussi

Le coronavirus Sars-CoV-2 a été associé à quelques cas de pertes auditives brutales dans le monde. D'autres virus sont capables de provoquer une surdité. Et si le virus ne rentre pas par l'oreille, il l'atteint une fois qu'il a pénétré dans la sphère ORL. Cela reste un symptôme rare du Covid-19 mais qui requiert d'être vigilant. Il nécessite un dépistage et un traitement en urgence pour éviter des séquelles. ●

E171 : haro sur les nanos

Déjà soupçonnées d'être cancérogènes pour l'homme, et de fait interdites d'utilisation en France, les nanoparticules de dioxyde de titane (E171) peuvent traverser le placenta et atteindre l'environnement du fœtus. C'est ce qu'ont montré des chercheurs de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), alertant ainsi sur l'exposition de la femme enceinte à cet additif alimentaire. ●

Après une nuit agitée, pas de café au réveil !

Pour beaucoup d'adultes, le premier réflexe du matin est de boire du café fort. Or, d'après une étude du *British Journal of Nutrition*, cette habitude peut perturber la glycémie et augmenter le risque de diabète de type 2 et de maladie cardiaque.

Les chercheurs ont étudié les variations d'insuline et de glucose au réveil chez 29 jeunes adultes dans trois situations : après une nuit calme ou une nuit agitée et, dans les deux cas, une fois consommée une boisson sucrée (simulant le petit déjeuner) ; après une nuit agitée et en buvant un café fort, 30 minutes avant de boire une boisson sucrée. Résultat, le petit déjeuner ne perturbe pas la glycémie. En revanche, le café pris à jeun l'augmente. ●



Labels : un accord anti-fraude entre l'Europe et la Chine

Un premier accord a été conclu entre l'Union européenne et la Chine pour protéger une centaine d'indications géographiques (IG) européennes, parmi lesquelles on compte 26 IG françaises, souvent usurpées dans le pays du Levant : produits viticoles (armagnac, bordeaux, bourgogne, chablis, champagne, cognac, etc.), fromages (roquefort, comté) et pruneaux d'Agen. Cette protection passe notamment par la protection des traductions et translittérations des noms d'IG en langue chinoise. L'accord concerne également une centaine d'appellations chinoises. ●

50 ANS



Aliments bio Un temps d'avance

Omniprésent aujourd'hui dans les rayons alimentaires, le bio s'invite régulièrement dans nos tests et analyses. Nous n'avons pas attendu qu'il soit à la mode pour faire un premier grand dossier en 1974, jusqu'aux saumons et champagnes sélectionnés dans ce numéro de fêtes...

Dans son numéro de Noël, «60» a coutume de passer au crible quelques denrées festives, à l'instar des saumons fumés, champagnes et crémants pour cette année. Si cette coutume perdure depuis nos premiers opus, elle évolue au gré des appétences des consommateurs. Difficile, dès lors, de faire l'impasse sur le bio et son omniprésence dans les rayons des grandes surfaces. Pour reprendre l'exemple des tests de saumons fumés, les versions bio y sont décortiquées depuis 2008, au même titre que leurs homologues conventionnels ; notre essai 2020 ne déroge pas à la règle, comptant six références de saumons et truites fumés (un cinquième du panel). Comme nous le notions dans un récent dossier consacré au bio (février 2020), il n'est plus possible,

aujourd'hui, d'assimiler le bio à une simple mode. Selon les derniers chiffres de l'Agence bio, les ventes d'aliments affichant le label à feuille ont encore progressé de 16 % en un an, et près des trois quarts des Français en consomment régulièrement.

UN BRIN PROVOCATEUR DÈS 1974...

Mais notre magazine n'a pas attendu ces dernières années pour se pencher sur le phénomène "vert". Ses quatre bougies pas encore soufflées – soit en juin 1974 – il y consacrait un dossier entier avec analyses de fruits et légumes, seules catégories d'aliments qui étaient alors concernées par le bio. Derrière un titre un brin provocateur – « Agriculture biologique. Une expérience galvaudée » – 50 Millions de consommateurs mettait déjà en garde contre les termes « naturel », « pur » ou « sain » qui entouraient ces produits,

tout en reconnaissant « une approche intéressante des problèmes agricoles (...). De là à en faire l'agriculture de demain, il y a un grand pas. » Près de cinquante ans plus tard, on n'y est pas encore... mais le pas s'est considérablement réduit, avec 8,5 % des surfaces agricoles cultivées en bio et des cantines scolaires qui, d'ici 2022, devraient proposer 20 % d'aliments bio. ●

PATRICIA CHAIROPOULOS

Des freins qui durent

En 1980, 1981, 1992, 1997, 1999... nos enquêtes interrogeaient déjà la qualité du bio, son impact sur la santé et l'environnement, son goût, sa garantie et bien sûr, son prix. Toujours d'actualité, ces questions rejoignent les principaux freins à l'achat de produits bio, relevés par l'Agence bio : trop chers (pour 80 % des Français), et sans garantie absolue d'avoir des produits totalement bio (66 %).

Anxiété, dépression, insomnie... Pour aller mieux quand ça va mal

Pratique

L'épidémie met notre santé mentale à rude épreuve, provoquant anxiété ou mal-être chez les uns, déprime, voire dépression, chez les autres. Mais la morosité ambiante ne doit pas avoir raison de nous : des solutions existent. Le point en dix questions.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, un deuxième confinement vient d'être annoncé et la deuxième vague épidémique grossit. Les salles de sport sont fermées : il est impossible d'y évacuer le stress. Les contacts sociaux sont extrêmement réduits : il est difficile d'y trouver du réconfort. La précarité économique s'installe. Le cocktail Covid-19 + dépression saisonnière + fêtes de fin d'année apparaît explosif... Et, pour combler le tout, personne n'est à l'abri.

En effet, les troubles psychiques touchent tout le monde : 12 millions de Français chaque année, un sur trois au cours de sa vie. Restons cependant positifs : rien n'est écrit à l'avance. « Le confinement nous l'a appris, il peut exister des effets paradoxaux. Nos patients psychiatriques les plus lourds ont fait preuve d'un stoïcisme inattendu : leur détresse personnelle s'est comme effacée face à la détresse collective », rassure le Dr Alexandre El Omeiri, psychiatre à la Clinique des Quatre-Saisons de

Marseille. Le tout est de ne pas en faire un tabou : pour chacun d'entre nous, il existe en réalité un moyen d'aller mieux.

En parler, mais à qui ?

« À une personne de confiance, répond le Dr El Omeiri. Cela peut être son médecin traitant, si on a ce lien-là, mais c'est de moins en moins le cas. » D'où le succès des plateformes téléphoniques (voir encadré Des ressources pour se faire aider, page 37). « Cela met une forme de distance qui, pour se confier une première fois, facilite la parole », admet le psychiatre. Avec

Croix-Rouge Écoute ou SOS Amitiés, pas de jugement, pas de diagnostic, pas de conseils. « Nous offrons une oreille attentive », explique François, écoutant chez SOS Amitiés,

Le trouble doit être pris en charge le plus tôt possible.

dont les capacités de réponses sont débordées, de jour comme de nuit, depuis l'arrivée de la pandémie de Covid-19. D'autres numéros mis en place localement par des associations ou des hôpitaux, offrent une écoute professionnelle, avec des conseils de prise en charge ou d'orientation à

Des signes qui doivent vous pousser à consulter

Difficile parfois de distinguer une déprime d'une dépression. Il n'y a, en effet, pas toujours de lien entre l'intensité des symptômes et le fait qu'il s'agisse d'une maladie. Quelques signes appellent néanmoins à consulter. Certains peuvent paraître

banals... « Mais nous sommes les meilleurs juges pour savoir s'il y a une rupture par rapport à l'état antérieur », précise le Dr Alexandre El Omeiri, de la Clinique des Quatre-Saisons à Marseille.

- La tristesse ;
- L'insomnie ;

- L'angoisse, la sensation ineffable d'oppression, d'étouffement ;
- L'irritabilité, le sentiment d'être à vif ;
- L'anhédonie, l'incapacité à éprouver du plaisir pour quelque chose qui d'habitude nous stimule ;
- Les idées suicidaires.

la clé. Ces plateformes ne font pas de téléconsultations. Mais elles facilitent les premiers pas. Ensuite, il peut être important de consulter. Plus vite le trouble est pris en charge, plus vite il disparaîtra. Ces lignes sont gratuites. Attention, dès lors, aux sites qui renvoient vers des numéros

payants comme sospsyurgence.fr, sosdetresse.com, sos-detresse-amitie.fr ou encore sosdepression.fr.

Les psychothérapies, c'est efficace ?

Oui, le bilan dressé en 2018 par l'Institut canadien d'excellence en santé et en services sociaux indique que la plupart des

BON À SAVOIR

Pour mieux dormir, pensez à lester votre couette : avoir une couette plus lourde a un effet apaisant et rassurant démontré. Une astuce qui s'ajoute aux conseils de base : se coucher et se lever de manière régulière, y compris les week-ends, en respectant le plus possible son chronotype (coucher-tard/tôt, lever-tard/tôt), éviter l'exposition à la lumière bleue le soir (écran de portable et ordinateur). Même chose pour le sport (préférez des exercices de relaxation).

psychothérapies sont efficaces sur les troubles psychiques courants (dépression, anxiété, troubles alimentaires et du sommeil, addiction), à tous les âges de la vie. C'est même le premier traitement recommandé pour une dépression légère ou un stress post-traumatique. « Parfois deux ou trois séances suffisent pour se dégager de ce qui pèse, trouver des points d'appui, des modes d'approche, sans qu'il soit nécessaire d'aller fouiller plus loin », précise Patrick-Ange Raoult, du Syndicat national des psychologues (SNP).

Les consultations sont-elles remboursées ?

En tant que telles, non. Elles ne sont prises en charge que si elles sont dispensées dans les établissements publics (les centres médico-psychologiques, les hôpitaux psychiatriques de jour, etc.) ou par des psychiatres en cabinet privé, et, de manière plafonnée, par certaines complémentaires santé.

Des expérimentations de prise en charge par l'Assurance maladie ont lieu actuellement dans les régions Île-de-France, Pays de la Loire et Grand Est pour les jeunes (dispositif Écout'Émoi) mais également pour les 18-60 ans affiliés aux caisses primaires d'assurance-maladie



La plupart des psychothérapies sont efficaces contre les troubles psychiques courants, que ce soit en groupe ou, comme c'est de plus en plus le cas depuis la crise sanitaire, en téléconsultation. Autre « option de premier choix », la pratique d'une activité physique.

de Haute-Garonne, du Morbihan, des Bouches-du-Rhône et des Landes, sous conditions.

Comment choisir son thérapeute ?

Les médecins généralistes formés à la psychothérapie et qui la proposent sont rares. Si vous avez peu de ressources, vous pouvez vous rendre dans le centre médico-psychologique (CMP) de votre secteur. Mais ces structures, gratuites, sont prises d'assaut et ont des horaires serrés.

Vous pouvez pousser la porte du cabinet d'un psychologue ou psychothérapeute et lui demander ses tarifs : ils varient de 30 à 60 € suivant le praticien et la région.

Ils pratiquent tous deux la psychothérapie mais le psychologue a une formation plus longue. Autre choix : le psychiatre. « La formation des psychiatres en psychothérapie est restreinte », souligne Patrick-Ange Raoult. Les délais d'attente sont souvent longs mais au moins la consultation (pas les dépassements d'honoraires !) est remboursée.

« Mais ce n'est pas tout que ce soit remboursé. Le soin psychique est un soin fondé sur la relation humaine : il faut que le courant passe », note le Dr El Omeiri. « L'une de nos affiliées a

consulté quatorze "psys" avant de trouver le bon. C'est extrême mais ça montre bien cette difficulté », témoigne Marie-Hélène Prêcheur, présidente de France Dépression Lorraine.

La téléconsultation est-elle possible ?

Oui. Le Covid-19 a permis de la légitimer. Elle rend le choix de thérapeute plus vaste et la prise de rendez-vous moins longue qu'avant. Les plateformes en font un argument de vente, promettant un accès « en quelques clics » et « en moins de 24 heures ».

Attention, cependant, aux dérives marketing. Une plateforme auto-proclamée n° 1 du service de thérapie à distance crée la surprise en donnant à choisir des consultations « bien-être », « équilibre » ou « sérénité », comme un soin de beauté en institut. Avant

de vous inscrire, vérifiez à minima le devenir de vos données personnelles et l'accès aux qualifications du professionnel (numéro Adeli pour les psychologues) !

Et en dehors du psy ?

Que ce soit pour l'anxiété, les troubles du sommeil, la dépression, et avant de parler médicaments, les approches complémentaires sont

multiples. Dans une analyse parue en juin dernier, la revue médicale indépendante *Prescrire* parle de l'activité physique comme d'une des options « de premier choix » pour le traitement des dépressions d'intensité légère à modérée, jugeant son efficacité « du même ordre que celle des antidépresseurs ou d'une psychothérapie ».

Elle crée du plaisir, ôte la fatigue, évite la rumination d'idées noires en mettant l'activité psychique au repos. En groupe, elle ajoute du lien social. Et en extérieur, à la mi-journée, elle expose à davantage de luminosité, ce qui est bon à la fois pour le sommeil et contre la dépression. Le hatha yoga, la méditation, l'hypnose sont d'autres approches pertinentes. À l'inverse, attention aux compléments alimentaires : très peu sont efficaces, y compris sur les troubles légers et ils ne sont pas dénués d'effets secondaires ou de risques d'interactions avec certains médicaments.

Quel soutien attendre des associations ?

Elles peuvent apporter une entraide par des personnes touchées par le même trouble ou donner des occasions de rompre la solitude, grande pourvoyeuse de troubles psychiques. Au sein de France Dépression Lorraine, dont elle est la vice-présidente,

Peu de compléments alimentaires sont efficaces.



Marie-Hélène Prêcheur anime, par exemple, des groupes de parole et l'association propose des activités (atelier d'écriture, expositions, cinéma, atelier méditation...) qui favorisent les rencontres. « Chacun peut avouer sa lassitude, sa détresse, en échappant au jugement d'autrui. Cela permet des échanges d'expérience, chacun dit ce qui lui fait du bien, s'échange son carnet d'adresses de professionnels. Des amitiés se créent », énumère-t-elle. La "pair-aidance", (principe fondateur de cette association) venue d'outre-Atlantique, a fait ses preuves et se développe désormais à grands pas avec la création de groupes d'entraide mutuelle (GEM).

Quand faut-il "passer" aux médicaments ?

Cela dépend de chacun. Ce qui est certain, c'est que nous surconsomons les psychotropes et le Covid-19 n'a pas freiné la tendance. Une étude d'Epi-Phare montre qu'entre le 16 mars (début du confinement) et le 13 septembre, la délivrance de traitements hypnotiques a excédé de 1,1 million le niveau habituel, et celle d'anxiolytiques de 480 000. Leur usage est légitime et ne doit pas être diabolisé. « Lors d'une conférence, Emmanuel Carrère (diagnostiqué bipolaire, auteur de Yoga,

NDLR) a dit que la médication l'avait davantage sauvé que la méditation », raconte Marie-Hélène Prêcheur. C'est le message qu'il faut condamner : les traitements inutiles, ceux qui sont trop longs.

Car ces médicaments présentent des effets secondaires et, pour les benzodiazépines, il existe un risque de syndrome de sevrage à l'arrêt.

Il ne faut donc pas hésiter à les prendre s'ils vous sont prescrits, mais à condition d'adhérer au traitement. « Pour aller réellement mieux, il faut à tout prix se sentir impliqué dans le soin », écrit le Pr Antoine Pelissolo, dans son livre *Bien se soigner avec les médicaments psy* (éd. Odile Jacob, 2005, 17 €).

Que penser des applis ?

Le potentiel des applis en santé mentale est immense. De *Petit Bambou* « crème des applis made in France, n° 1 en Europe » lit-on sur l'Apple Store, à *Mon coach sommeil* (mis au point par le Réseau Morphée) en passant par *Stop blues* (Inserm), *Emoteo* (Hôpitaux universitaires de Genève), *Meditopia*, *Hypnose détente* ou les apps en anglais comme *Calm*, *Wysa*, *Yoga Down Dog*... l'offre est pléthorique. « Le digital est un outil particulièrement adapté à cette période de crise sanitaire, génératrice d'angoisses et restrictive dans les déplacements et les ren-

L'usage des médicaments est légitime. Il ne doit pas être diabolisé.

contres », explique Fanny Jacq, psychiatre à l'origine de l'appli *Mon Sherpa* destinée aux patients souffrant de troubles psychiques. Celle-ci a été téléchargée plus de 80 000 fois en un an. Reste à savoir

combien réellement l'utilisent et y trouvent leur compte.

Sont-elles efficaces ?

Une étude internationale parue dans le *Journal of Medical Internet Research* pointe que moins de 5 % de ces applis ont été évaluées. Et les méta-analyses effectuées ne permettent pas d'affirmer de façon solide leur efficacité. « De manière générale, les apps relatives à la santé mentale [...] offrent une qualité de contenu insuffisante, écrivait, en 2019, le Pr Yasser Khazaal, psychiatre au CHUV de Lausanne dans la *Revue médicale suisse*. Ces constats invitent à une régulation du marché. » En attendant, l'Association américaine de psychiatrie a listé des questions à se poser avant de les télécharger, reprises en français par *Psycom* sur son site : de quand date la dernière mise à jour ? Nécessite-t-elle des achats intégrés ? Quelles données personnelles sont collectées ?... Bon point : la plupart possèdent une partie gratuite permettant de tester l'intérêt de l'appli avant de la payer. ●

ADÉLAÏDE ROBERT

Des ressources pour se faire aider

- **DES LIGNES D'ÉCOUTE**
- **SOS Amitiés**
09 72 39 40 50.
7 jours/7 et 24 heures/24
sos-amitie.com (par chat
et messagerie aussi).
Des antennes locales
ont également leur propre
site Web et numéro.
- **Croix Rouge Écoute**
0800 858 858

- 7 jours/7 de 10 h à 22 h,
12 h-18 h le week-end
- **Fil Santé Jeunes**
0800 235 236
7 jours/7 de 9 h à 23 h.
filsantejeunes.com
- **France Dépression**
07 84 96 88 28
Lundi et mardi de 9 h à 11 h,
lundi-vendredi de 14 h à
18 h. francedepression.fr

- **DES SITES**
- **Psycom.org** : complet
et régulièrement mis
à jour concernant tous
les troubles psychiques.
- **Info-depression.fr** :
une référence
sur la dépression.
- **Apsytube.com** : plein
d'infos pratiques
destinées aux étudiants.

Consommer moins et mieux, est-ce vraiment possible, au mois de décembre ? Les fêtes de fin d'année, que nous soyons confinés ou non, agissent comme un révélateur

de nos contradictions : les bonnes intentions d'achat durable ne se traduisent pas toujours dans les faits...

À la réflexion

Noël, cruel dilemme.

L'an passé, on se l'était dit entre nous, à la maison. On l'avait même dit aux amis – proclamé, serait peut-être le mot juste : « Cette année, nous, on n'achète rien sur Amazon ! » Pas question que nos dépenses de Noël aillent enrichir l'hydre américain du commerce en ligne. Et puis, les jours passant, le temps manquant, il a fallu se rendre à l'évidence. Trop de cadeaux à trouver. Peu après le 15 décembre, Amazon, nous (re)voilà... Dire que cela occasionna beaucoup de scrupules ne serait pas juste. À l'époque, il n'y avait pas l'excuse d'un confinement. La logistique amazonienne hors pair était simplement un atout trop important, nous soulageant du stress du cadeau manquant le 24 au soir. Consommer moins, consommer mieux, consommer local... La volonté de se convertir aux achats "responsables" est largement partagée. Mais elle est soumise à rude épreuve lors des fêtes de fin d'année, période d'excès de consommation par excellence. D'autant plus avec le deuxième confinement.

ENTRE IDÉAUX ET CONTRAINTES...

L'écart entre ce que disent les consommateurs et ce qu'ils font est une réalité tout au long de l'année. « On peut aspirer à consommer moins et avoir, dans la pratique, un comportement de consommation plus ordinaire, décrypte Philippe Moati, professeur d'économie à l'Université Paris-Diderot et co-fondateur de l'Observatoire société et consommation (ObSoCo). Les comportements observés sont toujours un compromis entre les idéaux et les contraintes. Ne serait-ce que les contraintes de pouvoir d'achat, qui vont se durcir avec



la crise. » Mettre des produits bio sur la table de Noël, par exemple, n'est pas neutre pour le portefeuille. De même qu'acheter les jouets dans une boutique du quartier plutôt que sur Amazon...

UN MARCHANDAGE INCONSCIENT

Dans un chapitre d'un récent ouvrage collectif⁽¹⁾, Adeline Ochs, docteur ès sciences de gestion, décrypte ce décalage entre des attitudes pro-environnementales et la réalité des comportements – que certains travaux académiques nomment “Green Gap” (écart vert). Elle liste des explications : la résistance naturelle au changement, les efforts supplémentaires que nécessitent la recherche et l'achat de produits écoresponsables, et surtout des décisions d'achat prises en fonction des bénéfices

immédiats et individuels.

Pour les fêtes, surtout, la tentation est grande de ne pas s'encombrer, de considérer comme suffisants les efforts consentis le reste du temps, surtout en cette année si morose. Après tout, si l'on s'est mis à acheter par des circuits courts lors du premier confinement, si le déconfinement nous a convaincus de faire plus de vélo et moins de voiture, on pourrait bien oublier ses scrupules environnementaux et sociaux juste pour le mois de décembre, non ? Et se faire plaisir en remisant la vertu écologique à plus tard.

Pour certains chercheurs, nous tiendrions une sorte de « comptabilité morale », compensant nos mauvaises actions par les bonnes dans un marchandage largement inconscient.

« En matière de consommation, cet artifice donnerait aux consommateurs une justification pour ne pas acheter de façon responsable en dépit de leurs bonnes intentions. Ils préserveraient ainsi leur équilibre psychique, et auraient le sentiment de participer à l'évolution de leur temps », expliquait Alain Anquetil, professeur de philosophie morale

et d'éthique des affaires, dans une tribune publiée par Le Monde en 2017⁽²⁾. « Une “bonne action” pourrait contribuer à “désinhiber” l'individu en lui permettant d'entreprendre des actions moins souhaitables par la suite », résumant des économistes de l'Université de Montpellier et de Montpellier SupAgro dans une synthèse publiée en 2014⁽³⁾. Ils y décryptent cette « compensation morale » dont la somme finit, parfois, par être négative.

Mais les freins à notre conversion vers une consommation vertueuse ne sont pas seulement dans les méandres de notre cerveau et de ses curieux arrangements moraux. Ils sont aussi à chercher du côté des normes sociales, et particulièrement, ici, des traditions de Noël. On peut avoir intégré l'impact que la production de viande fait peser sur l'environnement comme sur le bien-être

animal, sans pour autant avoir envie de se passer de chapon et de foie gras au réveillon. On peut avoir conscience de l'impasse pour la planète que constitue la surproduction d'objets en tout genre, sans pour autant vouloir offrir des objets d'occasion à ses proches, qui pourraient s'en offusquer. « Le consommateur est pris en tension, soumis à des injonctions contradictoires », résume Philippe Moati.

JUSQU'OUÛ RÉSISTER AUX SIRÈNES ?

L'ambivalence des consommateurs est déjà perceptible dès la fin novembre, avec le Black Friday, gigantesque foire promotionnelle importée d'outre-Atlantique. Marquant le coup d'envoi commercial des fêtes, il génère des critiques croissantes. Et pourtant... Si 57 % des Français y voient une incitation à acheter des produits dont ils n'ont pas besoin, ils sont un peu plus nombreux à considérer que l'opération permet de réaliser de bonnes affaires (66 %), selon une enquête de l'ObSoCo en 2019. « Le public est tiraillé entre le sentiment que c'est le moment d'acheter – puisqu'il faut offrir des cadeaux, autant le faire quand il y a des prix barrés ! – et une posture de réserve face à cet événement emblématique de la surconsommation, et face à des rabais dont la réalité est mise en doute », commente Philippe Moati.

La pression commerciale joue un grand rôle dans le maintien de nos comportements d'achat dans leur routine peu durable. « Le système nous pousse à consommer plus. Peut-être davantage encore cette année, les entreprises ayant besoin de rattraper leur retard lié à la crise », avance Philippe Moati. À nous de savoir jusqu'ouï nous saurons, ou voudrons, résister aux sirènes publicitaires... ●

BENJAMIN DOURIEZ

⁽¹⁾ Le Green Gap. Dans *Utopie et consommation*, sous la direction de Philippe Moati et Olivier Badot, éditions EMS Management & Société, 2020, 22 €.

⁽²⁾ Pourquoi nous ne consommons pas responsable (Le Monde, 12 octobre 2017).

⁽³⁾ L'effet de compensation morale ou comment les “bonnes actions” peuvent aboutir à une situation indésirable, Sophie Clot, Gilles Grolleau, Lisette Ibanez et Peguy Ndodjang. Revue économique, janvier 2014.

ILLUSTRATEUR: CLOD



ÉQUIPEMENT & LOISIRS

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS DE DROIT
PAR BENJAMIN DOURIEZ, FANNY GUIBERT, ADRIAN DE SAN ISIDORO



2,8 milliards

C'est la somme dépensée par les quatre opérateurs mobiles pour acquérir les premiers blocs de fréquences 5G en France, mis aux enchères par l'État. Avec 854 millions d'euros investis, Orange obtient le plus gros volume de spectre 5G.

Demande de rançon en ligne : ils bluffent !

Pendant le confinement, les cyberattaques ont été nombreuses, selon Cybermalveillance.gouv.fr, qui lutte contre les criminels du Web. Son directeur général, Jérôme Notin, explique : « Bien souvent, les pirates parviennent à obtenir un mot de passe

confidentiel et utilisent cette information pour crédibiliser une mainmise sur des informations compromettantes. » Si on vous demande de l'argent, quelques centaines d'euros en général, contre la restitution de données prétendument volées, le plus sage est de refuser. ●



C'EST NOUVEAU

Un service pour ne pas rater ses indemnisations SNCF

Utile ou futile ? La plateforme de vente de billets Trainline (ex-Captain Train) a lancé Récup'Retard, une fonctionnalité pour avertir les voyageurs si le retard de leur train donne droit à une compensation. Il s'agit d'une alerte, car la demande reste à valider sur le site de la SNCF (garantie30minutes.sncf.com). Mais les étourdis apprécieront ce rappel,

accompagné d'une estimation du montant. Dans une enquête publiée en avril 2018 (n° 537), «60» estimait que moins de 40 % des voyageurs concernés demandaient leur dû. Ce service fonctionne pour les billets TGV InOui et Intercités achetés via Trainline - une façon de séduire les voyageurs qui ne savent pas forcément que les billets peuvent être achetés ailleurs qu'en gare ou sur Oui.sncf... ●

Question de droit ?



La réponse de la juriste
Françoise Hébert-Wimart
Institut national de la consommation (INC)

J'ai loué un camion, pour déménager, qui était déjà endommagé. Comment contester les frais facturés ?

VOTRE SEUL RECOURS

consiste à prouver que les dégâts préexistaient avant la location, et ne sont pas de votre fait. Comment ? Par tout moyen, mais idéalement en notifiant par écrit, lors de l'état des lieux avant le départ, la présence de la moindre bosse, rayure ou impact sur le pare-brise. Vous pouvez faire des photos et des vidéos du véhicule pris avant la remise des clés. À défaut, vous êtes présumé responsable. Le loueur vous facturera alors les réparations, parfois au prix fort. Certes, vous pouvez contester auprès du service clients puis du médiateur de la consommation dont relève le loueur. Ses coordonnées figurent en principe sur votre contrat et/ou sur son site. Toutefois, sans preuve, vos chances d'obtenir gain de cause restent minimes. ●

ISTOCK



Les consoles de jeux nouvelle génération arrivent

Une fois de plus, au moment de Noël, les amateurs de jeux vidéo doivent choisir leur camp, avec la sortie simultanée de la PS5 et des Xbox Series X et S.

Le match revient. Sept ans après la commercialisation des PS4 de Sony et Xbox One de Microsoft, les deux constructeurs sortent leurs nouvelles consoles. Du côté japonais, la PS5 est annoncée à 399 €... et du côté américain, les Xbox Series X ou S, sont respectivement mises en vente à 499 € et 299 €. Mais qu'est-ce qui distingue ces trois modèles ?

› Xbox Series X, la plus puissante

En matière de puissance, c'est bien la Xbox Series X, la plus chère du trio, qui remporte la palme. En pratique, elle embarque un processeur un peu plus rapide et une carte graphique légèrement plus puissante que la PS5. Deux machines qui pourront faire tourner la plupart des jeux en 4K, à au moins 30 images par seconde, le minimum pour éviter les effets de saccades visuels ruinant l'expérience de jeu. La Xbox Series S est, quant à elle, beaucoup moins vélocité. Il sera certainement préférable de sélectionner une définition plus basse, comme

du 1440p ou du Full HD, pour jouer sans ralentissements.

Côté rétrocompatibilité, l'avantage est encore à Microsoft. Ses Series X et S permettent de jouer à tous les jeux sortis sur la génération précédente, mais aussi à près de 600 titres développés pour Xbox 360 et la toute première Xbox. La PS5, en revanche, n'est rétrocompatible qu'avec les jeux de son aînée, la PS4. Pour ce qui est des nouveaux jeux, au lancement, 19 titres conçus pour la nouvelle génération sont disponibles sur PS5, contre 18 pour les Series X et S.

› Des jeux liés à une marque

Avec une légère avance en puissance et une meilleure rétrocompatibilité : la Xbox Series X semble donc plus intéressante sur le papier. Attention : si vous lorgnez certaines licences exclusives à Sony ou Microsoft, comme *Demon's souls* sur PS5 ou *Fable* sur Xbox Series, vous serez obligé d'acheter la console associée pour y jouer. ● A. S. I.

Haro sur les cookies !

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) a publié ses lignes directrices et sa recommandation sur le pistage en ligne. Désormais, les sites Web devront attendre que l'internaute accepte d'être "suivi", avant de recueillir des données *via* des cookies et autres mouchards publicitaires. Une avancée bienvenue. Auparavant, la simple « poursuite de la navigation pouvait être considérée comme signifiant que la personne avait consenti », indique la Cnil. ●

Confinés, les Français regrettent leurs librairies

La période troublée que nous traversons est-elle propice à la lecture ? Après le premier confinement, les libraires ont temporairement retrouvé le sourire (et leurs clients !) : juin et juillet avaient été marqués par un rattrapage spectaculaire (+43 % et +17 % pour les ventes par rapport au même mois de 2019). Fin octobre, retour à la case départ avec une nouvelle fermeture imposée, qui a provoqué moult critiques. Les amateurs de livres en sont réduits au click & collect. Jusqu'à Noël ? ●



Bonus rabotés, malus relevés

Le bonus pour l'achat d'une voiture électrique repassera à 6 000 € en 2021, a annoncé le gouvernement. Il ne reste donc plus qu'un mois pour profiter du bonus de 7 000 € accordé en 2020 (commande avant le 31 décembre 2020 et facturation avant le 31 mars 2021). Le bonus pour les voitures hybrides rechargeables devrait aussi être raboté et chuter de 2 000 à 1 000 € l'an prochain. Le malus, lui, va être sensiblement durci. Le projet de loi de finances prévoit de taxer les voitures à l'achat à partir d'un seuil d'émission de 131 g de CO₂/km en 2021 et de 123 g de CO₂/km en 2022. Les montants seront aussi sensiblement augmentés. Mais l'ensemble est susceptible d'ajustements lors du débat au Parlement. ●



GreenScore, un logo vert, mais pas indépendant

Évaluer l'écoconception, la recyclabilité ou encore l'empreinte carbone d'objets liés au high-tech : c'est ce que tente de faire le GreenScore, qui classe les produits de A à E. 500 accessoires téléphoniques de la marque Bigben, à l'origine de l'initiative, ont été notés. Une initiative louable, mais qui n'est pas, pour le moment, certifiée par un tiers de confiance indépendant, gage de fiabilité. « Dans un futur proche, nous comptons faire certifier notre barème environnemental, pour crédibiliser notre label auprès du grand public », assure Michel Bassot, président de cette marque. Trois à cinq nouvelles marques devraient rejoindre le label pour la fin de l'année. ●

Mon micro-ondes coupe ma musique, au secours !

Propriétaire d'un nouveau four à micro-ondes, Coralie est perplexe. Lorsqu'elle le met en marche, ses enceintes sans fil s'arrêtent. Chauffer son repas ou écouter de la musique, elle doit choisir ! La télévision, quelques mètres plus loin, voit également sa réception perturbée par le four. Un bug ? En fait, les micro-ondes utilisent la même bande de fréquences que les réseaux Wi-Fi, celle des 2,4 GHz. Des interférences sont donc possibles. Lorsque la configuration des lieux le permet, il est conseillé d'éloigner du four les appareils fonctionnant en Wi-Fi, ou de basculer tous les appareils, s'ils sont compatibles, sur l'autre fréquence du Wi-Fi, celle des 5 GHz. Coralie gagnera aussi à signaler le problème au fabricant du four : il peut s'agir d'un défaut du modèle. Les appareils ne sont pas censés perturber leur environnement radioélectrique. ●

S'équiper de pneus hiver

Le Touring Club Suisse (TCS) a testé quinze pneus hiver en dimensions 205/55 R16 91H, soit des pneus adaptés pour les Golf, Mégane, C3 ou C4... Il déconseille le Tristar Snowpower HP et recommande seulement « avec réserve » le Semperit Speed-Grip 3. On s'orientera donc plutôt vers les autres références, notamment les cinq classées "excellent". Les résultats détaillés, ainsi que ceux pour d'autres dimensions, sont disponibles sur le site www.tcs.ch. ●



LU POUR VOUS

La nouvelle guerre des étoiles

Dans un livre précis et documenté, les journalistes Vincent Coquaz et Ismaël Halissat décortiquent la place croissante prise par les notes, étoiles et autres évaluations à l'ère du numérique. Leur enquête révèle, par exemple, comment de simples internautes français se laissent "acheter" pour écrire de faux avis en ligne.

Via des groupes privés sur Facebook, ils acceptent

de recevoir des produits gratuits (mais de piètre qualité) en échange du dépôt à la chaîne d'avis positifs. Ils participent donc au trucage des notes consultables sur le Web. Le livre décrit également les effets insoupçonnés des avis (non truqués, ceux-là) que nous déposons. Ainsi, un chauffeur Uber témoigne avoir été suspendu par la plateforme parce que sa note était descendue à 4 sur 5 - Uber exigerait entre 4,4 et 4,6 sur 5. Et un restaurateur parisien raconte comment son établissement fut perturbé le jour où il a atteint la première place sur Tripadvisor ! ●

La nouvelle guerre des étoiles, par Vincent Coquaz et Ismaël Halissat, Kero, 2020, 17 €



Toujours reliés à 60

Alerte produits !

Pour être informé des produits rappelés par les fabricants pour des **raisons sanitaires** (contaminés par la bactérie *Escherichia coli*, listériose...); **pour défaut de sécurité** (appareils pouvant prendre feu), **défaut d'étiquetage** (allergènes non indiqués dans la composition du produit)...

60millions-mag.com

S'INFORMER / TÉMOIGNER / ALERTE

Des actus

Des informations inédites en accès gratuit pour connaître en temps réel ce qui fait l'actualité de la consommation. **Un complément indispensable à votre magazine et à ses hors-séries.**

LE + DES ABONNÉS

La possibilité d'**accéder gratuitement** à la formule numérique des magazines et à **l'ensemble des tests** de «60».

Un forum

Pour échanger autour de vos problèmes de consommation ; découvrir si d'autres usagers connaissent les mêmes difficultés que vous. On compte aujourd'hui **38 000 fils de discussion** sur la banque, l'énergie, l'assurance, l'auto, l'alimentation, les achats en ligne, les fournisseurs d'accès à Internet, les livraisons, les grandes surfaces...

Rétrofit électrique Et votre voiture renaît...

Zoom

Autorisée en France depuis le mois d'avril, la transformation d'un véhicule thermique en véhicule électrique (rétrofit) vise à lui donner une seconde vie, plus écologique.

Nos voitures essence ou diesel émettent beaucoup de gaz à effet de serre. Faut-il s'en séparer pour acquérir un modèle électrique, plus vertueux ? Pas forcément. Depuis le mois d'avril, l'État autorise le rétrofit électrique, c'est-à-dire la transformation d'un véhicule thermique en véhicule électrique à batterie (ou à pile à combustible hydrogène, dans les prochaines années). « L'opération consiste à changer le moteur et toute la chaîne de traction du véhicule, c'est-à-dire le réservoir, le pot d'échappement... », explique Arnaud Pigounides, fondateur de Retrofuture Electric Vehicles et président de l'association Acteurs de l'industrie du rétrofit électrique (AIRE). Les espaces libérés sont comblés par le moteur électrique et ses batteries.

DE NOMBREUX ATOUTS

Seuls les véhicules circulant depuis au moins cinq ans peuvent bénéficier du rétrofit, selon la réglementation. « La transformation doit être réalisée par une entreprise agréée, seule capable d'homologuer le véhicule nouvellement électrique. Chaque entreprise dispose d'agrément pour des types de véhicules », indique le président d'AIRE.

Pour convertir le vôtre, il faut passer par un transformateur qui dispose de l'agrément idoine. Pas toujours évident, dans un marché balbutiant. Le site de l'association en répertorie une dizaine. Une recherche sur Internet permet d'en dénicher quelques autres, non-adhérents. La transformation est garantie deux ans au minimum et les batteries dix ans.

La conversion présente plusieurs avantages. D'abord, permettre des économies sur le carburant : l'énergie coûte quatre à six fois moins cher au kilomètre. L'entretien est bien moins lourd. Ensuite, il n'y a pas d'émission

de gaz à effet de serre, ni de particules fines. Votre voiture peut circuler dans les villes où l'accès sur Crit'Air 0 est nécessaire. Enfin, si votre véhicule est ancien, vous lui donnez une seconde vie.

Une motorisation électrique, fait gagner une dizaine d'années d'utilisation et évite la

BON À SAVOIR

Selon la Fédération française de l'assurance, la transformation de la motorisation du véhicule est une modification importante des caractéristiques techniques. Il faut donc en informer l'assureur pour qu'il puisse adapter le contrat et, le cas échéant, la tarification à la hausse ou à la baisse. L'assuré doit effectuer cette déclaration dans les quinze jours.

production d'une nouvelle carrosserie, de nouveaux sièges, etc. Autant d'émissions de CO₂ en moins.

UNE VOITURE ÉLECTRIQUE NEUVE RESTE PLUS CHÈRE

Le rétrofit coûte une dizaine de milliers d'euros pour une petite citadine. À titre de comparaison, acheter une voiture électrique neuve comme la Renault Zoé coûte 20 000 à 25 000 € avec l'acquisition des batteries et en prenant en compte les aides (bonus, prime à la conversion). Le coût de l'opération peut être réduit par la nouvelle « Prime au rétrofit électrique » de 2 500 €, portée à 5 000 € pour un revenu fiscal de référence inférieur à 18 000 €. Le téléservice de demande de prime devrait bientôt être disponible. ● PASCAL NGUYÊN





Barres de son Ce ne sont pas toutes des divas

CENTRE D'ESSAIS
12 produits
testés



ISTOCK

Avec plus d'un demi-million d'unités vendues en 2019, les barres de son séduisent. Si elles visent à pallier les insuffisances audio des téléviseurs, toutes ne mettent pas la barre très haut en matière de restitution sonore.

Les téléviseurs d'aujourd'hui brillent par leur qualité d'images ainsi que par la finesse de leur dalle. Mais ce design ultraplat ne permet pas de les équiper de dispositifs sonores performants. Pour les amateurs de cinéma et de musique, mieux vaut envisager l'achat d'un système audio complémentaire.

DES PERFORMANCES INÉGALES

Les plus abordables en matière de prix et les plus faciles à intégrer dans votre intérieur sont les barres de son. Ces dispositifs tout-en-un intègrent des enceintes et un système d'amplification. Nous en avons testé douze considérés comme d'entrée de gamme, à des prix inférieurs à 300 €.

Le prix a un impact déterminant sur la qualité sonore, dans cet essai. Les modèles les plus performants coûtent 200 € minimum, quand les moins bons sont à des prix inférieurs à une centaine d'euros.

Les résultats de notre essai

- +++ Très bon 20 à 17
- ++ Bon 16,5 à 13
- + Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

	Soundcore (Anker) Infini Pro	Denon DHT-S216	Yamaha YAS-107	Bose TV Speaker
• Prix indicatif	220 €	220 €	200 à 290 €	280 €
• Encombrement [L x H x P en mm]	930 x 62 x 118	890 x 66 x 120	878 x 55 x 130	595 x 56 x 103
• Installation murale/posée	Oui/Oui	Oui/Oui	Oui/Oui	Oui/Oui
• Connecteur(s) HDMI	2 ⁽¹⁾	2 ⁽¹⁾	2 ⁽¹⁾	1 ⁽¹⁾
• Entrée analogique	Oui	Oui	Oui	Oui
• Entrée USB ⁽¹⁾	Non	Non	Non	Non
• Sortie pour caisson de basses	Non	Oui	Oui	Oui
• Formats surround supportés ⁽³⁾	Dolby Digital, Dolby Digital+, Dolby True HD	Dolby Digital, DTS, LPCM	Dolby Digital, DTS	Dolby Digital, PCM
• Format immersif (spatialisation) ⁽³⁾	Dolby Atmos	DTS Virtual:X	DTS Virtual:X	-
Performances audio (75 %)	++	++	++	++
• Musique	++	++	++	++
• Son flux TV	++	++	++	++
• Son cinéma	++	++	++	++
• Qualité du rendu surround	+	+	+	-
• Qualité de la spatialisation	+	-	-	-
Commodité d'emploi (20 %)	+++	++	+++	+
• Interface de gestion	+++	++	+++	+
• Richesse fonctionnelle	++	++	++	+
• Télécommande	+++	+++	+++	++
Consommation électrique (5 %)				
• En fonctionnement	+	-	-	++
• En veille	+	+	--	--
NOTE GLOBALE (100 %)	14,5/20	14/20	14/20	13,5/20

Caractéristiques communes : connexion Bluetooth, entrée optique S/PDIF, une HDMI ARC CEC. (1) Dont un connecteur HDMI ARC CEC. (2) Autre que

Ces appareils peuvent aussi servir à l'écoute de la musique notamment depuis un smartphone via la connexion Bluetooth. Pour cet usage, les barres Denon, Yamaha et surtout Bose et Soundcore offrent le meilleur rendu sonore en stéréo. Cette dernière permet de pousser le volume

à fond sans crainte. À l'inverse, les modèles Edenwood, Essentiel B et encore plus Grundig, Sharp et TCL proposent un rendu musical médiocre.

AUCUNE BARRE N'EXCELLE DANS LE SON SURROUND

Les adeptes d'émissions télévisées se tourneront vers les mêmes modèles que les mélomanes, celui de JBL en sus. Un bémol, toutefois, pour la barre Yamaha dont la restitution des voix est imparfaite.

Sony HT-5F200	JBL Bar 2.0 All-in-One	Panasonic SC-HTB200	Edenwood (Electro Depot) BDS 21	Essentiel B (Boulanger) BBS-420	TCL TS7000	Grundig GSB 910	Sharp HT-SB150
140 €	120 à 180 €	110 €	70 €	80 €	90 €	80 €	100 €
580 x 64 x 94	612 x 59 x 90	450 x 50 x 134	870 x 61 x 112	420 x 66 x 92	916 x 63 x 100	880 x 63 x 80	920 x 56 x 86
Oui/Oui	Oui/Oui	Non/Oui	Oui/Oui	Non/Oui	Oui/Oui	Oui/Oui	Oui/Oui
1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	2 ^{es}	1 ^{er}	1 ^{er}
Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Dolby Digital, LPCM	Dolby Digital	Dolby Digital, DTS, PCM	PCM	PCM	Dolby Digital, PCM	PCM	PCM
+	+	+	-	-	-	-	-
+	++	+	+	+	-	-	-
+	+	+	+	+	-	-	-
+	+	-	-	-	-	-	-
+	+	-	-	-	-	-	-
++	+	++	+++	+	++	++	++
++	+	+++	+++	+	+	+++	+++
+	+	+	++	+	++	+	+
+++	+	++	+++	+++	+++	++	+
+	++	+	+	++	+	++	++
+	+	+	+	+	+	+	+
12/20	12/20	11/20	11/20	10/20	9,5/20	9/20	8,5/20

pour la mise à jour. [3] Amorcés par le fabricant.

➤ **Les amateurs de cinéma** apprécieront la précision des sons et la dynamique maîtrisée proposées par la barre de son Denon. Les modèles Soundcore, Bose et Yamaha, malgré quelques lacunes sur les voix de cette dernière, restituent également bien les ambiances. En matière de son surround (donnant l'impression de venir des côtés ou de l'arrière), aucune barre n'excelle. Si les modèles Soundcore, Denon, JBL, Sony et Yamaha parviennent à produire un modeste effet, tous les autres

passent à côté. Trois modèles (Soundcore, Denon et Yamaha) promettent aussi un rendu sonore immersif (certains disent 3D, ou son spatialisé), c'est-à-dire venant aussi du plafond de la pièce. En réalité, seule la Soundcore parvient à produire cet effet de manière notable, quoique timide.

Trop hautes, certaines peuvent gêner le bas du téléviseur.

➤ **Les dimensions de la barre** peuvent gêner l'affichage du bas de l'écran ou la réception du signal de

la télécommande, si elle est posée devant le téléviseur. Si votre écran est bas, mieux vaut privilégier des barres peu hautes, moins de 56 mm, comme Bose, Sharp, Yamaha et surtout Panasonic (50 mm seulement). Les plus hautes (Denon et Essentiel B) grimpent à 66 mm.

➤ **Le système d'accroche mural** n'est pas généralisé. Panasonic et Essentiel B ne le prévoient pas. Denon, JBL, Sony, TCL et Yamaha fournissent des gabarits de perçage et parfois la visserie.

➤ **La connectique audio** comporte au minimum une prise HDMI ARC CEC qui permet de se raccorder au téléviseur avec un seul câble, et notamment de contrôler le volume sonore de la barre avec la télécommande du téléviseur.

➤ **Certaines barres disposent d'une prise** permettant d'y connecter un caisson de basses externe (Bose, Denon, Edenwood et Yamaha) – une façon de pallier les limites de ces appareils qui, s'ils font mieux que les téléviseurs, ne peuvent malgré tout reproduire convenablement les basses. Les amateurs de films d'action ou de musique techno, apprécieront cette possibilité. Essentiel B ne comporte pas de véritable caisson de basses interne, contrairement à ce que laisse entendre le fabricant.

PAS TOUJOURS CONNECTABLE...

➤ **La prise USB présente** sur les barres ne permet pas toujours de lire des fichiers audio sur une clé USB, par exemple. Elle sert surtout pour les mises à jour du logiciel de la barre. Des entrées analogiques, pour y connecter consoles de jeux ou anciens matériels audio, sont disponibles sur neuf des douze modèles. JBL, Panasonic et Sony sont ceux qui ont fait l'impasse.

Comment nous avons procédé

LES TESTS RÉALISÉS PAR NOTRE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

- **Un jury d'écoute composé de trois experts de l'audio** a évalué la restitution sonore des douze barres de son sélectionnées à partir de fichiers musicaux stéréo, d'émissions télévisées et de films offrant des ambiances en surround 5.1.
- **L'étendue des fréquences sonores restituées** ainsi que la quantité des

fréquences parasites ont été mesurées en laboratoire.

- **L'ergonomie de la télécommande et du bandeau de commandes sur la barre** a été appréciée, ainsi que la facilité d'appairage des périphériques Bluetooth.

- **Les consommations électriques** ont été mesurées en marche et en veille.

UNE ERGONOMIE SOUVENT PERFECTIBLE

➤ **Les informations sur la source du son**, le type de signal ou encore le volume ne sont pas toujours immédiatement lisibles. Bose, Denon, Essentiel B, JBL et TCL ont fait le choix de diode(s) sur la face avant dont il faut apprendre à décrypter le code couleurs. Plus judicieux, les modèles Edenwood et Grundig proposent un affichage explicite en façade.

➤ **La lecture de fichiers audio** depuis un support USB sur les cinq barres qui le permettent n'est malheureusement pas des plus aisées. De plus, seuls quelques formats audio sont lisibles (MP3 et Wav).

Seul Yamaha propose une appli pour commander la barre et personnaliser

la musique écoutée depuis un smartphone ou une tablette.

TROP DE WATTS CONSOMMÉS EN VEILLE

➤ **Le bouton d'arrêt est absent** des barres. Globalement, elles consomment plus en veille qu'un grand téléviseur (0,45 W en moyenne, contre 0,3 W pour des TV de 65 pouces). Yamaha avec 0,62 W et Bose avec 1,58 W sont les plus gourmandes.

➤ **En fonctionnement, la consommation** de la plupart des barres est contenue. Seules celles de Denon, Yamaha et, dans une moindre mesure, Soundcore consomment un peu plus, du fait de la présence d'un plus grand nombre de haut-parleurs intégrés. ●

PASCAL NGUYÊN

Ingénieur : THIERRY MARTIN

Le choix de 60



14,5/20

Soundcore – Infini Pro – 220 €

Si elle offre un bon rendu audio quel que soit le type de contenu, c'est pour la musique que notre jury a le plus apprécié ses qualités. Elle s'avère particulièrement ergonomique à l'usage.

14/20

Denon – DHT-S216 – 220 €

Offrant un rendu sonore homogène, elle est légèrement meilleure que la Soundcore pour les programmes TV et les films, selon notre jury. On apprécie de pouvoir lui adjoindre un caisson de basses externe.

À retenir

- Le prix est corrélé aux performances sonores des barres testées. Les amateurs de cinéma s'orienteront vers des modèles à plus de 200 € pour bénéficier d'un maximum d'effets d'ambiance.
- L'ergonomie des barres (affichage des informations d'origine et du type de son...) n'est pas toujours optimale.
- Il est conseillé de brancher la barre de son sur une prise avec interrupteur pour couper la consommation électrique quand la barre n'est pas utilisée.



Trottinettes électriques

Déplacez-vous

en mode écolo

CENTRE D'ESSAIS
10 produits
testés



SHUTTERSTOCK

Afin de vous aider à trouver le bon allié pour vos petits trajets du quotidien, nous avons soumis dix modèles à rude épreuve. Sécurité, solidité, performances et confort d'utilisation... Tous ne se valent pas.

La trottinette électrique séduit de plus en plus les Français. 478 900 exemplaires ont été achetés l'an passé, soit une progression de 105 % par rapport à 2018, selon le baromètre de la Fédération des professionnels de la micromobilité (FP2M) et de l'agence Smart Mobility Lab.

DIX MODÈLES TESTÉS DE 425 À 850 €

Cet engouement se serait encore accru ces derniers mois, d'après les acteurs de la filière, en raison de la crise sanitaire qui incite les citadins à utiliser des engins de déplacement personnel. Il est vrai que la trottinette motorisée ne manque pas d'atouts. Deux à trois fois moins chère qu'un vélo électrique, elle est peu encombrante et se conduit aisément. Nous avons testé dix modèles de 425 à 850 €. Cet essai a été réalisé avec le soutien de l'Agence de la transition écologique (Ademe).

EN MONTÉE, CERTAINES TOMBENT À 10 KM/H

Si la réglementation leur impose de ne pas dépasser les 25 kilomètres par heure, les trottinettes n'offrent pas pour autant la même puissance de propulsion. Nous l'avons constaté en évaluant leur rapidité à gravir une côte. La E-Twow et la WegoBoard se détachent ainsi du lot avec une vitesse de 22 km/h mesurée au sommet, alors que la plupart de

leurs rivales atteignent 14 à 18 km/h sur la même pente. Les moins véloce étant la Revoe et la Ninebot avec, respectivement, 10 et 7 km/h.

On constate aussi des disparités sur leur capacité à freiner d'urgence en cas de besoin. Si, à 15 km/h, elles sont toutes capables de s'arrêter sur une distance inférieure à trois mètres, il en va autrement quand elles sont lancées à pleine vitesse. Dans ce cas, la Ninebot se distingue

Les résultats de notre essai

- +++ Très bon 20 à 17
- ++ Bon 16,5 à 13
- + Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

	 E-Road Lytrot V3 350W ⁽¹⁾	 SpeedTrott GX12	 Ninebot Kickscooter E22E powered by Segway
• Prix indicatif	550 €	850 €	450 €
• Capacité (batterie) en Ampère-heure	6,6 Ah	10,4 Ah	5,2 Ah
• Poids	11,8 kg	16 kg	13,6 kg
• Type de frein	Électromagnétique	À tambour	Électromagnétique
• Position du frein	Roue avant	Roue arrière	Roue avant
• Frein supplémentaire au pied	Oui	Non	Oui
Performances en côte (5 %)	+	+	--
Freinage d'urgence (20 %)			
• Distance de freinage à 15 km/h	+	+	++
• Distance de freinage à vitesse maximale	++	+	+++
Batterie (20 %)			
• Durée de charge complète	4 h 53 min	5 h 25 min	3 h 36 min
• Autonomie charge complète	++	++	+
	26,5 km	26 km	23,7 km
• Autonomie charge brève	--	--	-
• Maintien de l'autonomie	++	+	+
Solidité (20 %)	+	++	+
Essais pratiques (35 %)			
• Réglages à la morphologie	+++	+++	+
• Comportement sur sol lisse	+++	+++	++
• Comportement sur sol rugueux	++	+++	+++
• Montée et descente de trottoirs	++	++	++
• Transport de l'appareil	++	++	+++
NOTE GLOBALE (100 %)	14,5/20	13,5/20	13/20

(1) Produit en fin de commercialisation. (2) Le fabricant nous a informé de l'évolution de son produit depuis la réalisation de nos tests. (3) Modèle

BON À SAVOIR

Les trottinettes de notre sélection consomment en moyenne 0,4 kWh pour recharger leur batterie. Les plus sobres, avec seulement 0,2 kWh, sont la E-Road et la Xiaomi. Or cette dernière offre une plus large capacité de stockage d'énergie que ses concurrentes. Si l'on prend l'hypothèse qu'une trottinette parcourt 2650 km à l'année, la Xiaomi est donc la plus économe, avec un coût annuel d'électricité (hors abonnement) de 2,90 €.

						
Xiaomi M365 PRO	E-Twow Booster S+ Confort 2020	Micro Mobility Micro Merlin ⁽²⁾	Inmotion L8F	WegoBoard Barooder 8Ah	Revoe Revolt R ⁽³⁾	Minimotors Speedway Mini 4 Pro Lite
500 €	550 €	800 €	475 €	800 €	425 €	600 €
12,8 Ah	8,7 Ah	8 Ah	8,7 Ah	8 Ah	7,8 Ah	10,4 Ah
14,1 kg	11,3 kg	11,2 kg	13 kg	16,8 kg	12,8 kg	15,4 kg
À disque Roue arrière	Électromagnétique Roue avant	Électromagnétique Roue avant	Électromagnétique Roue avant	À disque Roues avant et arrière	À disque Roue arrière	À tambour Roue arrière
Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
+	++	++	+	++	-	+
++	+	+	++	++	++	+
+	-	-	+	+	+	--
8 h 23 min	3 h 30 min	3 h 18 min	3 h 35 min	4 h 53 min	4 h 46 min	5 h 43 min
+++	++	+++	++	-	-	+
30,5 km	29,1 km	34 km	25 km	16 km	17,1 km	20 km
--	-	+	--	--	--	--
++	+++	-	+	--	+	+
++	+	++	+	-	--	-
+	+++	+++	+	+++	+++	+++
+++	+++	+++	++	+++	++	++
++	++	++	+	++	++	++
+	++	++	+	++	+	+++
+	++	++	++	++	++	++
13/20	12,5/20⁽⁴⁾	12,5/20⁽⁴⁾	12/20	11,5/20	10,5/20	9,5/20⁽⁴⁾

concerné par un rappel de produit. (4) La note globale ne peut être supérieure à 12,5/20 si une performance de freinage est "Insuffisante", et à 9,5/20 si elle est "Très insuffisante".

en présentant, là aussi, une distance de freinage de l'ordre de trois mètres que ce soit sur un sol sec, humide ou en pente. Elle est suivie de la E-Road qui stoppe en moins de quatre mètres dans toutes les conditions. Les Inmotion, Revoe, Speed Trott, Xiaomi et WegoBoard s'arrêtent, elles, en moins de six mètres alors que la E-Twow et la Micro Mobility dépassent les sept mètres sur une route mouillée et approchent cette

Les distances de freinage varient de trois à douze mètres.

distance sur route sèche. La pire étant la Minimotors qui parcourt, à chaque fois, environ douze mètres avant de s'immobiliser.

➤ **Pour le démarrage,** la majorité des modèles possèdent un mécanisme obligeant l'utilisateur à les mettre en mouvement avec le pied avant d'activer leur moteur. Ce système est conçu à

des fins de sécurité pour éviter que la roue avant de la trottinette décolle ou patine lors d'un démarrage trop brusque. On regrette son absence sur la E-Road, la Micro Mobility, la Minimotors et la WegoBoard.

AUTONOMIE : DU SIMPLE AU DOUBLE

➤ **Certaines trottinettes peuvent effectuer de longs trajets** quand leur batterie est pleine. C'est le cas

de la Xiaomi et de la Micro Mobility qui, durant nos essais, se sont illustrées en roulant sur une distance allant de 30 à 35 kilomètres avant d'être à court de jus. Quatre modèles (E-Twow, E-Road, Speed Trott et Inmotion) ont parcouru entre 25 et 30 km. Les plus à la peine, largement sous la barre des 20 km, sont la Revoe et la WegoBoard. Cette dernière dispose pourtant d'une capacité de stockage d'énergie similaire à celle de la Micro Mobility, qui offre un rayon d'action deux fois supérieur. Cela montre que l'on ne peut pas se fier uniquement aux caractéristiques de la batterie pour estimer l'autonomie.

➤ **Si on se contente d'une charge de 30 minutes**, la plupart des modèles affichent des résultats insuffisants (moins de 7 km) ou très insuffisants (moins de 3 km). Seule la Micro Mobility obtient une note acceptable en atteignant 8,7 km. Après vingt cycles de charge et de décharge, on ne constate pas de baisse d'autonomie sur la E-Twow. La perte est très légère (inférieure à 6 %) sur la Xiaomi et la E-Road. On observe, en

revanche, une dégradation de 15 % sur la Micro Mobility et même de 50 % sur WegoBoard.

ATTENTION À LA SOLIDITÉ

➤ **Soumises à rude épreuve sur un banc de roulage**, les trottinettes ont dévoilé leurs fragilités potentielles. Si elles ont globalement bien

Comment nous avons procédé

LES TESTS RÉALISÉS PAR NOTRE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

• **Pour évaluer leur puissance**, les modèles ont été testés batterie pleine en les lançant à vitesse maximale sur une côte de 7 % de 300 m de long avec un utilisateur d'environ 80 kg.

La vitesse a été relevée en haut de la côte.

• **Pour le freinage d'urgence**, l'essai a été effectué à 15 km/h puis à la vitesse maximale sur sol sec, humide puis sur un sol sec avec une pente

de 7 %. Chaque essai a été répété cinq fois.

• **La durée de la recharge des batteries et leur consommation électrique** pour une charge complète ont été mesurées. Concernant l'autonomie, un essai de roulage a été effectué jusqu'à décharge complète de la batterie selon le cycle suivant : 5 km à 10 km/h, 5 km à 15 km/h et 5 km à vitesse maximale.

• **La robustesse** a été évaluée sur un banc de roulage en posant chaque roue sur un tambour avec 3 lattes de 15 mm de hauteur chanfreinées à 45° ; une charge de 50 kg étant appliquée sur la plateforme.

• **La commodité d'emploi** des différents modèles a été évaluée par un jury composé de deux femmes et un homme, tous maîtrisant l'utilisation des appareils concernés.

résisté à la première partie du test consistant à appliquer une vitesse de 6 km/h durant dix heures, il en a été autrement à 15 km/h. En particulier avec la Minimotors et la WegoBoard où des dégâts sont apparus au bout de 3 h 15 et 2 h 15. Mais c'est sur la Revoe que les dommages les plus critiques ont été observés, notamment la casse de la colonne de direction. Ce modèle a d'ailleurs fait l'objet d'une procédure de rappel au mois de septembre.

AMORTISSEURS : AVEC, C'EST MIEUX !

➤ **La SpeedTrott a été particulièrement prisée** de nos panélistes pour sa stabilité et sa capacité à absorber les chocs de la route en souple. Elle bénéficie effectivement d'une large plateforme pour les pieds et d'une importante hauteur sous carénage facilitant le passage des obstacles. En revanche, l'absence d'amortisseurs sur les deux roues de la Ninebot et sur la roue arrière de la Inmotion a été peu appréciée à cause des fortes vibrations ressenties sur des sols rugueux. ●

AMINE MESLEM

Ingénieur : CHARLES BABIN

Le choix de 60

LE MEILLEUR CONFORT

LA MEILLEURE AUTONOMIE

13,5/20
SpeedTrott - GX 12 - 850 €
Cette trottinette solide et autonome est très agréable à conduire. Elle est facile à ranger grâce à ses poignées pliables. Mais c'est aussi l'une des plus lourdes et des plus chères de notre sélection.

13/20
Xiaomi - M365 Pro - 500 €
Une des meilleures autonomies batterie pleine, et une plus faible consommation que ses concurrents. Dommage que sa recharge soit aussi longue et que l'on ne puisse pas régler la hauteur du guidon.

Circulation et assurance

Rouler tranquille

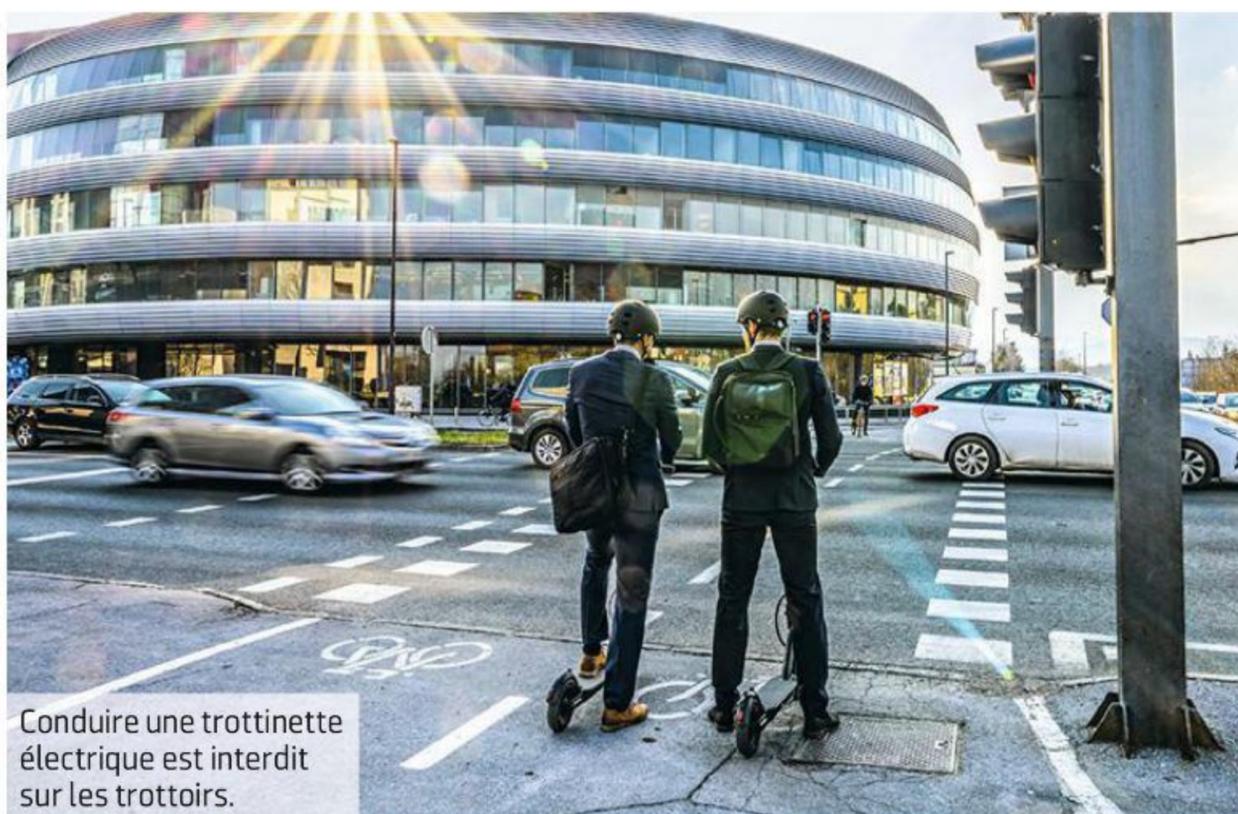
Avant de monter sur votre trottinette électrique, prenez connaissance de la réglementation imposée par le code de la route et vérifiez que vous êtes bien couvert par une assurance.

Pouvant rouler jusqu'à 25 km/h, la vitesse maximale autorisée par la réglementation, les trottinettes électriques doivent être utilisées avec prudence. Leurs usagers ont tout intérêt à s'équiper de protections (casque, coudières et genouillères) et ont l'obligation de porter un équipement rétroréfléchissant la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante. Le code de la route spécifie qu'elles ne peuvent être conduites qu'à partir de 12 ans et ne transporter qu'une seule personne à la fois.

SUR LES PISTES CYCLABLES OU LA CHAUSSÉE

En ville, elles doivent rouler sur les pistes cyclables ou, à défaut, sur la chaussée. Hors agglomération, leur circulation n'est permise, sauf autorisation locale, que sur les voies vertes et les pistes cyclables.

De plus, les conducteurs ont l'obligation d'être assurés pour les dommages qu'ils pourraient causer à des tiers. Or ceux-ci ne sont pas couverts par les contrats multirisques habitation. Il faut donc souscrire une responsabilité civile dédiée. De nombreux assureurs en proposent désormais (Allianz, Axa, Luko, Macif...). Pour cette garantie minimale, comptez souvent 50 à 70 € par an, même s'il peut y avoir des contrats bien moins chers (voir n° 556, février 2020). Il est recommandé de lui ajouter une garantie conducteur



Conduire une trottinette électrique est interdit sur les trottoirs.

donnant droit à une compensation de revenus en cas d'incapacité de travail, suite à un accident.

GARANTIE CONDUCTEUR : LES POINTS À VÉRIFIER

Soyez alors attentif au montant maximum de l'indemnité et au taux d'incapacité physique ou psychique permanente conditionnant son versement. Faut-il aussi s'assurer contre le vol ou les dommages occasionnés à la trottinette ? Cela dépend notamment de la valeur de l'engin et de son utilisation car les tarifs demandés sont assez élevés, variant de 100 à plus de 180 € par an. ● A.M.

➔ Consultez la fiche pratique *Vous circulez avec un engin de déplacement personnel : les règles à connaître* sur inc-conso.fr

À retenir

- Privilégiez les modèles qui possèdent un mécanisme obligeant l'utilisateur à les mettre en mouvement avec le pied avant d'activer leur moteur. Ce système est conçu à des fins de sécurité pour éviter que la roue avant de la trottinette décolle ou patine lors d'un démarrage trop brusque.
- Ne vous fiez pas uniquement à la capacité de stockage d'énergie de la batterie pour estimer l'autonomie d'une trottinette. Plusieurs facteurs tels la qualité intrinsèque de la batterie, le rendement du moteur, le type de roue ou le profil aérodynamique du châssis influent sur son rayon d'action.

Jouets connectés Pas question de jouer avec la sécurité

Enquête

Ils échangent des informations à distance, et peuvent parfois être piratés. À cause d'une sécurité défectueuse ? Nous avons cherché à le vérifier sur cinq jouets connectés. Le bilan est plutôt rassurant, mais restons vigilants.

Contrôler le déplacement d'un robot à partir d'une application, écouter sa musique préférée sur un karaoké avec son téléphone... À Noël, les jouets connectés, aussi appelés jouets intelligents, sont un peu plus nombreux au pied du sapin. « En 2019, les ventes ont augmenté de 45 % par rapport à 2018 », selon Frédérique Tutt, experte pour le groupe NPD, spécialisé dans l'analyse de marché. Ces jouets enregistrent des informations via une commande vocale ou une caméra et les échangent par différents canaux, comme le Wi-Fi ou le Bluetooth. Or, si ces moyens de communication ne sont pas protégés, un quidam peut très bien interagir avec l'utilisateur.

En 2017, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) a ainsi épinglé la poupée connectée Cayla, contrôlable en Bluetooth par n'importe qui jusqu'à vingt mètres. Un parfait inconnu pouvait donc, depuis la rue, dialoguer avec un enfant jouant dans sa chambre. Aucun mot de passe n'était requis pour se connecter à la fillette high-tech ! Trois ans après cette affaire, qui s'est terminée par la déconnexion

des modèles Cayla, nous avons confié cinq jouets connectés au laboratoire spécialisé Digital Security, afin qu'il se prononce sur leur fiabilité. Les résultats sont plutôt rassurants.

FEU VERT POUR TROIS JOUETS TESTÉS

Première bonne surprise : le dou-dou musical de la marque Tinéo et le lecteur karaoké Pat'patrouille de Lexibook, qui proposent une fonction Bluetooth, embarquent tous les deux un bouton de sécurité. En clair, pour s'appairer avec un téléphone ou un ordinateur, l'utilisa-

teur doit enclencher un interrupteur situé sur l'appareil. « Après une première analyse, la sécurité deux puces Bluetooth résiste, précise Thomas Gayet, responsable des études de cybersécurité

chez Digital Security. Mais peut-être qu'une étude plus approfondie mettrait en évidence des failles de sécurité. »

Rien à signaler non plus du côté de l'Exploraglobe (Clementoni), un planisphère interactif qui n'intègre pas beaucoup de fonctionnalités connectées. « Certains jouets présentés comme

Les points à vérifier avant l'achat

- **Le jouet intègre une caméra, une commande vocale ou un autre moyen d'enregistrer des informations ?** Demandez au vendeur si le fabricant a prévu la possibilité de les effacer à tout moment.

- **Il est également préférable que l'accès à distance de l'appareil soit protégé par un mot de passe ou commandé**

par un bouton présent sur l'équipement. « Le jouet devrait aussi disposer d'un témoin lumineux pour signaler lorsqu'il est en écoute ou en transmission d'informations sur Internet, précise Jérôme Gorin, expert technique à la Cnil. Un moyen visuel efficace pour identifier d'éventuelles activités suspectes. »

- **Par acquit de conscience, tapez la référence de votre jouet dans votre moteur de recherche :** en général, les modèles les plus problématiques et qui ne sont pas toujours retirés des magasins, sont identifiés sur Internet.

- **Pensez à éteindre le jouet après chaque utilisation.**



RÉCEPTION DE MESSAGES NON VOULUS

En 2019, la revue britannique *Which?* épingle le karaoké SMK250PP et son Bluetooth mal protégé, permettant à un quidam d'envoyer des messages à l'utilisateur.



ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE

En 2017, la Cnil a contraint le fabricant à couper tout échange d'information avec le robot i-Que, contrôlable à distance par n'importe qui.



DONNÉES NON SÉCURISÉES

En 2020, la protection de la montre Kidizoom Smartwatch Connect DX2, que nous avons examinée, laisse à désirer. L'accès aux photos et aux vidéos n'est pas sécurisé.



connectés enregistrent et échangent parfois très peu d'informations, voire pas du tout », remarque Cédric Messguer, directeur général adjoint de Digital Security. Évidemment, si l'appareil n'est pas connecté, aucun risque qu'un tiers malveillant puisse prendre la main.

DES JOUETS CONTRÔLÉS À DISTANCE...

En revanche, le robot Maze breaker de Silverlit présente bien une vulnérabilité. « Ce jouet se contrôle à distance via une application gratuite », explique Thomas Gayet. « Il suffit de s'approcher à quelques mètres du robot avec l'application enclenchée pour le faire avancer ou reculer. » À condition que le terrain s'y prête et que l'appareil soit allumé, un individu pourrait donc

attirer un enfant vers lui en dirigeant le Maze breaker dans sa direction... Un scénario peu probable, qui ne devrait toutefois pas exclure une protection pour autoriser l'accès au robot.

La montre Kidizoom Smartwatch Connect DX2 de Vtech n'est pas sécurisée à 100 %, non plus. Ce jouet, qui prend des photos et vidéos, ne défend pas l'accès à ses contenus par un mot de passe. Concrètement, si votre enfant perd sa montre, n'importe qui pourrait accéder aux fichiers et les télécharger sur un autre appareil, via un câble USB.

Ces failles rappellent que les jouets connectés sont plus difficiles à sécuriser que de simples bonhommes en bois. « Les fabricants de jouets ne sont

Des fabricants sous-estiment les risques pour les enfants.

pas des informaticiens et certains n'ont pas encore pris conscience des risques encourus par leurs utilisateurs », estime Ibrahim Daoudi, ingénieur en

sécurité informatique pour le Centre national de prévention et de protection, une entreprise spécialisée notamment dans la cybersécurité.

AUCUN LABEL VALIDÉ PAR LA CNIL

À l'avenir, des initiatives comme les labels Smart & Secure IoT ou encore IQS pourront peut-être mieux permettre d'identifier les objets connectés correctement sécurisés. Mais pour l'heure, aucun tiers de confiance n'a été validé officiellement par la Cnil. ● ADRIAN DE SAN ISIDORO



L'innovation au service des consommateurs

Depuis 50 ans, l'Institut national de la consommation est l'établissement public de référence pour tous les sujets liés à la consommation.



NOS ÉQUIPES

L'INC s'appuie sur l'expertise d'ingénieurs, de juristes, d'économistes, de documentalistes et de journalistes indépendants pour vous aider à mieux consommer.

NOS MISSIONS

- 1 **Décrypter** les nouvelles réglementations
- 2 **Tester** des produits et des services
- 3 **Informier et protéger** les consommateurs
- 4 **Accompagner** les associations de consommateurs

NOS MÉDIAS



Le magazine
60 Millions de consommateurs
www.60millions-mag.com



L'émission TV
de tous les
consommateurs

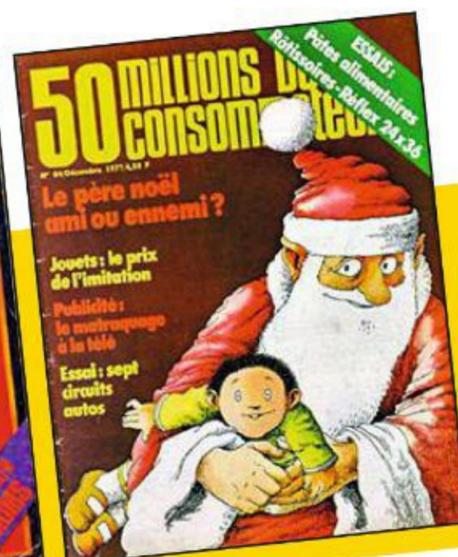
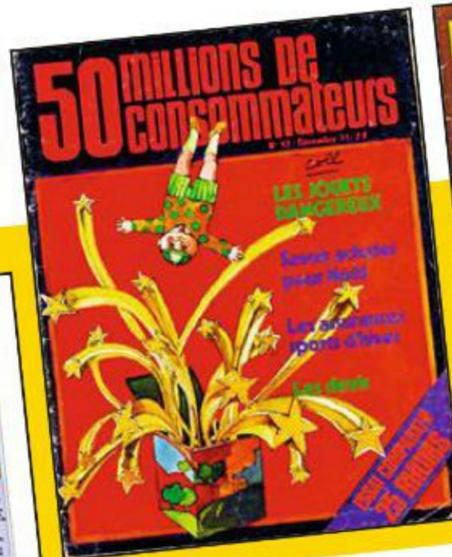


Le site sur la consommation
responsable et le
développement durable
www.jeconsommeresponsible.fr

www.inc-conso.fr



50 ANS



Des jouets décortiqués À la rescousse du Père Noël

Au fil des décennies, nous avons cherché à guider le Père Noël qui se cache en chaque (grand-)parent. Retour sur des tests tantôt sévères, tantôt plus accommodants...

Les jouets sont-ils sûrs ? La question peut recouvrir bien des acceptions, selon les époques. En 2020, c'est sur les éventuelles vulnérabilités dans les poupées ou robots connectés que «60» s'interroge (lire pages 54-55).

LÀ AUSSI, IL FAUT FAIRE AVANCER LES NORMES

En 1971, pour le deuxième Noël du magazine qui s'appelait alors 50 Millions de consommateurs, pas de sécurité informatique au sommaire, mais des inquiétudes sur la sécurité "physique" des jouets. Certains étaient capables d'expédier nos bambins à l'hôpital.

À l'appui, un test en laboratoire sur huit pistolets à ressort ou à air comprimé. À deux mètres de distance, les projectiles de plusieurs d'entre eux se montraient capables de traverser un panneau de contreplaqué. « Ce sont des armes, non des jouets »,

s'alarmait-on à l'époque. Les normes de fabrication étaient moins sévères qu'aujourd'hui. La protection offerte par la loi contre les jouets défectueux également. Quelques années plus tard (décembre 1977), en effet, 50 Millions de consommateurs déplorait la trop grande fragilité de nombreux produits. Ainsi, cette

« perceuse Piko (74 francs, soldée 40 francs au Printemps) » dont l'une des attaches « s'est cassée dès la première utilisation ». Même sort pour la queue de l'une des casseroles de la cuisinière à pile nommée « Comme maman » – un nom qui ne pourrait plus exister aujourd'hui...

Ces déficiences généraient toutefois une curieuse mansuétude, puisque, dans nos colonnes, on ne songeait pas (encore) à réclamer l'instauration d'une garantie obligatoire : « Sans aller jusque là, ne peut-on pas demander, au moins, le bon fonctionnement pendant un certain temps ? », concluait-on mollement.

Deux décennies plus tard, nos numéros de Noël décortiquaient plutôt le summum de la modernité : les consoles de jeux. Les enfants à qui nous avons fait tester le jeu Power Rangers sur Game Boy furent plutôt déçus, lui préférant Donkey Kong (décembre 1994).

En 1995, on s'extasiait devant la surpuissance des consoles 32 bits !

L'année suivante (décembre 1995), on s'extasiait devant la « surpuissance des consoles de jeux 32 bits », permettant

une « qualité graphique inégalée ». On découvrait alors un « nouveau venu sur le marché des consoles », Sony, avec sa Playstation – on ne savait pas encore que ce n'était que la première du genre. Cette année-là, le concurrent s'appelait Sega, avec sa Saturn. En 2020, il se nomme Microsoft, dont les nouvelles Xbox rivalisent avec la Playstation 5 (lire page 41). ●

BENJAMIN DOURIEZ

60
millions
de consommateurs

Complétez votre

Découvrez nos anciens numéros

Une mine d'informations utiles pour consommer juste et en parfaite connaissance de cause



N° 562 (Novembre 2020)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Jeans
- Préservatifs
- Rouges à lèvres
- Voitures hybrides
- Néobanques



N° 562 (Octobre 2020)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Couches pour bébé
- Aides culinaires (bouillons, fonds, fumets...)
- Sèche-linge
- Albums photo



N° 561 (Sept. 2020)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Toxiques dans les produits d'hygiène et de beauté
- Téléviseurs et vidéoprojecteurs
- Jambons
- Tondeuses à barbe



N° 560 (Juil.-Août 2020)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Antimoustiques
- Eaux en bouteille
- Glaces et sorbets
- Liseuses



N° 559 (Mai-Juin 2020)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Huiles
- Sièges auto
- Perceuses-visseuses



N° 558 (Avril 2020)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Produits alimentaires bio : où les acheter ?
- Robots cuiseurs
- Tondeuses robots
- Assurance-vie



N° 557 (Mars 2020)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Tarifs SNCF
- Lunettes anti-lumière bleue
- Steaks hachés
- Fournisseurs Internet et mobiles



N° 556 (Février 2020)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Lessives
- Écouteurs sans fil
- Vins de Bordeaux bio



N° 555 (Janvier 2020)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Sticks à lèvres, crèmes pour les mains
- Matelas
- Soupes



N° 554 (Déc. 2019)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Champagnes
- Parfums
- Chocolats
- Téléviseurs
- Coquilles St Jacques et crevettes



N° 553 (Nov. 2019)

4,80 €

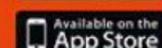
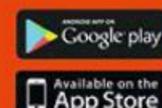
NOS ESSAIS

- Doudounes
- Gants démaquillants
- Assistants vocaux

+ SIMPLE
+ PRATIQUE
+ RAPIDE



Passez votre commande en ligne sur <https://www.60millions-mag.com> ou sur l'appli 60 Millions



ARGENT & LOGEMENT

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS DE DROIT
PAR GILLES MANDROUX, AVEC LAURENCE OLLIVIER ET FANNY GUIBERT

6 400

C'est le nombre de centres de contrôle technique automobiles agréés, dont les prix sont accessibles sur le nouveau comparateur officiel, lancé cet automne, prix-controle-technique.gouv.fr



Des retraites complémentaires au point mort

Les pensions Agirc-Arrco n'ont pas été revalorisées du montant de l'inflation au 1^{er} novembre. Elles sont gelées pendant un an. Les organisations syndicales et patronales qui gèrent ce régime de retraite complémentaire des salariés du privé et assimilés ont décidé d'appliquer cette mesure en raison de la « situation dégradée » de la caisse. L'Agirc-Arrco devrait accuser une lourde perte cette année, remettant en cause son objectif de disposer de six mois de réserves à horizon de quinze ans. ●

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

MaPrimeRénov' s'ouvre à tous les propriétaires

Nouvelle évolution dans les aides pour la rénovation énergétique des logements. Les propriétaires aux revenus modestes ne sont plus les seuls à pouvoir obtenir une prime versée dès la fin des travaux. Le dispositif MaPrimeRénov' peut désormais être sollicité par tous les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs et les copropriétés. Le montant

des aides continue toutefois à dépendre des revenus, une couleur étant attribuée aux différents profils (simulations possibles sur faire.gouv.fr/aides-de-financement/simulaid). Autre nouveauté, un bonus est accordé si les travaux visent une « *passoire thermique* » et permettent de faire sortir le logement des catégories énergétiques F ou G. ●

Des clients mieux informés sur l'énergie

70 % des Français interrogés pour le baromètre Énergie-Info 2020 disent être « bien informés sur l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie ». La connaissance progresse donc et 47 % des personnes savent désormais qu'EDF et Engie sont des sociétés différentes et concurrentes. Le baromètre 2020 montre aussi que 79 % des personnes sont préoccupées par leur consommation d'énergie et que les jeunes sont particulièrement touchés par la précarité énergétique. ●

Les pièces de 1 et 2 centimes vont-elles disparaître ?

La Commission européenne étudie le projet de supprimer les pièces de 1 et de 2 centimes d'euro, à l'horizon fin 2021. Selon un rapport de 2018, ces pièces seraient peu utilisées, sauf par les commerçants pour rendre la monnaie. Elles coûteraient cher à produire pour un usage restreint, en raison du développement du paiement par carte bancaire. Mais leur disparition laisse craindre un effet inflationniste sur les prix, à la faveur des arrondis. Par ailleurs, cette mesure encourage la disparition progressive de la circulation des espèces, et le développement du paiement par carte bancaire. Un mouvement qui laisse sur le bord de la route trois millions de personnes, souvent en situation de précarité, ne disposant pas d'une carte bancaire. ●





Investissement responsable : une éthique variable

Des fonds proposés dans les assurances-vie ou les PEA sont censés être meilleurs pour l'homme et sa planète. Avec quel niveau d'exigence ?

Banques et sociétés de gestion multiplient les fonds dits ISR pour Investissement socialement responsable. On en dénombrait plus de 700 fin 2019, soit 50 % de plus qu'à fin 2018.

L'ISR consiste à investir dans des entreprises en tenant notamment compte de critères extra-financiers, des critères dits ESG pour Environnementaux, sociaux et de gouvernance. En résumé, leur "note" ESG reflète l'impact de leurs activités sur la santé de la planète, le bien-être de leurs salariés ainsi que leur méthode de gouvernance (les relations avec les actionnaires, les stratégies d'évasion fiscale...). Pour les fonds ISR, le gérant évalue ces entreprises sur la base de cri-

tères ESG et écarte à minima les 20 % les plus mal notées.

Des producteurs d'armes !

Mais ce cahier des charges aboutit parfois à un résultat décevant pour bon nombre d'épargnants. Ainsi, on retrouve des multinationales pétrolières ou des producteurs d'armes dans des fonds ISR ! Les exigences varient fortement d'un établissement financier à l'autre, quant au nombre de critères ESG, à la pondération de chacun, etc. Le client doit donc s'efforcer d'éplucher les documents d'information sur les fonds pour s'assurer que leur niveau d'exigence ISR est à la hauteur de ses aspirations éthiques. Pas facile ! ● G. M.

AFFAIRE JUGÉE

Les travaux, la maison de son ex et la justice

Des concubins souscrivent chacun un crédit pour financer des travaux dans la maison appartenant à madame. Lors de leur séparation, monsieur demande une indemnisation de 62 000 € (emprunt qu'il a remboursé). La Cour de cassation dans un arrêt du 2 février 2020 constate que la maison constituait le logement de la famille et que chacun des concubins a participé au financement des travaux. Enfin, les sommes déboursées par monsieur étaient à peu près égales au loyer qu'il aurait dû verser pour loger sa famille pendant la période considérée. Ainsi, elles constituent une dépense courante. Aucune disposition ne fixant la contribution respective des concubins aux charges de la vie commune, chacun d'eux doit supporter celles qu'il a engagées. Monsieur ne peut donc réclamer une indemnisation, même si madame a pu réaliser une plus-value en raison des travaux payés par son ex. ●



Tableau de bord

LES LOGEMENTS ÉNERGIVORES

-18 % C'est l'impact négatif maximal sur le prix de vente d'une maison

mal isolée, les plus mal classées correspondant à F ou G sur l'échelle du Diagnostic de performance énergétique (DPE), par rapport au prix moyen d'une maison moyennement isolée (classe D du DPE). Selon les régions, la moins-value pour les plus énergivores (classe F ou G) varie entre -3 % et -18 % (voir tableau ci-contre), alors que la plus-value pour un logement bien isolé (classe A ou B) atteint entre +4 et +20 %.

Cinq régions où les biens énergivores sont le plus pénalisés

Régions	Moins-value sur une maison énergivore (*)
• Nouvelle-Aquitaine	-18 %
• Bretagne	-13 %
• Grand Est	-13 %
• Bourgogne-Franche-Comté	-12 %
• Occitanie	-12 %

(*) Différence entre le prix moyen d'une maison avec étiquette énergétique F ou G par rapport au prix moyen d'une maison avec étiquette énergétique D

Livraison perdue : la responsabilité très limitée de La Poste

À qui s'adresser si l'article commandé n'arrive pas ?

Pour un achat en ligne, c'est au vendeur de résoudre votre problème. En l'absence de livraison, il doit vous faire parvenir de nouveau la marchandise à ses frais ou bien vous rembourser. À lui de se retourner ensuite contre le transporteur, qu'il s'agisse de La Poste ou d'une autre société. En revanche, si c'est vous qui choisissez le transporteur, en cas de problème il vous incombera d'effectuer les démarches auprès de ce dernier, sans recours possible contre le vendeur.

La Poste peut-elle être tenue de vous indemniser en cas de perte ?

Oui. En pratique, toutefois, si vous avez opté pour un tarif standard, le montant de l'indemnisation prévue dans les conditions générales reste très limité. Il est fixé à 23 € par kilo. Par conséquent, pour vos expéditions d'objet(s) de valeur, mieux vaut privilégier des formules plus sûres : retrait en direct auprès du vendeur, envoi en recommandé au taux R2 (indemnisation de 153 € en cas de perte) ou R3 (458 €) ou en valeur déclarée (assurance jusqu'à hauteur de 5 000 €).

Comment faire en cas de perte d'une livraison effectuée par La Poste ?

Si votre litige porte sur la distribution d'un colis, vous pouvez, au choix : vous connecter au site de La Poste : aide.laposte.fr/contact/colissimo, ou appeler le 3631 (prix d'un appel local) ou écrire au Service clients, 99999 La Poste. Si votre réclamation n'aboutit pas, contactez le médiateur du groupe La Poste (mediateur.groupelaposte.com).

*Institut national de la consommation

➔ Lire la fiche *La livraison* sur le site de l'Institut national de la consommation : inc-conso.fr/content/la-livraison.



par
Françoise
Hébert-Wimart
Juriste à l'INC*

Trop de conducteurs sans assurance

Alors que l'ensemble des sinistres routiers provoquant des dommages corporels a reculé de 3 % en cinq ans, ceux causés par des auteurs non-assurés ont augmenté de près de 7 %. L'alerte est lancée par le Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages. En cas d'accident de la circulation causé par un tiers ayant un défaut d'assurance, c'est cet organisme qui prend en charge les victimes. ●

Rénovation électrique : des colonnes qui font désordre

Voilà une recommandation du médiateur national de l'énergie qui devrait intéresser de nombreuses copropriétés. Elle concerne la rénovation d'une colonne montante, gaine qui contient les câbles desservant les logements. Une copropriété soutenait que les travaux de rénovation menés sous la responsabilité du distributeur d'électricité étaient inachevés et avaient endommagé les parties communes de l'immeuble. Le distributeur invoquait l'impossibilité d'encaster les câbles et refusait d'intervenir. Le médiateur national de l'énergie lui a demandé de prendre en charge les détériorations, estimant qu'il avait manqué aux précautions d'usage élémentaires en ne faisant pas l'état des lieux contradictoires avant et après travaux. Recommandation D2019-22312 du 9 septembre 2020 sur energie-mediateur.fr ●



IMPÔTS

Une avance sur vos réductions fiscales à ajuster

En 2019, vous avez employé une personne à domicile, effectué des dons à des associations ou une autre dépense ouvrant droit à réduction ou à crédit d'impôt ?

Sur la base des dernières informations dont elle dispose (déclaration des revenus 2019), l'administration fiscale a calculé le montant de ces crédits et réductions d'impôts pour vous en verser 60 % en avance dès janvier 2021. Si vos dépenses générant ces ristournes fiscales ont diminué en 2020 par rapport à celles de 2019, vous avez jusqu'au 10 décembre pour le signaler dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr. La démarche permet de faire réduire, voire supprimer, cette avance, ce qui vous évitera d'avoir à rembourser le trop-perçu à l'été 2021. ●



Prenez votre consommation en main

**ABONNEZ-VOUS
POUR 1 AN**
et réalisez jusqu'à

28 % D'ÉCONOMIE



LE MENSUEL

Des essais comparatifs de produits et de services, des enquêtes fouillées, des informations juridiques, des conseils pratiques...

+ LES HORS-SÉRIES THÉMATIQUES

Des guides pratiques complets autour de l'alimentation, la santé, l'environnement, l'argent, le logement...

+ LE HORS-SÉRIE SPÉCIAL IMPÔTS

+ L'ACCÈS AUX SERVICES NUMÉRIQUES DE «60» (Ordinateur, tablette et smartphone)

- Accès illimité aux versions numériques des anciens numéros
- Accès aux versions numériques des mensuels et hors-série compris dans votre abonnement

+ LE SERVICE « 60 RÉPOND »

Service téléphonique d'information juridique. Nos experts répondent en direct à toutes vos questions.



DÉCOUVREZ NOS FORMULES
100 % NUMÉRIQUES
sur www.60millions-mag.com



60 millions de consommateurs

BULLETIN D'ABONNEMENT

564

À compléter et à renvoyer sous enveloppe sans l'affranchir à : 60 Millions de consommateurs - Service Abonnements - Libre réponse 55166 - 60647 Chantilly cedex

OUI, je m'abonne à 60 Millions de consommateurs. Je choisis l'abonnement suivant :

ABONNEMENT ÉCLAIRÉ 46 € au lieu de ~~59,70 €~~
soit **23 % d'économie** : 1 an, soit 11 numéros + hors-série Impôts
+ Accès aux services numériques de «60»

ABONNEMENT EXPERT 78 € au lieu de ~~108 €~~
soit **28 % d'économie** : 1 an, soit 11 numéros + hors-série Impôts
+ 7 hors-séries thématiques + Service « 60 RÉPOND » + Accès aux services numériques de «60»

Offre valable pour la France métropolitaine jusqu'au 31/12/2020. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à réception du 1^{er} numéro. La collecte et le traitement de vos données sont réalisés par notre prestataire de gestion des abonnements Groupe GLI sous la responsabilité de l'Institut national de la consommation (INC), éditeur de 60 Millions de consommateurs au 18, rue Tiphaine, 75732 PARIS CEDEX 15, RCS Paris B 381 856 723, à des fins de gestion de votre commande sur la base de la relation commerciale vous liant. Si vous ne fournissez pas l'ensemble des champs mentionnés ci-dessus (hormis téléphone et e-mail), notre prestataire ne pourra pas traiter votre commande. Vos données seront conservées pendant une durée de 3 ans à partir de votre dernier achat. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition, d'effacement de vos données et définir vos directives post-mortem, à l'adresse suivante : dpo@inc60.fr. À tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil. Nous réutiliserons vos données pour vous adresser des offres commerciales, sauf opposition en cochant cette case . Vos coordonnées (hormis téléphone et e-mail) pourront être envoyées à des organismes extérieurs (presse et recherche de dons). Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case . (Délais de livraison du 1^{er} numéro entre dix et trente jours, à réception de votre bulletin d'abonnement).

MES COORDONNÉES

Mme M.

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone

Email

MON RÈGLEMENT

Je choisis de régler par :

Chèque à l'ordre de 60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS

Carte bancaire :

N° :

Expire fin :

Date & signature obligatoires

Donations

Aider ses proches sans risque

Pratique

À l'approche des fêtes de Noël et dans notre contexte de pandémie, le meilleur cadeau peut consister à aider financièrement ses proches ayant des fins de mois difficiles. Trois types de donation existent.

Cela fait déjà quelques années que les aînés donnent de l'argent à "leurs" jeunes qui démarrent dans la vie, soit pour résoudre leur problème de logement, soit pour les aider à créer une société. Mais la crise sanitaire est passée par là. Cette solidarité familiale est susceptible de concerner un public plus large, à savoir des enfants actifs et déjà installés. « Depuis le début de la pandémie et avec l'arrivée de la deuxième vague, certaines professions ont subi de lourdes pertes. Les aînés sont nombreux à puiser dans leurs économies pour effectuer des donations afin de les aider à passer cette période difficile », constate Julie Portevin, notaire à Paris. Pour ceux qui voudraient apporter un soutien financier, trois types de donation sont possibles.

UN NOUVEL ABATTEMENT EXCEPTIONNEL

D'abord une donation profitant de l'abattement exceptionnel de 100 000 € mis en place à l'occasion de la crise sanitaire. Instaurée en juillet par le gouvernement, cette nouvelle disposition autorise les dons d'argent à un enfant, à un petit-enfant, à un arrière-petit-

enfant, à un neveu ou une nièce avec une exonération temporaire des droits de mutation à titre gratuit.

Le nouveau dispositif sera appliqué jusqu'au 30 juin 2021

Le dispositif sera actif jusqu'au 30 juin 2021. Pour être valable, la donation ne doit servir que dans des situations précises : soit la création ou le développement d'une entreprise dirigée par le bénéficiaire du don et comptant moins de 50 salariés – l'entreprise doit avoir moins de cinq ans et ne jamais avoir distribué de bénéfices ; soit la construction de la résidence

principale du bénéficiaire, ou sa rénovation via des travaux éligibles au dispositif MaPrimeRénov'.

Quelle que soit la situation, les fonds reçus devront être investis dans un délai de trois mois à partir de la donation effectuée chez le notaire. Attention, cet abattement exceptionnel n'est utilisable qu'une seule fois par donateur, quel que soit le nombre de bénéficiaires gratifiés.

LA DONATION SIMPLE EN PLEINE PROPRIÉTÉ

Deuxième type de donation possible : la donation "classique", ou donation simple en pleine propriété. Plus large, elle peut porter, au choix, sur des transferts de détentions diverses : bien immobilier, portefeuille de titres, voiture, tableau, etc. Les abattements dépendent du lien de parenté (voir tableau ci-contre) entre le donateur (celui qui donne) et le donataire (celui qui reçoit). Par exemple, chaque parent est en droit de donner jusqu'à 100 000 € par enfant, tous les quinze ans, en franchise de droit. Autrement dit, un couple peut transférer jusqu'à 200 000 € par enfant, sans rien acquitter à l'administration fiscale. Au-delà de ces montants,

Donation classique : les abattements selon le lien de parenté

Donation au profit....	Abattement sur les droits donation
• d'un enfant	100 000 €
• d'un petit-enfant	31 865 €
• d'un arrière-petit-enfant	5 310 €
• d'un frère ou d'une sœur	15 932 €
• d'un neveu ou d'une nièce	7 967 €
• d'une personne handicapée*	159 325 €

Donation renouvelable tous les quinze ans.
* cumulable à tout autre abattement.
Source : Notaires de France



le donateur est taxé sur la base d'un barème progressif (allant de 5 à 45 %) selon le montant transféré.

LE DON D'ARGENT, EXONÉRÉ JUSQU'À 31 865 €

Enfin, dernière possibilité : le don d'argent. Concernant uniquement les espèces, cette donation est exonérée de droits jusqu'à 31 865 €, elle est renouvelable tous les quinze ans. Toutefois, deux conditions sont à respecter : le donateur doit être âgé de moins de 80 ans et le bénéficiaire être majeur. « Ce transfert de richesse au sein d'une même famille peut concerner plusieurs générations : d'un parent vers son enfant ou d'un grand-parent en faveur de son petit-enfant », précise Julie Portevin.

Les donations nécessitent toutefois quelques précautions, afin de vous protéger de soucis ultérieurs. Ainsi si vous avez plusieurs enfants, il convient de préserver une certaine équité dans la façon de donner. Cela permet d'éviter d'éventuels conflits familiaux liés à l'héritage. Une solution efficace consiste à opter pour

une donation-partage. Réalisé devant un notaire, cet acte permet de figer les valeurs le jour de la donation. « Par la suite, ces montants ne seront plus rapportables par les héritiers le jour de la succession. Cette transmission en douceur est une sorte d'avance sur l'héritage », explique Michelle Zefel, notaire à Bordeaux.

ATTENTION À L'EXCÈS DE GÉNÉROSITÉ

Animée d'une bonne intention, cette générosité financière doit, malgré tout, rester mesurée. « La donation est un acte irrévocable. Un ascendant ne doit pas donner trop tôt, ni trop vite, pour éviter de se démunir. On déconseille fortement de se séparer de sa résidence principale », indique Michelle Zefel. En effet, les anciennes générations ne sont pas à l'abri d'évolutions qui leur échappent : plafonnement des pensions de retraite, hausse de la fiscalité... De plus, l'espérance de vie est longue et il convient d'anticiper les frais liés au quatrième âge (maintien à domicile, séjour en maison de retraite, etc.).

BON À SAVOIR

Préparé par un notaire et signé en sa présence, l'acte de donation est tarifé de la même façon dans toutes les études de France. Ces frais sont généralement pris en charge par le(s) donateur(s). D'un parent à un enfant, la note avoisine 380 € pour une donation de 15 000 € ; elle s'établit autour de 520 € pour 31 865 € donnés et à 970 € pour 100 000 €.

Pour ceux dont le patrimoine n'est pas assez important, « une parade consiste à procéder à une donation temporaire d'usufruit au profit d'un enfant », indique Jean-Pierre Prohaszka, notaire à Villeurbanne. « Cette disposition consiste à donner pendant une période limitée dans le temps (de un à dix ans, au choix) la possibilité de jouir des fruits d'un bien », ajoute-t-il. Concrètement, le bénéficiaire pourra empêcher les dividendes d'un portefeuille titres ou percevoir les loyers d'un bien en location. Au terme de cette période, le donateur retrouvera alors la pleine propriété de son bien, le tout sans frottement fiscal. ●

LAURENCE BOCCARA



LES NOUVEAUX RENDEZ-VOUS DU MOIS



2 Lundi au vendredi
à **9h25**
samedi à **9h50**

3 Lundi au vendredi
à **10h45**
samedi à **10h15**

4 Samedi et dimanche
à **13h30**

5 Mardi, mercredi,
vendredi à **8h55**
mercredi à **22h20**
samedi à **9h50**

franceinfo:

Lundi, mardi, mercredi,
jeudi et vendredi
à **12h51** et **16h47**
samedi et dimanche
à **9h15**, **15h47** et **19h56**



Près de 500
émissions Consomag
à revoir sur le site

www.inc-conso.fr

SPÉCIAL PLACEMENTS

Avec l'Autorité des marchés (AMF)
et l'Institut national
de la consommation (INC)

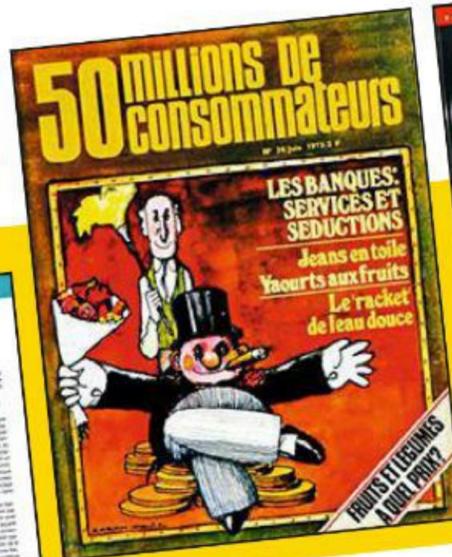
- **ARNAQUES AUX PLACEMENTS FINANCIERS : QUELLES SONT LES TENDANCES ?**
Première diffusion le lundi 7 décembre
- **LES BONS RÉFLEXES POUR INVESTIR SON ÉPARGNE**
Première diffusion le mardi 8 décembre
- **FINANCE DURABLE, COMMENT BIEN S'INFORMER**
Première diffusion le mercredi 9 décembre
- **COMMENT ÉPARGNER AVEC LE NOUVEAU PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE**
Première diffusion le jeudi 10 décembre
- **PLACEMENTS FINANCIERS : QUE FAIRE EN CAS DE LITIGE**
Première diffusion le vendredi 11 décembre

SPÉCIAL CONSOMMATION RESPONSABLE

Avec le Commissariat général
au plan (CGDD) et l'Institut national
de la consommation (INC)

- **DES IDÉES POUR UN NOËL DURABLE ET SOLIDAIRE**
Première diffusion le samedi 12 décembre
 - **COMMENT FAIRE BON USAGE DES OUTILS NUMÉRIQUES**
Première diffusion le lundi 14 décembre
 - **COMMENT S'HABILLER RESPONSABLE**
Première diffusion le mardi 15 décembre
 - **QUELS PRODUITS MÉNAGERS UTILISER POUR RESPECTER L'ENVIRONNEMENT**
Première diffusion le mercredi 16 décembre
- Avec l'Institut national
de la consommation (INC)
- **PRATIQUER UN SPORT RÉGULIÈREMENT**
Première diffusion le samedi 26 décembre
 - **COMMENT CHOISIR SON SUCRE**
Première diffusion le mercredi 30 décembre
 - **UN JEAN ÉTHIQUE**
Première diffusion le jeudi 31 décembre





Frais bancaires Quelle imagination !

En cinq décennies, les banques ont progressivement découvert des filons qu'elles ont su exploiter à l'excès. Et ça continue, malheureusement. Malgré nos dénonciations et nos demandes réitérées.

Notre première enquête consacrée aux banques paraît en juin 1973. Elle décrit les efforts commerciaux engagés pour attirer de nouveaux clients et comment elles les rentabilisent.

DEPUIS 1992, « ELLES NOUS PIQUENT NOTRE BLÉ »

En novembre 1979, premier comparatif. Seules quelques lignes tarifaires existent : dates de valeur des chèques, frais de mise en opposition et agios en cas de découvert autorisé. En pratique, les agios sont encore rarement facturés.

Le ton durcit en février 1992, avec en couverture : « Elles nous piquent notre blé. » Frais sans avertir les clients pour les virements, rejets de chèques... Le journal exige la mise à disposition de ces tarifs en agence sous forme de dépliants. Dix ans plus tard, le matraquage se confirme.

En mai 2003, «60» répertorie les pratiques les plus ahurissantes, comme ces « frais de mise en garde » à 20 € au Crédit du Nord, « de réhabilitation » à 60 € à la Banque populaire du Nord, ou la photocopie à 12,85 € l'unité au Crédit agricole d'Île-de-France.

Notre grand combat depuis quinze ans, c'est la lutte contre les frais qui accablent les personnes dans le rouge. En 2005, «60» pointe déjà les découverts, « source inépuisable de frais divers qui s'ajoutent aux agios ». En novembre 2009, ces frais ont atteint un tel niveau qu'ils deviennent un problème de société. Forts d'un arrêt du 5 février 2008 de la Cour de cassation, nous démontrons que les commissions d'intervention sont usuraires.

Les parlementaires finiront par limiter ces commissions, mais à un niveau très élevé, 8 €. En 2017, «60» calcule que les frais pour incidents de paiement rapportent 6,5 milliards d'euros aux banques. L'année suivante, nous révélons les pratiques informatiques des Banques

populaires et des Caisses d'épargne qui aggravent artificiellement la situation des clients dans le rouge, et maximisent les profits.

DES PROMESSES NON TENUES

Enfin, en 2019 une enquête clients mystère démontre que les banques imposent des frais aux surendettés et aux fichés à la Banque de France malgré leurs engagements de ne pas le faire. Nos enquêtes continuent ! ●

LIONEL MAUGAIN

Tenir ses engagements

En 2005, avec les associations de consommateurs, nous exigeons la gratuité de la clôture de compte, des transferts de livrets et du retrait d'espèces en agence. Message reçu via une charte d'engagement des banques. Certaines auront un peu de mal à tenir leurs promesses ; leur nom se retrouvera dans le magazine, ça calme...

Spectacles annulés

« Mes billets remboursés, c'est pour bientôt ? »



Coaching droit

Le cas de Sébastien K. : « Je devais aller voir le Lac des cygnes en famille, à Strasbourg le 10 mai. J'avais acheté les quatre billets à la Fnac, pour un total de 264 €. Le spectacle ayant été annulé à cause du Covid-19, j'ai renvoyé mes places à l'organisme de réservation de la Fnac, France Billet, pour pouvoir être remboursé. Le remboursement était promis sous trente jours. Mais aucune nouvelle ! Et ils sont injoignables par téléphone. Finalement, deux mois et demi plus tard, ils me demandent de renouveler ma demande. J'ai l'impression qu'ils font tout pour gagner du temps, et retarder le remboursement. »



Spectacle de ballet, concert de rock ou de chanson française... les manifestations culturelles sont annulées par milliers partout en France depuis le début de l'année, en raison de la situation sanitaire.

À la période d'interdiction totale, pendant le confinement du printemps, a succédé une situation marquée, ici par le couvre-feu, là par les limitations du nombre de spectateurs dans les salles. Et face à la persistance du virus, cette période de changements imprévisibles est loin d'être terminée. Des millions de spectateurs cherchent donc à obtenir le remboursement de leurs billets achetés à l'avance. Et il n'est

pas toujours simple d'obtenir gain de cause, comme le montre le cas de Sébastien K., loin d'être isolé. Nos conseils pour récupérer votre dû.

1 VÉRIFIEZ SI VOUS POUVEZ ÊTRE REMBOURSÉ

Des règles exceptionnelles ont été mises en place pour les concerts et spectacles annulés. Elles autorisent l'organisateur à émettre un avoir, au lieu de rembourser immédiatement. Cette possibilité est ouverte uniquement pour les manifestations annulées entre le 12 mars et le 15 septembre 2020 (ordonnance n° 2020-538 du 7 mai 2020).

Heureusement pour Sébastien, il n'est pas concerné. L'organisateur du Lac des cygnes n'a pas choisi cette option. D'ailleurs, la billetterie de la Fnac (France Billet) lui a bien confirmé que le versement de la somme était prévu. Si l'organisateur avait choisi d'émettre un avoir, il aurait dû informer les spectateurs rapidement et respecter un certain formalisme (voir encadré, ci-contre).

2 REMPLISSEZ BIEN VOTRE DOSSIER

Suivre les préconisations de la billetterie permet de maximiser les chances que votre dossier soit traité sans trop de retard. Lorsque l'achat

a été fait en magasin, le remboursement est parfois possible directement au guichet. Mais les grandes billetteries ont aussi mis en place un formulaire en ligne (pour France Billet, à l'adresse : annulation.francebillet.com). Privilégiez cette voie à celle du courrier papier, du moins dans un premier temps, car elle facilite le traitement des dossiers par les revendeurs débordés.

Si vous disposez de billets papier, il est possible que l'on vous demande ensuite de les renvoyer par la poste. Retournez-les en recommandé, en choisissant un niveau d'assurance suffisant (taux de recommandation R2 ou R3, garantissant respectivement à hauteur de 153 € et de 458 €). Veillez à conserver les traces de toutes vos démarches. Sébastien a ainsi eu la présence d'esprit de conserver une photocopie des billets papier que France Billet lui a demandé de renvoyer... il y a trois mois !

3 SOYEZ (UN PEU) COMPRÉHENSIF

Les revendeurs de billets sont submergés par la masse des dossiers à examiner, d'où des délais de traitement à rallonge. Mi-octobre, France Billet, premier vendeur de places de spectacles en France, assurait avoir procédé au remboursement de 80 à 85 % des demandes reçues. Pour autant, la situation était loin d'être revenue à la normale : « Aujourd'hui, nous regrettons de ne pas pouvoir répondre à nos clients aussi rapidement que nous le souhaiterions », reconnaissait un porte-parole, assurant que « les dossiers non encore résolus sont les plus complexes ».

La situation n'est pas forcément meilleure chez les autres revendeurs de billets. Au début de l'automne, Ticketmaster indiquait encore, sur son site Web, un délai de traitement pouvant atteindre six semaines. Une situation que les spectateurs peuvent

Et si on vous propose un avoir...

• **Pour les concerts annulés avant le 15 septembre,** l'organisateur peut vous proposer un avoir valable douze mois. Ce dernier correspond à la somme que vous aviez versée. Si vous ne l'utilisez pas, le professionnel devra vous rendre l'argent à l'issue de ce délai. Cela ne supprime donc pas votre droit au remboursement des billets : cela le repousse d'un an.

• **L'organisateur qui a choisi le recours aux avoirs doit informer les acheteurs au plus tard trente jours après l'annulation du spectacle.** Sous trois mois, il doit ensuite proposer une manifestation équivalente – généralement le même concert, reprogrammé. Libre à vous d'accepter ou de ne pas donner suite (et, dans ce cas,

d'attendre l'issue des douze mois).

• **Toutefois, cette faculté d'émettre des avoirs a été très peu exploitée par les professionnels du spectacle. Il s'agit d'une différence notable avec le secteur du tourisme, où la quasi-totalité des agences de voyages y ont eu recours pour éviter de rembourser immédiatement les consommateurs.**

comprendre... dans une certaine mesure seulement ! Après plusieurs mois sans nouvelles de son argent, Sébastien a de quoi être agacé.

4 RENOUVELEZ LA DEMANDE EN RECOMMANDÉ

Faute de remboursement, il est temps de renouveler la demande, cette fois par lettre recommandée avec avis de réception. La démarche permet de mettre la billetterie devant ses responsabilités, et, pour le consommateur, de conserver une trace de ses démarches.

L'envoi peut se faire sur papier, ou par une lettre recommandée électronique (laposte.fr/lettre-recommandee-en-ligne). Dans le courrier, exigez un remboursement sans délai, en rappelant la date de votre première demande.

5 SAISISSEZ LE MÉDIATEUR

Une fois le recommandé reçu par la billetterie, laissez-lui à nouveau un peu de temps pour s'exécuter – un délai de deux à quatre semaines semble raisonnable. Faute de remboursement, vous pouvez saisir gratuite-

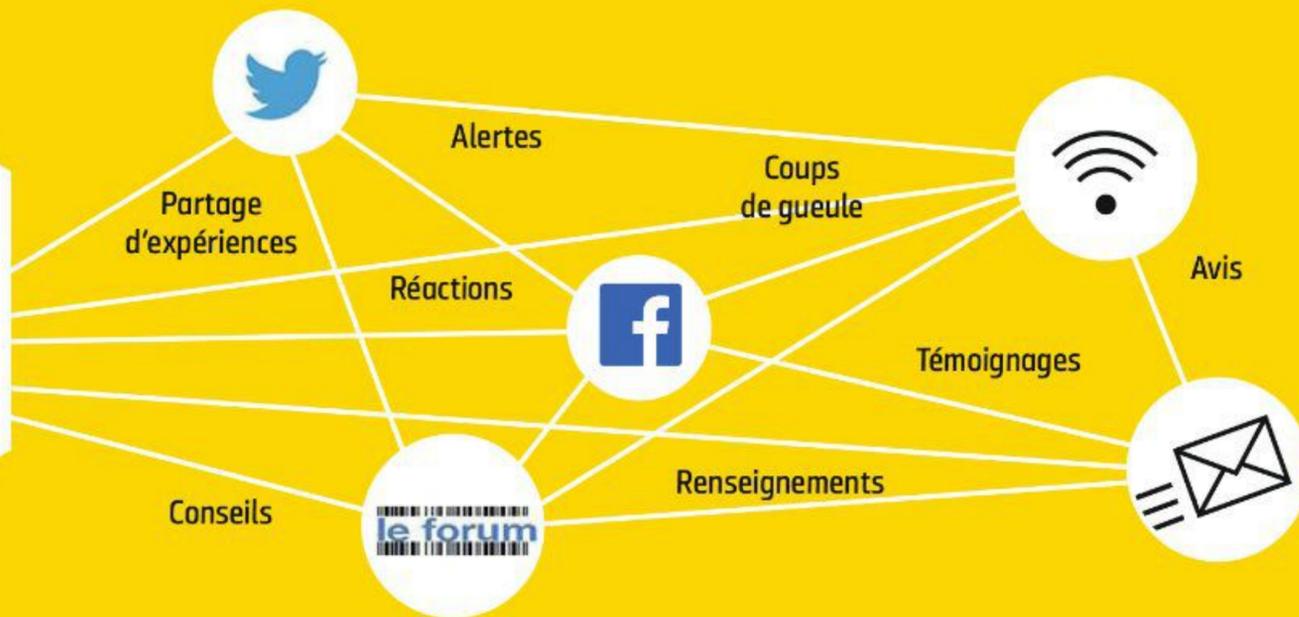
ment le médiateur dont dépend la société. Indépendant, il réexaminera gratuitement votre dossier, ce qui a toutes les chances de débloquent la situation. Pour France Billet, il s'agit du médiateur du e-commerce de la Fevad (Fédération du e-commerce et de la vente à distance), à saisir de préférence en ligne sur mediateurfevad.fr. À noter que le médiateur ne peut être saisi que si vous avez écrit au professionnel au préalable (d'où l'importance du recommandé auparavant).

Il est également utile de faire connaître le problème à la Répression des fraudes, via sa plateforme de signalement en ligne (signal.conso.gouv.fr). ● **BENJAMIN DOURIEZ**

À retenir

- **Trouvez le juste équilibre entre la patience dont il faut faire preuve vis-à-vis du service de billetterie confronté à cette situation hors normes et votre droit à remboursement à faire valoir.**
- **Les billetteries peinant à traiter toutes les demandes, il est particulièrement important de conserver les traces de vos démarches (copies d'écran de démarches en ligne, avis de réception de lettre recommandée...).**
- **En dernier recours, la saisine du médiateur devrait débloquent la situation.**

RÉSEAU 60



À 60 millions, on est plus forts !

Cette rubrique est composée de lettres choisies parmi les milliers de messages que nous recevons chaque mois par voie postale, électronique ou via les réseaux sociaux. Notre sélection reflète les problèmes les plus fréquents que vous rencontrez. Pour plus d'informations et de conseils, consultez notre site www.60millions-mag.com ou une association de consommateurs (adresses page 14).

Le compte est bon

Cristelle P., par courriel

La Banque postale un peu trop pro

Je souhaite vous apporter un témoignage concernant un abus de pratique bancaire. Je suis auto-entrepreneuse depuis 2016. J'utilise un compte bancaire dédié à cette activité (il s'agit de mon ancien compte courant que je détiens à La Banque postale depuis près de vingt-cinq ans). Depuis un peu plus d'un an maintenant, La Banque postale me demande de mettre mon compte en conformité avec mon activité. Elle estime que je dois ouvrir un compte professionnel, payant, bien entendu... Or la réglementation impose uniquement un compte bancaire dédié à l'activité (un simple compte traditionnel suffit). Malheureusement, cette pratique est généralisée et toutes les banques ont le même discours. Je souligne au passage que mes comptes sont ultra-nickel... Je suis révoltée par ces pratiques !

Il y a rondelle et rondelle

 Loïc D., par courriel

Saucisson sans nitrites. Et sans nitrates ?

J'ai acheté récemment un saucisson à Auchan et il y avait la mention « élaboré sans nitrites ». Cela veut-il dire qu'il ne contient pas du tout de nitrites ?

60 LA RÉPONSE DE L'INGÉNIEUR
Tout d'abord, les nitrites du saucisson permettent à la fois de mieux conserver le produit et d'accélérer fortement le processus de maturation, et donc de diminuer les coûts de production. Mais ils sont accusés d'augmenter le risque de cancer colorectal. Certains fabricants reviennent à la méthode plus traditionnelle, qui n'en utilise pas. Si le saucisson que vous avez

acheté porte la mention « élaboré sans nitrites », cela signifie vraisemblablement que l'industriel n'en a pas mis dans la recette. Le temps de fabrication étant alors plus long, le saucisson est logiquement plus cher que la version classique avec. Lisez bien l'étiquette pour vérifier que le fabricant n'a pas utilisé non plus de nitrates (ou de salpêtre) ; ils posent les mêmes problématiques sanitaires que les nitrites.



ILLUSTRATEUR : DOMINIQUE MUTTIO



Du bon usage

Raymond B., par courriel

Des archives brûlantes...

Lors de l'assemblée générale (AG) de notre copropriété, nous avons été plusieurs copropriétaires à nous étonner que le syndic facture des frais de « conservation/gestion archives » alors que, dans le contrat de syndic, il est spécifié que cela fait partie des prestations incluses dans le forfait. Il nous a été répondu qu'il ne fallait pas confondre archives « dormantes » et archives « vivantes ». Cette distinction est-elle recevable ?



LA RÉPONSE DE LA JURISTE

« La conservation et la gestion des archives sont comprises dans la mission ordinaire du syndic », selon l'article 33 du décret du 17 mars 1967 pris pour application de la loi du 10 juillet 1965 sur les copropriétés. Le syndic ne peut donc pas facturer des honoraires supplémentaires pour cette tâche. Il est toutefois permis de confier la gestion des archives à une entreprise d'archivage extérieure, mais à deux conditions : que l'AG le décide à la majorité absolue des voix des copropriétaires, et que le syndic applique une réduction de ses honoraires correspondant à la tâche qu'il n'assurera plus. Le contrat type doit d'ailleurs préciser le montant de cette réduction au point 7.1.5 relatif aux modalités de rémunération. Il s'agira soit d'une somme convenue entre le syndic et les copropriétaires, soit du montant TTC facturé par la société extérieure. En résumé, la loi ne prévoit pas de distinction entre archives vivantes et archives dormantes (celles qui ne sont plus utiles directement à la copropriété). Mais si votre copropriété a décidé de confier la gestion des archives dormantes à un tiers, elle doit s'assurer qu'elle ne paie pas deux fois cette gestion.

Toucher le fond Nicole A., par courriel

Trop de gâchis dans le maquillage

Les produits de soins et de maquillage sont conditionnés par poids ou volume. Mais il est systématiquement impossible d'atteindre le fond du contenant et d'utiliser tout le produit. Ainsi, dans le rouge à lèvres gloss Rouge Baiser (comme dans tous les autres), le pinceau ne va pas jusqu'au fond du réservoir. Même chose pour les étuis de crème.

Très bien orchestré Alice B./40 Gastes

C'est cadeau pour l'enseigne

À l'occasion de la naissance de notre fille, des collègues nous ont offert une carte cadeau Orchestra d'une valeur de 245 €. À l'époque, nous n'avions pas de besoin particulier, donc nous avons rangé précieusement la carte. Je me suis rappelée, ce jour, son existence. Or, je constate qu'elle était valable jusqu'à hier. Optimiste, je contacte le service clients et demande un déblocage pour quelques jours, la journée ou même une heure : refus. Nous avons donc perdu cette somme. Y a-t-il un recours ?



LA RÉPONSE DE LA RÉDACTION

Hélas, c'est le piège de ces cartes cadeaux avec date de validité ! Quand elle est dépassée - ici, la carte est valable douze mois à compter de l'achat - le commerçant peut tout à fait refuser de l'utiliser ou de la prolonger. D'autant que les conditions générales de vente d'Orchestra sont sans appel : « Cartes non rechargeables, ni échangeables, ni remboursables,

même partiellement pour quelque motif que ce soit (y compris vol, perte, détérioration ou expiration). Aucune opposition possible. » Dès 2016, nous dénonçons cette politique très peu commerciale (mais assez rentable) de nombreuses enseignes (voir n° 521, décembre 2016). Car il semble anormal qu'elles puissent légalement confisquer l'argent des consommateurs au-delà d'une durée de quelques mois.

De la haute voltige Laurie C., par courriel

Cher masque !

Lors d'un voyage Nice-Paris avec EasyJet, je me suis présentée à l'embarquement munie d'un masque, conformément à ce qui est demandé sur le site de la compagnie. On m'a alors informée qu'un masque chirurgical était obligatoire. J'ai été très étonnée, puisque le site indique seulement « un masque adéquat », et que j'ai voyagé avec un masque en tissu à l'aller, sans encombre. Je me suis donc précipitée au Relay de l'aéroport, seul endroit où je pouvais en trouver. Là, on m'a vendu une boîte de 50 masques chirurgicaux (ils n'en vendaient ni à l'unité ni en quantité moins importante) à 45 € ! J'ai eu le sentiment d'être piégée...



Le progrès a ses limites Michel L., par courriel

Les téléplates écrasent le son

Je constate à la lecture de vos essais sur les téléviseurs que le son en général est de mauvaise qualité. Bien dommage, surtout avec les moyens techniques dont on dispose aujourd'hui. J'aimerais comprendre pourquoi le son est impeccable quand de vieux films sont rediffusés. Le fond sonore diminue considérablement au profit des paroles des acteurs, chose que l'on ne constate plus maintenant. D'ailleurs, ce phénomène est aussi valable dans le milieu des variétés : les musiciens couvrent totalement le chanteur, problème que l'on ne retrouve pas dans le milieu lyrique, par exemple. Il me semble que le problème du mauvais son vient de la prise du son. Qu'en pensez-vous ?

60 LA RÉPONSE DE L'INGÉNIEUR

La capture du son a fait d'énormes progrès et les flux audio fournissent sans peine plus de sept canaux (Dolby Atmos, DTS X). Selon nous, le problème ne vient pas de la capture du son mais de sa diffusion par la chaîne TV, et surtout *via* les haut-parleurs.

Le son des chaînes HD de la TNT est en Dolby Digital+ (possibilité de diffusion de 5.1 canaux), mais le diffuseur décide du nombre de canaux à diffuser et surtout de la qualité d'envoi du son (quantité d'informations utiles exprimée en kb/s). Donc il peut aussi bien envoyer un son d'une "bonne" qualité qu'un son pauvre. Quant au téléviseur,



l'épaisseur des écrans plats ne permet pas d'avoir des volumes dans lesquels s'expriment correctement les haut-parleurs. Tout est petit, la taille du haut-parleur comme son volume d'accueil ! Le son est donc petit. Dans les anciens téléviseurs

à tube cathodique, le fabricant laissait plus de place aux haut-parleurs. Le son était en stéréo mais, au moins, on avait quelques basses. Aujourd'hui, ce manque de performances incite à leur adjoindre une barre de son (*lire notre essai, page 45*).

Pot aux roses Sylvaine K., par courriel

Une peinture à base de lait pas si naturelle



J'ai utilisé de la peinture à base de caséine (protéine de lait, indiquée en gros caractères). Le pot indique : « Peut provoquer une réaction allergique ». En tout petits caractères, on lit aussi : « Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé ». Même trois jours avec la fenêtre ouverte, l'odeur est persistante et très inconfortable. Il ne s'agit pas d'un produit "naturel".

60 LA RÉPONSE DE L'INGÉNIEUR

Cette peinture mentionne aussi deux conservateurs connus pour être de puissants allergènes : le méthylisothiazolinone (MIT) et le benzisothiazolinone (BIT). En 2018, lors de nos tests sur 48 pots de peinture, nous avons constaté que la quasi-totalité contenait ces deux substances de la famille des thiazolinones

à des concentrations non négligeables. Nous en avons même trouvé dans des peintures affichant un label écologique. L'odeur que vous avez constatée ne provient sans doute pas de ces deux conservateurs, inodores, mais d'un autre facteur qu'il faut identifier : odeur de la caséine (odeur de lait caillé), réaction avec une autre substance pouvant provoquer une odeur d'ammoniac, moisissures...

Plus de preuves ? Eric B., par courriel

Quitter Canal+ ? Pas simple !

Je souhaite annuler mon abonnement à Canal+ pour raisons économiques. Dois-je attendre l'échéance du contrat ?

60 LA RÉPONSE DE LA JURISTE

Dans ses conditions générales de vente (CGV), l'opérateur prévoit la possibilité de résilier avant la date d'échéance du contrat pour « motif légitime », mais sans préciser ce qu'il entend par là. Il ne fournit d'ailleurs aucun exemple. Selon les témoignages que nous recevons, le licenciement économique n'est pas toujours considéré comme un motif légitime. Des difficultés financières importantes peuvent l'être mais, dans tous les cas, vous devez apporter un maximum de justificatifs (lettre de licenciement, preuve de surendettement ou d'une importante baisse de revenus...). Vous devez adresser votre demande de résiliation à Groupe Canal+, Service Résiliation, TSA 86712, 95905 Cergy-Pontoise Cedex 9. Si vous n'obtenez pas gain de cause, saisissez le responsable du dialogue clients de Canal+, soit par courrier recommandé avec avis de réception (TSA 56718, 95905 Cergy-Pontoise Cedex 9), soit par mail *via* l'espace clients. Faute de réponse positive ou en cas d'absence de réponse, vous pourrez alors saisir le médiateur du e-commerce de la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (Fevad) *via* son site Web ou par courrier à : Médiateur du e-commerce de la Fevad, 60 rue la Boétie, 75008 Paris.

Rien n'est éternel Olivier F., par courriel

Sans conditions de durée ne veut pas dire "à vie"

J'ai souscrit en 2018 un forfait mobile B&You à 4,99 € « à vie » pour 20 gigaoctets (Go). Voilà que Bouygues s'autorise à faire évoluer l'offre en doublant ce volume de données pour 3 € de plus. Je n'ai que faire de ces Go en plus. Selon leur service clientèle, le forfait initial était en fait « sans conditions de durée » et l'enrichissement n'est pas refusable. Que dit la loi sur le terme « à vie » dans un contrat ?

60 LA RÉPONSE DE LA RÉDACTION

Comme vous, beaucoup de consommateurs ont cru qu'ils souscrivaient un forfait « à vie ». Mais B&You s'est en réalité bien gardé d'utiliser ce terme dans ses publicités et documents commerciaux de l'époque. L'opérateur écrivait « 4,99 €/mois et pas seulement la première année ». Or de

nombreux articles relayant cette offre ont interprété le fait qu'il n'y ait pas de conditions de durée comme « à vie », ce qui a pu induire les consommateurs en erreur. Ce n'est pas parce que l'offre n'était pas soumise à une durée précise qu'elle était éternelle, hélas ! Si vous refusez la modification, vous pouvez résilier sans frais (article L. 224-33 du code de la consommation).

« »
Thierry G., par courriel
Le post du mois
Des pièces à prix d'or
Mon rasoir électrique Philips m'a coûté 23 €. J'ai cassé le guide qui recouvre la lame. J'ai souhaité en racheter une chez Darty : 23 €. Même chose avec la verseuse de la cafetière électrique qui fuit. Chez Darty : 1 € d'écart entre la verseuse et une cafetière neuve !



Jamais le dimanche Guillaume R., par courriel

La mission vaut pour les six jours

Je voudrais réagir sur l'article « Le prix du timbre va de nouveau s'envoler » (n° 562, octobre 2020, page 52). Vous écrivez que La Poste doit distribuer le courrier six jours sur sept en tout point du territoire. Pourtant, vers chez moi, elle ne passe plus que cinq jours, contre six jours auparavant. Le prix augmente et on est moins bien servi.

60 LA RÉPONSE DE LA RÉDACTION

Nous avons indiqué que la distribution du courrier doit être assurée six jours sur sept car il s'agit, d'une obligation légale au titre de sa mission de « service universel postal ». C'est l'article L1 du code des postes et des communications électroniques qui indique que la distribution doit être assurée « tous les jours ouvrables, sauf circonstances exceptionnelles ». Si cela fait plusieurs mois que vous ne

recevez pas votre courrier le samedi, cela risque d'être difficile, pour elle, d'invoquer des circonstances exceptionnelles ! Vous pouvez signaler ce dysfonctionnement à La Poste, via le site <https://reclamations.laposte.fr>. Il peut être utile de le signaler à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), qui a en charge le contrôle du respect de la mission de service universel postal (<https://jalerte.arcep.fr>).



- Vous recherchez des conseils.
- Vous avez subi un préjudice.
- Vous êtes victime d'une arnaque.
- Vous souhaitez réagir à un article.
- Ça vous choque, ça vous agace.
- Vous voulez lancer une alerte.

60
millions
de consommateurs

Devenez consom'acteur : racontez-vous, écrivez-nous !

18-24, rue Tiphaine, 75732 Paris Cedex 15 **OU** redactionweb@inc60.fr



LA FLÈCHE DE MADAME 60

Chaque mois, Madame 60 évoque sa vie, ses humeurs, pointe les situations absurdes et n'hésite pas à cibler les responsables de ses galères de consommatrice.

Et toutes ses dents !

Bon anniversaire, cher 60 Millions de consommateurs !

Cinquante ans, c'est presque mon âge et ma bonne maman affirme lire 50 Millions de consommateurs depuis son origine. C'est évidemment par elle que je t'ai connu. Et mes enfants te parcourent volontiers. Tu es comme les bijoux et les bonnes manières, tu passes de génération en génération.

Quand on est jeune, sans le sou, tous ces problèmes de conso nous passent un peu au-dessus de la tête. Mais l'âge et la parentalité venant, on doit choisir un siège auto pour bébé, assurer la voiture, placer ses économies, comprendre les charges de copro, équiper sa maison, éviter les cochonneries pour nos gamins... On aspire à consommer sainement et sereinement, sans se faire arnaquer. Donc, on achète une fois ou deux «60», puis on s'abonne, et on lit tout ou presque.

Car dans un seul numéro, on peut apprendre qu'il existe de faux sites de cartes grises ; que les emballages à la cire d'abeille, c'est pas encore le top ; qu'il y a du sucre caché dans les bouillons de légumes ; que je ne peux pas perdre de points sur mon permis si je téléphone à vélo ; que je peux me retrouver abonnée à Netflix à mon insu ; que le timbre va bientôt coûter 1,28 € (soit deux fois plus cher qu'il y a huit ans !) ; que même avant 22 heures, il peut y avoir un tapage nocturne, et encore plein d'infos pratiques, juridiques, techniques, qu'on ne trouve nulle part ailleurs.

Bon, c'est aussi un abonnement au flip permanent, mais tu ne cries jamais au loup sans raison et, généralement, tu nous donnes toujours des solutions lorsqu'un produit est déconseillé.



50 ans ! Mes oisillons, ce magazine, il faut le préserver absolument.



Comme beaucoup, j'ai cru au début que tu étais la revue d'une association de consommateurs, et puis je me suis aperçue que tu es éditée par l'Institut national de la consommation (INC). Et l'INC, c'est aussi le producteur des Consomag sur les chaînes de service public, figurez-vous. Tu es une sorte de service public d'information des consommateurs, et c'est aussi grâce à

cela que tu intègres les plus fragiles et les consommateurs handicapés, dans certains essais.

Bon, je fayote, c'est normal, tu as l'audace de publier mes élucubrations...

Mes oisillons, ce magazine que vous tenez dans les mains, il faut le préserver absolument.

1. Il travaille pour nous tous, sans aucune autre motivation que celle de nous défendre et de nous guider.
2. Il rend accessibles et limpides des problèmes parfois affreusement compliqués.
3. Il fournit des tas de conseils pratiques, techniques et juridiques très utiles pour la vie de tous les jours.
4. Il ne comporte aucune publicité, il ne supporte donc aucune pression commerciale ou autre.
5. Et en plus, il intègre la flèche de Mme 60, et vous ne la verrez nulle part ailleurs !

Alors vas-tu passer à 70 Millions de consommateurs ? Ça ne sonne pas aussi bien, mais attendons donc la fin de cette pandémie et son cortège de malheurs pour nous compter.

Cher «50», «60», ou «70 Millions», longue vie, et continue à nous défendre comme tu sais le faire en nous informant en toute indépendance ! ●

Par courrier : 60 Millions de consommateurs, Madame 60, 18-24 rue Tiphaine, 75732 Paris, Cedex 15. Par courriel : redactionweb@inc60.fr

007

60 SECONDES POUR RETENIR L'ESSENTIEL

Le grain de trop

Truites fumées, saumons fumés : même punition. La plupart sont beaucoup trop salés. Mieux vaut éviter aussi les produits avec trop de HAP. (p. 21)



L'anniversaire

C'est le nôtre ! 60 Millions a 50 ans. Beaucoup de combats menés et gagnés, mais il reste du pain sur la planche. (p. 10)

L'arnaque...

... à la nourriture pullule au moment des fêtes ; or on peut reconnaître une bûche maison d'une industrielle, un foie gras, une volaille ou des huîtres de nos régions. (p. 26)



Le match

Entre les nouvelles Xbox et la PS5, la concurrence va être rude pour Noël. On vous aide à y voir plus clair. (p. 41)

Le contre-exemple

Souvent, nous prouvons que prix et qualité ne sont pas synonymes. Mais pas avec les barres de son. Obtenir un bon rendu sonore, ça se paie. (p. 45)

La mention spéciale

15,5/20

Bernard Brémont (Carrefour) Un champagne grand cru acheté en grandes surfaces qui a bluffé notre jury et qui est vendu à moins de 20 €. (p. 15)



Le grand écart

La distance de freinage des 10 trottinettes électriques que nous avons testées varie entre 3 et 12 mètres ! Énorme. (p. 49)

Le chiffre

1,1 million

Entre le 16 mars et le 13 septembre, 1,1 million de traitements de plus que d'ordinaire ont été délivrés pour des hypnotiques et 480 000 de plus pour les anxiolytiques. (p. 34)



Le coup de pouce

En cette période, une donation peut être d'une grande aide pour un proche. Pour la favoriser, un abattement exceptionnel a été mis en place. (p. 64)



Ne manquez pas notre hors-série

RETRAITE
HORS-SÉRIE

60 millions
de consommateurs

ÉTUDE INÉDITE
NOUVEAUX PER
Gare aux frais
en cascade !

RETRAITE

Réussir sa 2^e vie

- Compléments de revenus
- Taux plein... ou pas
- Rachat de trimestres
- Travailler en même temps
- Départ anticipé...

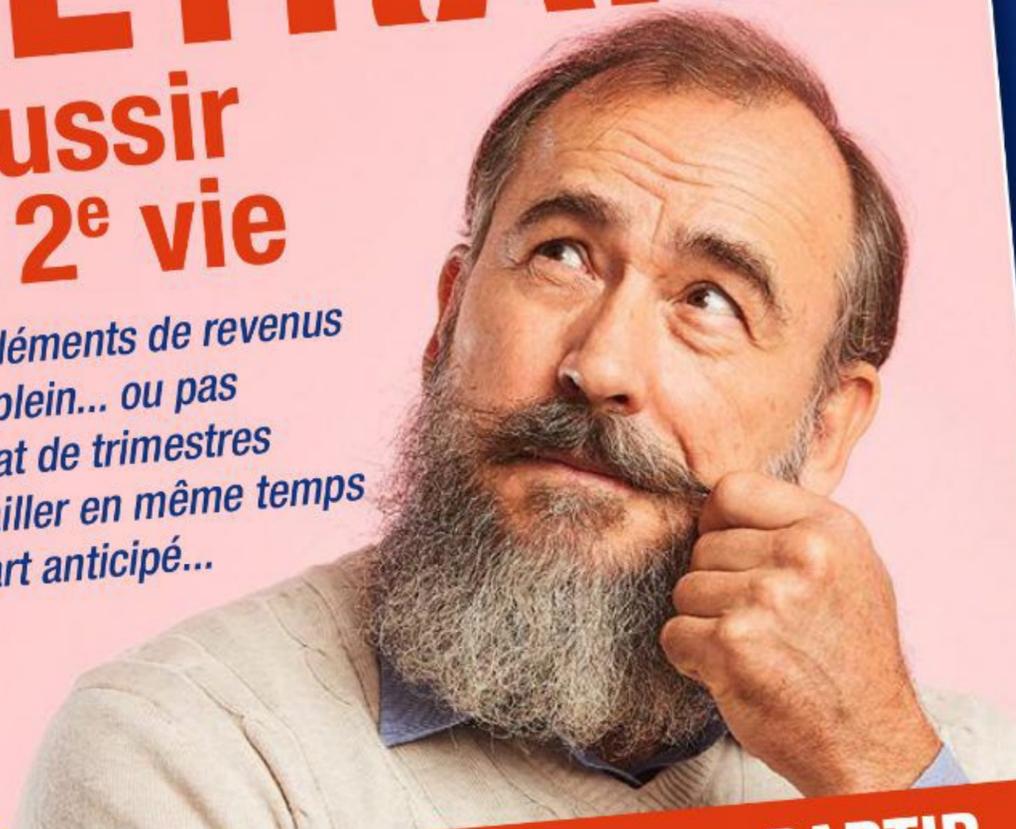
DÉC. 2020 - JANV. 2021
N°1335

Avec ou sans réforme

**NOS CONSEILS POUR PARTIR
AUX MEILLEURES CONDITIONS**

www.60millions-mag.com

6,90 € INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION



Actuellement en kiosque et en version numérique
sur www.60millions-mag.com et sur tablettes

